

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

LA

COMMUNE

— 1871 —

LE COUP D'ÉTAT DU 18 MARS.

PARIS ET VERSAILLES, DU 18 MARS AU 22 MAI — LA BATAILLE

LES FUSILLADES — L'INCENDIE

PAR

LUCIEN LE CHEVALIER



PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

RUE DE RICHELIEU, 61

—
1871

Tous droits réservés





LA COMMUNE

LE COUP D'ÉTAT DU 18 MARS

Notre intention n'est pas, en publiant ce livre, de faire l'histoire approfondie de la phase sinistre que nous venons de traverser. Nous sommes trop voisins de la tourmente pour en voir avec netteté et en juger impartialement les causes. Du reste, l'histoire, si sujette déjà aux erreurs, n'aura peut-être jamais manqué aussi complètement d'éléments certains pour établir son jugement; et, au milieu de ces ruines et de ces désastres de toute nature, que de recherches et d'années il lui faudra pour réunir les matériaux nécessaires!

En outre, il est bon, croyons-nous, que tout homme de raison se conforme jusqu'à nouvel ordre, dans ces tristes circonstances, aux sentiments exprimés par M. Louis Blanc, dans la réponse qu'il adressait à un de ces journaux

toujours mieux disposés pour les vainqueurs que pour les vaincus, *le Figaro* :

« Monsieur,

« Je lis dans un article signé de vous que le parti républicain honnête est en droit d'attendre de moi une protestation contre les abominations dont Paris a été le théâtre et la victime.

« Cette observation me surprend.

« Quel honnête homme pourrait, sans se manquer de respect, se croire obligé d'avertir le public que l'incendie, le pillage et l'assassinat lui font horreur? Je m'estime assez, monsieur, pour juger que, de ma part, une pareille déclaration est parfaitement inutile.

« Aussi bien, quand l'indignation publique est si légitime et si grande, il n'est que trop dans la nature des partis de faire tourner cette indignation au profit de leurs ressentiments ou de leurs calculs; il ne faut pas les y aider, de peur que, la colère se mettant à la place de la justice, les innocents ne soient enveloppés dans le châtement des coupables.

« Vous n'ignorez pas, monsieur, que, dans les tribunaux, le silence des assistants est de rigueur, tant il est vrai que le devoir de chacun est de se taire quand le juge va parler.

« Agréez, monsieur, toutes mes civilités.

« LOUIS BLANC. »

Notre tâche se bornera donc à énumérer les faits accomplis depuis le 18 mars et à tracer le tableau des ruines qu'ont laissées les fureurs de la guerre civile dans cette malheureuse ville si fière, il y a quelques mois encore, de ses richesses, et qui semble punie, par une sorte de justice divine, de son orgueil aveugle et de ce luxe qui devait lui être fatal. De ce tableau seul ressortira un enseignement; et

si le châtement est proportionné à la faute, combien criminel a dû être notre pays en renonçant pendant dix-huit ans à ses devoirs politiques pour ne songer qu'à ses intérêts matériels, et en faisant l'abandon entre les mains d'un aventurier couronné de tous ces droits d'éternelle justice que conservent pieusement et défendent jusqu'à la mort au besoin les peuples ayant le respect d'eux-mêmes.

Dans une circulaire en date du 6 juin 1871, adressée aux agents diplomatiques de la République, circulaire que nous reproduisons plus loin, M. le ministre des affaires étrangères a cherché à établir les causes de l'insurrection du 18 mars.

Il tend à prouver comment la population parisienne était prédisposée au désordre, et c'est, suivant lui, à l'empire qu'il faut faire remonter la responsabilité des faits épouvantables qui viennent de s'accomplir.

Comme lui nous croyons les éléments bonapartistes capables de se glisser partout où il y a désordre, infamie et crime : sans préjugés, sans scrupules, sans honte d'aucune espèce, ce parti, puisqu'il existe, ne doit reculer devant aucun moyen pour revenir au pouvoir ; il a fait ses preuves : la partie la plus criminelle dans les événements de juin 1848 a été son œuvre ; jusqu'à preuve contraire, nous n'hésiterons pas à croire qu'il a joué un rôle immense dans les criminelles et douloureuses journées de mai 1871 : en suivant l'itinéraire des incendies de nos monuments, ne dirait-on pas qu'ils naissent et s'étendent sous le souffle bonapartiste : Ministère des Finances, Cour des Comptes, Tuileries, Hôtel de ville ne renfermaient-ils pas de ces documents pouvant dévoiler les turpitudes impériales, et qu'il était bon d'anéantir à jamais ? Et le banquier ecker, qui avait intérêt à l'arrêter comme otage et à le faire périr comme tel ? Il savait bien des choses sur l'expédition du Mexique, il avait bien des secrets à révéler ; il allait le faire, disait-on ; à qui son silence était-il nécessaire ?

La lettre suivante ne laisse-t-elle pas entrevoir la lu-

mière à ce sujet? elle a été adressée au journal *la Gironde*, par M. Chéron, ex-adjoint au deuxième arrondissement de Paris, un de ceux qui ont eu le courage d'organiser la résistance contre le Comité central.

« Bordeaux, 28 mai.

« Monsieur le rédacteur,

« En vous voyant avec juste raison désigner comme agents bonapartistes les Vermorel, Vallès, Clément, Arnold, etc., il me vient à l'idée de vous communiquer qu'alors que nous étions en guerre avec le Comité central, nous fîmes cinq ou six cents arrestations et désarmements, parmi lesquels *plusieurs agents de l'ex-préfecture de police impériale, brigade de sûreté Lagrange, les fidèles de Piétri.*

« Reconnus par M. Duban, commissaire de police du quartier d'Amboise, chargé de l'instruction, *leur déclaration ne laisse nul doute de leur présence au milieu des insurgés pour le compte de Napoléon.*

« Veuillez agréer, etc.

« CHÉRON. »

Parmi les individus arrêtés et conduits à Brest, plusieurs ont été reconnus comme des agents bonapartistes de vieille date : on peut citer entre autres un nommé Orsi, qui avait participé à l'évasion du prisonnier de Ham, et recevait depuis lors une forte pension de celui dont le règne devait avoir pour la France une issue si fatale, et le colonel Parent, qui signa si volontiers les ordres d'incendie, fut toujours connu comme bonapartiste acharné.

Certes, parmi ceux qui ont pris la tête du mouvement après la journée du 18 mars, plusieurs, purs de tout bonapartisme, mais aveuglés, hélas! par la passion politique, au point de dire, après nous, l'incendie et la ruine de Paris, dépourvus assez de sens politique pour ne pas voir que de semblables crimes blessaient l'*Idée* presque mortellement, ont pu, rendus furieux par la défaite, donner les

ordres les plus désespérés : nous le savons : le corps des fuséens, c'est-à-dire des incendiaires, était prêt pour son œuvre sinistre depuis plusieurs jours, et le 16 mai, l'arrêté suivant était placardé sur les murs de Paris :

« Le membre de la Commune délégué aux services publics,

ARRÊTE :

« Tous les dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales, devront, dans les quarante-huit heures, en faire la déclaration dans les bureaux de l'éclairage situés place de l'Hôtel-de-Ville, 9. »

Cette affiche, en apparence anodine, était signée des *ingénieurs* Caron et Peyrouton, et du membre de la Commune Jules Andrieu.

Sur Delescluze, dit-on, on trouva l'ordre suivant :

« Le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les maisons suspectes et les monuments publics de la rive gauche.

« Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé du 1^{er} et du 2^e arrondissement.

« Le citoyen Billioray, avec 100 hommes, est chargé des 9^e, 10^e et 20^e arrondissements.

« Le citoyen Vésinier, avec 50 hommes, est chargé spécialement des boulevards, de la Madeleine à la Bastille.

« Ces citoyens devront s'entendre avec les chefs de barricades pour assurer l'exécution de ces ordres.

« Paris, 3 prairial an 79.

« DELESCLUZE, RÉGÈRE, RANVIER, JOHANNARD,
VÉSINIER, BRUNEL, DOMBROWSKI. »

Le 21 mai au soir, on prétend avoir entendu le même Delescluze dicter la lettre suivante adressée à M. Thiers : cette lettre est-elle parvenue à sa destination ?

« Monsieur,

« Si à 8 heures demain matin vos troupes ne sont pas
« sorties de Paris, je mets le feu aux quatre coins de la
« ville.

« DELESCLUZE. »

Voilà des preuves bien écrasantes, sans contredit : oui, ces malheureux croyant effrayer d'abord le pouvoir régulier, puis arrêter l'attaque, devinrent criminels et ne reculèrent plus devant rien ; mais qui les poussait ? qui profitait de cette énergie féroce, de cette impitoyabilité de sectaire qui ne répugne pas aux violences, et croit que le bien peut sortir du mal ? qui avait intérêt à compromettre encore la République et à la faire glisser dans le crime pour amener l'oubli d'une honte toute récente ? Donc, nous le répétons, l'élément bonapartiste a joué son rôle dans ces saturnales funèbres : M. Jules Favre a raison de le déclarer. Mais il y a eu des causes premières à la colère populaire et le ministre a négligé de les indiquer. Que n'a-t-il rappelé les proclamations si confiantes du Gouvernement de la défense nationale qui échauffèrent en vain l'enthousiasme ? Cette déclaration si franche et si patriotique : « Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses » qu'a-t-elle amené ? L'armistice de février et la paix, quelle paix ! après la défense de Paris, défense patiente, résignée et qui aurait pu être héroïque et triomphante. Que n'a-t-il rappelé aussi le maintien au pouvoir des hommes du 4 septembre, les sentiments anti-républicains ouvertement déclarés de l'Assemblée de Versailles, la nomination du général Valentin à la préfecture de police et la suppression en un seul jour de six journaux ? Puis enfin la tentative de désarmement de la garde nationale ourdie dans l'ombre et maladroitement conduite : tout cela n'a-t-il pas largement contribué à la naissance de ce mouvement terminé dans le sang et sous le coup de violences sans nom, mais dont les débuts n'avaient rien d'inavouable ?

M. Jules Favre accuse violemment aussi dans sa circulaire

l'Association internationale des travailleurs : « Elle a pour base, dit-il, l'athéisme et le communisme, la destruction du capital et l'anéantissement de ceux qui possèdent ; pour moyen la force brutale du plus grand nombre qui écrasera tout ce qui essayera de résister. »

Les doctrines de l'Association internationale sont peu connues et mal définies ; loin de nous la pensée de les défendre ; mais il faut remarquer que les membres de l'Internationale étaient en minorité dans la Commune, que l'on ne connaît pas encore la part qu'ils ont prise dans la formation du Comité central de la garde nationale ; qu'il est certain que la minorité dont ils étaient les chefs a voté contre l'établissement du Comité de salut public et autres mesures du même genre, et qu'ils s'étaient publiquement séparés de la Commune peu de jours avant sa chute.

La Prusse, il n'y a pas à en douter, a trempé aussi dans ces horreurs : *is fecit cui prodest*. M. de Bismark avait trop d'avantages à tirer de nos discordes civiles pour ne pas les fomenter : le chancelier n'avait-il pas étalé son plan avec cynisme devant le parlement allemand ?

Les passages de la lettre suivante que l'on dit avoir été adressée par Karl Marx, l'ex-grand chef de l'Internationale à l'un des personnages de la Commune ne montrent-ils pas d'une manière évidente les menées prussiennes dans ce drame ?

« Berlin, 28 avril 1871.

« Mon cher C...,

« Le mouvement de Paris, magnifique en principe, me semble prématuré quant à son explosion... La Commune de Paris, assiégée par Thiers et Jules Favre, est fatalement condamnée à succomber, si un mouvement irrésistible de la province ne vient la débloquent, moralement surtout.

« Or, les travailleurs français sont encore les moins intelligents de tous nos affiliés. Plutôt que de devoir leur émancipation à une apparence de secours de l'étranger, surtout

de l'Allemagne, ils préféreraient rester sous l'odieux esclavage du capital.

« Et puis, en admettant que Paris réussisse, — ce qui est peu probable, — à vaincre seul l'armée de la réaction, qu'en résulterait-il ? Ceci :

« Bismark, qui, j'en suis convaincu, voit d'un œil ravi la guerre civile achever ce qu'il a si bien commencé, la ruine de la France ; — Bismark, « qui n'a laissé armée la garde « nationale parisienne que parce qu'il savait qu'elle contenait « des éléments de discorde capables de faire inconsciemment « le mal qu'il ne pouvait ou n'osait faire lui-même, » Bismark ne manquerait pas d'intervenir à nouveau, et l'armée prussienne se chargerait de la « pacification de la France. »

« Vous comprenez ce que cela signifierait : une seconde édition de l'infortunée Pologne.

.

« Communiquez mes vœux et mes appréciations à nos amis et méfiez-vous prudemment des faux frères : Assi, bien que des nôtres, m'inspire plus particulièrement des doutes : il est habile, mais trop habile.

« A vous de cœur,

« KARL MARX. »

En effet, pendant nos luttes intérieures, Bismark avait posé son ultimatum, c'étaient de nouvelles exigences, de nouvelles garanties et, s'il le fallait, le bombardement de Paris par les forts du Nord et de l'Est ; et c'est là une des erreurs criminelles de la Commune d'avoir oublié le voisinage de cet ennemi impitoyable, qui, après l'avoir poussée, aidée peut-être, n'aurait pas souffert son triomphe.

Une autre coupable, c'est la bourgeoisie, qui lâchement avait abandonné Paris sous le coup de craintes, de terreurs exagérées au début. Si elle était restée à son poste au lieu de fuir et d'aller transformer Versailles en un Coblentz, les choses auraient été tout autres. Et que faisaient-ils à Versailles, ces membres de la haute bourgeoisie ? Prenaient-ils

le fusil pour venir reconquérir leurs places et leurs droits ? Non, ils *gouaillaient* comme ils l'auraient fait sur les boulevards de Paris, écrasant de leur mépris l'empire, qui les a enrichis, se proclamant légitimistes, orléanistes, républicains au besoin, si la République devait leur rendre leur stalle à l'Opéra, la tranquillité de Paris, le calme qui fait revivre les affaires, résolus à être tout plutôt que bonapartistes, bien qu'ils aient voté *oui* d'enthousiasme dans les plébiscites.— L'empire nous a ruinés, il nous a énervés ; il a fait la guerre malgré nous, une guerre folle et désastreuse. Voilà ce que c'est que de placer les destinées d'un pays dans la main d'un seul homme. — Ainsi parlaient-ils, et, peu après, jugeant d'un ton grave la situation, ils semblaient ne plus savoir ni où ils allaient ni ce qu'ils voulaient, de la monarchie ou de la République, critiquant tout et concluant qu'on ne peut vivre plus longtemps dans l'anarchie, et qu'il faut une main de fer pour tout sauver.

Aussi, comme, plus tard, au moment de la répression, ils se montrèrent féroces ! C'était de la vengeance qu'il leur fallait, non pas de la justice : ils se vengeaient d'avoir eu peur.

Ces réflexions faites, nous reproduisons ici la circulaire de M. le ministre des affaires étrangères :

Versailles, le 6 juin 1871.

Monsieur, la formidable insurrection que la vaillance de notre armée vient de vaincre, a tenu le monde entier dans de telles anxiétés, elle l'a épouvanté par de si effroyables forfaits, qu'il me semble nécessaire de dominer l'horreur qu'elle inspire, pour essayer de démêler les causes qui l'ont rendue possible. Il importe que vous soyez éclairé sur ce point, afin de pouvoir rectifier des opinions erronées, mettre les esprits en garde contre de fâcheuses exagérations et provoquer partout le concours moral des hommes sensés, honnêtes, courageux, qui veulent résolûment restaurer le principe de l'autorité en lui donnant pour base le respect des lois, la modération et la liberté.

Quand on a été témoin des catastrophes que nous avons traversées, la première impulsion porte à douter de tout, hors de la force qui, apparaissant comme le remède suprême, semble par cela même être le seul principe vrai. Mais, la fumée du combat n'est pas encore dissipée que chacun, interrogeant sa conscience, y trouve le guide supérieur qu'on n'abandonne jamais en vain et auquel tous nous sommes ramenés quand nous l'avons sacrifié à la violence de nos passions.

Cette fois, la leçon est tout ensemble si éclatante et si terrible, qu'il faudrait une singulière dureté de cœur pour se refuser à en admettre l'évidence. La France, comme on le répète trop légèrement, n'a point reculé, elle n'est pas davantage en proie à une sorte d'hallucination furieuse; elle a été, par une série de fautes volontaires, jetée en dehors des voies du juste et du vrai. Elle subit aujourd'hui la plus cruelle et la plus logique des expiations.

Qui peut nier, en effet, que l'acte du Deux-Décembre et le système qui en a été la consécration n'aient introduit dans le sein de la nation un élément actif de dépravation et d'abaissement? En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Paris, il n'est pas un esprit sérieux qui n'ait compris et prédit les inévitables malheurs que préparait la violation audacieuse de toutes les règles économiques et morales, conséquence inévitable des travaux à outrance nécessaires à l'existence de l'empire. On peut se reporter à de récentes discussions et l'on verra avec quelle précision étaient dénoncés les périls que contestaient intrépidement les trop dociles approbateurs de ces criminelles folies. Paris était condamné par le régime que lui avait fait le gouvernement impérial à subir une crise redoutable; elle aurait éclaté en pleine paix: la guerre lui a donné les caractères d'une horrible convulsion.

Il n'en pouvait être autrement: en accumulant dans l'enceinte de la capitale une population flottante de près de trois cent mille travailleurs, en y multipliant toutes les excitations des jouissances faciles et toutes les souffrances de la misère, l'empire avait organisé un vaste foyer de corruption et de désordres où la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. Il avait créé un atelier national alimenté par une spéculation fiévreuse, et qu'il était impossible de licencier sans catastrophe.

Quand il commit le crime de déclarer la guerre, il appela sur Paris la foudre qui devait l'écraser cinq semaines après. Nos armées

étaient détruites et la grande cité restait seule en face des huit cent mille Allemands qui inondaient notre territoire.

Le devoir de la résistance animait toutes les âmes. Pour le remplir à Paris, il fallut armer sans distinction tous les bras ; l'ennemi était aux portes, et sans cette témérité nécessaire, il les aurait franchies dès son premier choc.

Il fallut aussi nourrir tous ceux qui manquaient de travail, et le nombre en dépassa six cent mille. C'est dans ces conditions périlleuses que commença le siège. Nul ne le croyait possible.

On annonçait que la sédition livrerait la ville au bout de quelques semaines ; la ville a tenu quatre mois et demi malgré les privations, malgré les rigueurs d'une saison cruelle, malgré le bombardement, et la famine seule l'a obligée à traiter. Mais nul ne saurait dire la violence des perversions morales et physiques auxquelles cette malheureuse population fut en proie. Les exigences du vainqueur y mirent le comble. A l'humiliation de la défaite vint se joindre la douleur des sacrifices qu'il fallait subir.

Le découragement et la colère se partagèrent les âmes. Nul ne voulut accepter son malheur et beaucoup cherchèrent leur consolation dans l'injustice et dans la violence. Le déchaînement de la presse et des clubs fut poussé jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. La garde nationale se désagrégea. Un grand nombre de ses membres, chefs et soldats, quittèrent Paris.

Coupé en deux par la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, le gouvernement restait sans force. Il en aurait acquis par sa translation à Versailles, si les agitateurs n'avaient choisi ce moment pour allumer l'insurrection.

N'ayant à leur opposer que quelques régiments à peine organisés, le gouvernement couvrit l'Assemblée et commença la partie terrible qu'il a définitivement gagnée, grâce surtout à la sagesse, à la fermeté, au dévouement sans bornes de son chef. Il fallut, de tous les obstacles réunir une armée assez nombreuse pour assiéger les forts et Paris, et les réduire ; contenir l'étranger toujours disposé à intervenir, calmer les impatiences légitimes de l'Assemblée, déjouer les intrigues qui se nouaient chaque jour, pourvoir, sans Trésor, à d'effroyables dépenses de guerre et d'occupation étrangère. Que de fois le problème n'a-t-il pas semblé insoluble à ceux qui avaient l'effrayante mission de le résoudre ? Que de fois, amis et ennemis,

leur répétèrent-ils qu'ils y succomberaient ! Ils n'ont pas désespéré, ils ont suivi la ligne de leur devoir.

Les prisonniers qui gémissaient en Allemagne sont rentrés ; au lieu du repos, auquel ils avaient tant de droits, ils ont trouvé le péril et le sacrifice. La patrie le commandait ; tous, depuis le plus illustre jusqu'au plus humble, ont obéi. Ils ont de nouveau prodigué leur vie à la défense du droit, et l'entreprise que leurs rivaux jugeaient impossible, ils l'ont accomplie. Les forts de l'enceinte ont été pris d'assaut, et la rébellion, poursuivie pied à pied, a succombé dans son dernier repaire.

Mais à quel prix, grand Dieu ! L'historien ne pourra le raconter sans épouvante. La plume tombera plusieurs fois de ses mains quand il faudra qu'elle retrace les hideuses et sanglantes scènes de cette lamentable tragédie, depuis l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas jusqu'aux incendies préparés pour embraser tout Paris, jusqu'à l'abominable et lâche massacre des saintes victimes fusillées dans leurs prisons.

Toutefois l'indignation et le dégoût ne peuvent arrêter les hommes politiques dans l'accomplissement du devoir d'investigation que leur imposent de si extraordinaires forfaits.

Les détester et les punir n'est point assez. Il faut en rechercher le germe et l'extirper.

Plus le mal est grand, plus il est essentiel de s'en rendre compte et de lui opposer la coalition de tous les gens de bien.

Je viens d'expliquer sommairement comment l'état général de la ville de Paris constituait, par lui-même, une prédisposition au désordre et comment il s'était aggravé dans les proportions les plus menaçantes par l'anarchie du siège.

Un petit groupe de sectaires politiques avait, dès le 4 septembre, tenté, heureusement en vain, de profiter de la confusion pour s'emparer du pouvoir ; depuis il n'avait cessé de conspirer.

Représentant la dictature violente, la haine de toute supériorité, la convoitise et la vengeance, ils furent dans la presse, dans les réunions, dans la garde nationale, des artisans audacieux de calomnies, de provocations et de révolte. Vaincus le 31 octobre, ils se servirent de l'impunité pour se glorifier de leurs crimes et en reprendre l'exécution le 22 janvier. Leur mot d'ordre fut la Commune de Paris, et, plus tard, après le traité des préliminaires, la fédération de la garde nationale.

Avec une rare habileté, ils préparèrent une organisation anonyme et occulte qui bientôt se répandit sur la cité tout entière. C'est par elle que, le 18 mars, ils saisirent le mouvement qui d'abord semblait n'avoir aucune portée politique. Les élections dérisoires auxquelles ils procédèrent ne furent pour eux qu'un masque ; maîtres de la force armée, détenteurs de ressources immenses en munitions, en artillerie, en mousqueterie, ils ne songèrent plus qu'à régner par la terreur et à soulever la province.

Sur plusieurs points du territoire éclatèrent des insurrections qui, un instant, encouragèrent leurs coupables espérances. Grâce à Dieu, elles furent réprimées ; néanmoins, dans plusieurs départements, les factieux n'attendaient que le succès de Paris, mais Paris demeura le seul champion de la révolte. Pour entraîner sa malheureuse population, les criminels qui siégeaient à l'Hôtel de ville ne reculèrent devant aucun attentat. Ils firent appel au mensonge, à la proscription, à la mort. Ils enrôlèrent les scélérats tirés des prisons, les déserteurs et les étrangers. Tout ce que l'Europe renferme d'impur fut convoqué. Paris devint le rendez-vous des perversités du monde entier. L'Assemblée nationale fut vouée aux insultes et à la vengeance.

C'est ainsi qu'on parvint à égarer un grand nombre de citoyens et que la cité se trouva sous le joug d'une poignée de fanatiques et de malfaiteurs. Je n'ai point à détailler leurs crimes. Je voulais seulement montrer par quel concours de circonstances fatales leur règne honteux a été possible. Ils se sont emparés d'une population déshabituée du travail, irritée par le malheur, convaincue que son gouvernement la trahissait ; ils l'ont dominée par la terreur et la fourberie. Ils l'ont associée à leurs passions et à leurs forfaits ; et, quant à eux, enivrés de leur éphémère pouvoir, vivant dans leur vertige, s'abandonnant sans frein à la satisfaction de leurs basses convoitises, ils ont réalisé leurs rêves monstrueux et se sont abîmés comme des héros de théâtre dans la plus épouvantable catastrophe qu'il ait été donné à l'imagination d'un scélérat de concevoir.

Voilà, monsieur, comment je comprends ces événements qui confondent et révoltent et qui paraissent inexplicables quand on ne les étudie pas attentivement. Mais j'omettrais un des éléments essentiels de cette lugubre histoire si je ne rappelais qu'à côté des jacobins parodistes qui ont eu la prétention d'établir un système politique, il faut placer les chefs d'une société, maintenant tristement

célèbre, qu'on appelle l'*Internationale*, et dont l'action a peut-être été plus puissante que celle de leurs complices, parce qu'elle s'est appuyée sur le nombre, la discipline et le cosmopolitisme.

L'Association internationale des travailleurs est certainement l'une des plus dangereuses dont les gouvernements aient à se préoccuper. La date de sa formation est déjà éloignée. On la fait ordinairement remonter à l'exposition de 1862. Je la crois plus ancienne. Il est naturel et légitime que les ouvriers cherchent à se rapprocher par l'association. Il y a plus de quarante ans qu'ils y songent, et si leurs efforts ont été contrariés par la législation et les tribunaux, ils n'en ont pas moins persévéré avec constance. Seulement, dans les dix dernières années, la sphère de leur action s'est singulièrement étendue et leurs idées ont pris un caractère dont il est permis de s'inquiéter. Comme l'indique le titre même de leur association, les fondateurs de l'*Internationale* ont voulu effacer et confondre les nationalités dans un intérêt commun supérieur.

On pouvait croire tout d'abord cette conception uniquement inspirée par un sentiment de solidarité et de paix.

Les documents officiels démentent complètement cette supposition. L'*Internationale* est une société de guerre et de haine. Elle a pour base l'athéisme et le communisme, pour but la destruction du capital et l'anéantissement de ceux qui le possèdent, pour moyen la force brutale du grand nombre qui écrasera tout ce qui essayera de résister.

Tel est le programme qu'avec une cynique audace les chefs ont proposé à leurs adeptes : ils l'ont publiquement enseigné dans leurs congrès, inséré dans leurs journaux. Car, en leur qualité de puissance, ils ont leurs réunions et leurs organes. Leurs comités fonctionnent en Allemagne, en Belgique, en Angleterre et en Suisse. Ils ont des adhérents nombreux en Russie, en Italie et en Espagne. Comme une vaste franc-maçonnerie, leur société enveloppe l'Europe entière.

Quant à leurs règles de conduite, ils les ont trop de fois énoncées pour qu'il soit nécessaire de démontrer longuement qu'elles sont la négation de tous les principes sur lesquels repose la civilisation.

« Nous demandons, disent-ils dans leur feuille officielle du 25 mars 1869, la législation directe du peuple par le peuple, l'abolition du droit d'hérédité individuelle pour les capitaux et les instruments de travail, l'entrée du sol à la propriété collective.

« L'alliance se déclare athée, dit le conseil général de Londres, qui se constitue en juillet 1869 ; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine, l'abolition du mariage.

« ... Elle demande avant tout l'abolition du droit d'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier congrès de Bruxelles, la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de toute la société, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles. »

Tel est le résumé de la doctrine de l'Internationale, et c'est pour anéantir toute action comme toute propriété individuelle, c'est pour écraser les nations sous le joug d'une sorte de monarchisme sanguinaire, c'est pour en faire une vaste tribu appauvrie et hébétée par le communisme que des hommes égarés et pervers agitent le monde, séduisent les ignorants et entraînent après eux les trop nombreux sectateurs qui croient trouver dans la résurrection de ces inepties économiques des jouissances sans travail et la satisfaction de leurs plus coupables désirs.

Ce sont là, en effet, les perspectives qu'ils étalent aux yeux des gens simples qu'ils veulent tromper : « Ouvriers de l'univers, dit une publication du 29 janvier 1870, organisez-vous, si vous voulez cesser de souffrir de l'excès de fatigue ou de privations de toutes sortes. »

« Par l'Association internationale des travailleurs, l'ordre, la science, la justice remplaceront le désordre, l'imprévoyance et l'arbitraire. »

« Pour nous, est-il dit ailleurs, le drapeau rouge est le symbole de l'amour humain universel : que nos ennemis songent donc à ne pas le transformer contre eux-mêmes en drapeau de la terreur. »

En présence de ces citations, tout commentaire est inutile. L'Europe est en face d'une œuvre de destruction systématique dirigée contre chacune des nations qui la composent, et contre les principes mêmes sur lesquels reposent toutes les civilisations.

Après avoir vu les coryphées de l'Internationale au pouvoir, elle n'aura plus à se demander ce que valent leurs déclarations pacifiques.

Le dernier mot de leur système ne peut être que l'effroyable des-

potisme d'un petit nombre de chefs s'imposant à une multitude courbée sous le joug du communisme, subissant toutes les servitudes, jusqu'à la plus odieuse, celle de la conscience, n'ayant plus ni foyer, ni champ, ni épargne, ni prière, réduite à un immense atelier, conduite par la terreur, et contrainte administrativement à chasser de son cœur Dieu et la famille.

C'est là une situation grave. Elle ne permet pas aux gouvernements l'indifférence et l'inertie. Ils seraient coupables, après les enseignements qui viennent de se produire, d'assister à la ruine de toutes les règles qui maintiennent la moralité et la prospérité des peuples.

Je vous invite donc, monsieur, à étudier avec l'attention la plus minutieuse tous les faits qui se rattachent au développement de l'Internationale, et à faire de ce sujet le texte d'entretiens sérieux avec les représentants officiels de l'autorité. Je vous demande à cet égard les observations les plus détaillées et la vigilance la plus exacte. La prudence conseille de ne pas se décider à la légère; par là même elle commande de ne négliger aucun moyen de s'éclairer.

Les questions sur lesquelles je provoque vos investigations touchent à des problèmes difficiles, et qui depuis longtemps ont agité le monde. Leur solution complète dans l'ordre de la justice supposerait la perfection humaine, qui est un rêve, mais dont une nation peut plus ou moins se rapprocher.

Le devoir des hommes de cœur consiste à ne jamais désespérer ni de leur temps, ni de leur pays, et à travailler, sans se laisser décourager par les déceptions, à faire prévaloir les idées de justice.

Si ce devoir est le nôtre, comme je n'en doute pas, si c'est seulement par son accomplissement sincère et désintéressé que nous pouvons réparer les maux de notre malheureuse patrie, n'est-il pas urgent de rechercher les causes qui ont permis aux erreurs professées par la Société internationale un si rapide et si funeste empire sur les âmes ?

Ces causes sont nombreuses et diverses et ce n'est pas par les châtements et la compression seulement qu'on les fera disparaître. Introduire dans les lois les sévérités que réclament les nécessités sociales et appliquer ces lois sans faiblesse, c'est une nouveauté à laquelle il faut que la France se résigne. C'est pour elle une affaire de salut. Mais elle serait imprudente et coupable si, en même

temps, elle ne travaillait pas énergiquement à relever la moralité publique par une saine et forte éducation, par un régime économique libéral, par un amour éclairé de la justice, par la simplicité, la modération, la liberté.

Sa tâche est immense; elle n'est pas au-dessus de ses forces, si elle en comprend la grandeur. Au lieu de se perdre dans des intrigues personnelles, qu'elle s'inspire du sentiment de sa propre vitalité; qu'elle entreprenne de réagir par elle-même contre l'adversité; qu'elle consente enfin à vivre pour elle-même et par elle-même en prenant toujours pour guides la justice, le droit et la liberté, et, quelque redoutables que soient ses épreuves, elle les surmontera. Elle reprendra son rang dans le monde, non pour menacer, mais pour modérer et protéger. Elle redeviendra l'alliée des faibles, elle essaiera d'élever la voix contre la violence et son autorité sera d'autant plus grande pour la combattre, qu'elle aura davantage souffert de ses excès.

Je serais heureux, monsieur, de recevoir, en échange de ces réflexions, la communication de celles qui vous seront inspirées, soit par vos propres méditations, soit par l'étude des faits et les renseignements que vous serez à même de me transmettre.

Veillez agréer, etc., etc.

M. Jules Favre a raison dans la conclusion de son réquisitoire: une saine et forte éducation, voilà le moyen le plus efficace de salut. Qu'il soit appliqué et l'on en verra les rapides et salutaires effets: mais il faut que l'on veuille l'appliquer; et quel est donc le gouvernement qui jusqu'ici en France l'ait voulu sérieusement, sincèrement? Donnons maintenant l'important rapport fait par M. Delpit au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Haentjens, tendant à faire nommer une commission d'enquête sur les causes de l'insurrection de Paris. Pour le rapporteur comme dans la circulaire de M. J. Favre, la cause première et antérieure de l'insurrection, c'est le système impérial et comme remède pour l'avenir il indique la réforme des institutions créées par lui. Au reste, M. Delpit ne cherche pas à faire illusion: il déclare qu'il

faudra de sérieux efforts et la volonté de tous les hommes d'ordre pour prévenir le retour offensif et terrible de l'Internationale : voici le texte de ce rapport qui mérite d'être cité dans son entier :

Monsieur,

En présence des terribles événements dont Paris vient d'être le théâtre, à la lueur de l'incendie qui fume encore, vous vous demanderez quelles sont les causes d'une si sauvage insurrection et de tant d'irréparables désastres. La première ville du monde, la reine de la civilisation, brûlée par ses propres enfants ; Paris se décapitant de ses mains, après avoir subi, pendant plus de deux mois, la domination d'une horde barbare ; comment cela a-t-il été possible ? Les actes les plus insensés, les crimes les plus abominables, commis au milieu d'une population de deux millions d'âmes par un prétendu gouvernement qui a rouvé des adhérents et des agents, la Terreur de 1871 dépassant celle de 1793 ; quel démenti à la civilisation et au progrès de la raison humaine ! Et cela quand la France épuisée ne demandait qu'à panser ses plaies et à payer la rançon promise pour le retour de ses prisonniers et la délivrance de son territoire.

Vous voulez savoir, messieurs, comment, après un effort héroïque soutenu pendant cinq mois de siège, Paris a pu s'abandonner assez lui-même pour aggraver à ce point la situation du pays, nous ravir l'honneur de la lutte contre l'étranger et nous accabler sous le poids de tant de ruines morales et matérielles. L'histoire demandera aussi les causes d'une chute si profonde, et nos arrière-neveux refuseront sans doute de croire à ce second siège de Paris, soutenu contre la France, en présence et sous l'œil de l'armée prussienne. Mais ce n'est pas par un vain sentiment de curiosité rétrospective que vous avez approuvé une proposition d'enquête et que vous en avez voté l'urgence. Non ; vous avez senti qu'il y avait là pour vous un grand devoir à remplir, vous avez voulu que la responsabilité remontât à qui elle incombe, vous avez voulu surtout, en éclairant le passé, chercher un remède pour l'avenir. La plaie est béante et hideuse, vous ne craignez pas de la sonder dans toute sa profondeur, parce que vous voulez la guérir.

Ces sentiments, messieurs, ont été ceux de votre commission.

Elle a cru qu'aujourd'hui, comme après les journées de juin 1848, une enquête était nécessaire, et elle m'a fait l'honneur de me charger de vous indiquer les motifs qui l'ont déterminée à vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi, que vous avez renvoyé à son examen et pour lequel vous avez déclaré l'urgence.

Et d'abord, messieurs, il faut bien préciser le caractère de la mesure qui vous est soumise ; c'est une enquête purement politique que nous vous demandons de confier à une Commission de trente membres ; l'enquête judiciaire est commencée, elle n'a rien et ne saurait avoir rien de commun avec celle qui vous est proposée. L'œuvre des magistrats et des conseils de guerre est de punir les coupables, l'œuvre de vos commissaires sera de remonter à la source du mal et d'en étudier les causes. Aucun conflit n'est à craindre, aucun empiétement du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire n'est à redouter.

L'insurrection du 18 mars se rattache à des causes morales et matérielles, les unes prochaines et immédiates que nous touchons pour ainsi dire du doigt, les autres, plus difficiles à saisir, remontent plus haut dans le passé et doivent être surtout cherchées, selon nous, dans l'action latente de sociétés plus ou moins occultes, qui, sous prétexte d'améliorer le sort des travailleurs, ont établi dans ces dernières années une conspiration permanente contre l'ordre social tout entier.

Les théories socialistes ne sont pas nouvelles dans le monde. Ce sont, pour emprunter une expression de M. de Chateaubriand, de « vieilles friperies, qui pendent depuis tantôt deux mille ans à la boutique de tous les philosophes ! » Tant qu'elles sont restées dans le domaine de la spéculation pure, à l'état d'utopies, elles ont peut-être trop échappé à l'attention des hommes d'État. Aujourd'hui que faisant, comme en 1848, alliance avec les plus mauvaises passions politiques, elles ont passé dans les faits et se sont réalisées en attentats inouïs, elles s'imposent forcément à votre attention.

Il serait aisé de suivre dans notre histoire depuis 1793 le double courant jacobin et socialiste. Après la terreur, lorsque le jacobinisme vaincu et obligé d'ajourner sinon d'abdiquer son entreprise de nivellement, les théoriciens socialistes reprennent la révolution en sous œuvre. Alors apparaît Babeuf, l'ancêtre direct de la Commune de 1871, et l'on trouve dans le célèbre *Manifeste des*

égaux (1), la plupart des idées que la Commune de Paris vient de mettre en pratique. Le système de Babeuf tomba plus encore sous le poids de la honte et du ridicule que sous celui de la répression; et, jusqu'en 1830, la France, heureusement distraite par d'autres soins et d'autres pensées, n'eut pas le loisir de songer aux théories insensées d'un conspirateur de bas étage.

Après 1830, révolution purement politique, le mouvement socialiste reparait sous la forme Saint-Simonienne. Ses théories, prêchées par des hommes de talent, obtiennent surtout un succès de curiosité et de mise en scène. Transformées en je ne sais quelle religion de la chair, elles ne tardent pas à tomber sous le ridicule, sans avoir profondément pénétré dans les masses. Les esprits superficiels croient que tout est fini; mais le matérialisme sensuel, qui était le fond de la doctrine de Saint-Simon, ne continue pas moins à s'infiltrer dans la société française, au cœur de laquelle le nouveau dieu avait laissé le ver rongeur.

Pendant les dernières années du gouvernement de Juillet, le socialisme fit invasion dans les livres et dans la presse, et eut cette singulière fortune d'être discuté dans les salons comme dans les ateliers. Propagé avec ardeur et sous toutes les formes par des utopistes qui procédaient tous plus ou moins de Saint-Simon, il ne fut pas étranger à la révolution de 1848. Les espérances qu'il avait fait naître dans les classes ouvrières étaient irréalisables; il était plus facile aux hommes de Février de professer les théories socialistes du haut de la tribune du Luxembourg que de les transporter dans les faits. Les égarés s'en prirent comme aujourd'hui, à la société elle-même, ils s'allièrent, pour la détruire, au parti violent qui a toujours prétendu imposer ses idées par la force sans se soucier d'attendre le progrès, trop lent à ses yeux, des prédications théoriques. Les journées de juin furent le produit de cette alliance du socialisme avec le jacobinisme, et l'on put voir alors quel chemin avaient fait les doctrines de néant et de destruction.

Nous n'avons garde d'insister sur cette terrible lutte de Juin 1848 en présence d'un grand nombre de nos collègues qui prêtèrent alors à la cause de l'ordre l'appui de leur courage personnel, en présence de l'homme illustre qui écrivit, à l'adresse des sauvages

(1) Rédigé par l'un des complices de Babeuf, Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des athées*.

de ce temps-là, ce livre *De la propriété*, qui ne fut pas seulement un beau livre, mais une bonne action et un acte de courage. Permettez-nous toutefois, messieurs, de vous citer un seul passage de l'enquête faite à cette époque, et que vous voulez, avec tant de raison, recommencer aujourd'hui. L'horrible pensée d'incendier Paris et de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de renoncer à de criminelles convoitises n'est pas nouvelle et se retrouve dans le programme des hommes de Juin. Je lis dans l'enquête des paroles prononcées le 3 avril 1848 et qui établissent comme une sorte de filiation sinistre entre les journées de Juin et la Commune de 1871.

« Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux, dites-leur que, s'ils ont le malheur de se laisser aller à la moindre réaction, 400,000 travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris; ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et pour cela ils n'auront pas besoin de fusils, des allumettes chimiques leur suffiront (1). »

Et une affiche placardée aux dernières heures de l'insurrection contenait ceci :

« Si une obstination aveugle vous trouvait indifférents devant tant de sang répandu, nous mourrons tous sous les décombres incendiés du faubourg Saint-Antoine (2). »

La victoire de Juin rassura la société, on la crut peut-être plus complète et plus décisive qu'elle ne le fut en réalité. Les doctrines vaincues ne disparurent pas; leurs adeptes renoncèrent à se mêler à la politique active, mais n'abdiquèrent aucune de leurs prétentions.

Le 6 mai 1869 un membre de l'Internationale écrivait: « Ce que nous saluons avec bonheur, c'est la reconnaissance du socialisme en France, aussi croyant mais plus scientifique et plus expérimenté qu'en 1848. Voilà pourtant ces idées en haine desquelles on a fusillé et déporté tant de républicains. Juste une génération, vingt ans après, elles reviennent avec la même ténacité se poser en face de l'ordre épouvanté! » et l'écrivain ajoutait: « Ordre menteur, qui n'as pour te sanctifier que le goupillon d'un prêtre mercenaire et pour t'appuyer que le sabre du soldat impopulaire! (3) »

(1) Discours de Caussidière aux commissaires. Enquête Bauchart, rapport, p. 16.

(2) Enquête Bauchart, rapport, p. 16.

(3) *Égalité* du 8 mai 1869. (Oscar Testut, p. 39.)

Comment le socialisme s'était-il ainsi développé sous l'empire ? Votre commission d'enquête aura à le rechercher. Il faut que le monde sache dans quelle proportion le pouvoir absolu, qui avait été accepté comme un remède et un préservatif, a aggravé le mal. S'il était vrai que, dans un intérêt politique inavouable, les sociétés secrètes eussent été tolérées et presque favorisées ; s'il était vrai que l'enseignement confié trop souvent à des hommes qui affichaient hautement les doctrines matérialistes, eût contribué à affaiblir le sentiment religieux et les croyances sans lesquelles la loi du développement et du sacrifice, la résignation à la souffrance, au malheur, deviennent incompréhensibles ; s'il était vrai que le culte des jouissances matérielles eût partout abaissé les caractères et affaibli les intelligences ; si, enfin, les questions qui intéressent au plus haut degré la dignité de l'homme, celles qui touchent à la religion, à la famille, à la morale, que dis-je, à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu, avaient été abandonnées aux sarcasmes d'une presse licencieuse à condition que cette presse ne parlerait ni de César ni de sa politique, votre commission d'enquête aurait le droit de signaler dans ces faits une des principales causes de notre défaite vis-à-vis de l'étranger et de l'horrible lutte qui vient de finir.

Pour la majorité de votre commission, messieurs, c'est le despotisme qu'il faut accuser du triste état social dans lequel nous nous débattons, c'est le régime des vingt dernières années qui a atteint toutes les forces vives du pays dans leur source et les a viciées dans leur puissance et leur organisation. Mais nous n'avons ni la mission ni les moyens d'approfondir assez les faits pour vous apporter ici une conclusion motivée et il ne nous appartient pas de devancer l'enquête que nous vous proposons d'ordonner. Nous comprenons que l'on fasse des réserves jusqu'à ce que tous les faits d'une politique qui a abouti à la défaite au dehors, à la ruine et à la guerre civile au dedans, soient suffisamment mis en lumière.

Ces accusations et ces réserves prouvent la nécessité d'une enquête loyale, complète, instructive pour le présent et pour l'avenir ; car il ne s'agit pas ici de l'étude de l'historien, mais de l'examen éclairé et consciencieux du médecin qui cherche les causes de la maladie qu'il a à guérir.

En ce qui touche les questions sociales, votre commission pense que l'enquête devra porter avant tout sur les effets de l'abrogation

prescrite en 1864 de toutes les entraves si justement apportées jusque-là aux coalitions. Elle s'est demandé si cette mesure n'avait pas permis aux ouvriers de former de véritables corps politiques en s'associant dans le but apparent d'obtenir des augmentations de salaire. Elle s'est demandé si la loi de 1864 n'avait pas favorisé les grèves qui ont été si fréquentes dans les dernières années de l'empire ; si ce n'était pas à cette école des grèves que les ouvriers avaient appris à chercher dans le bouleversement de la société l'amélioration de bien-être qu'ils ne pouvaient attendre que de l'effort persévérant de chacun.

Vous le voyez, messieurs, c'est principalement sur les institutions de l'empire et leur influence sociale que nous appelons l'attention des commissaires à qui vous confierez l'enquête. Silence et oubli sur les personnes et leurs actes, mais la lumière sur les faits et leurs conséquences ; tel devra être selon nous le programme à suivre. Ce n'est pas quand la France a failli périr, ce n'est pas quand tout ce que nous aimons, tout ce qui fait que pour nous la vie vaut quelque chose, a failli sombrer, qu'il y a lieu de conserver nos illusions. D'ailleurs le mal n'est pas guéri et la victoire remportée à Paris n'est qu'un commencement de réparation. La France encore menacée sur tant de points par ceux que nous appelions volontiers les barbares de l'intérieur, a besoin de savoir comment, à un moment donné, le terrain a été assez préparé ou plutôt les garanties sociales assez profondément minées pour qu'une association formidable ait pu s'établir dans le but avoué de tout renverser.

Vous avez nommé, messieurs, l'Internationale, ce nom a été souvent prononcé devant vous, depuis le 18 mars. L'opinion publique attribue à l'Internationale une grande part dans l'insurrection de Paris ; elle accuse ses doctrines d'avoir créé le milieu moral dans lequel la Commune a été possible ; elle accuse ses adeptes d'avoir formé le Comité insurrectionnel et poussé la Commune aux actes détestables sous le poids desquels nous restons accablés de honte et de douleur. L'enquête dira ce qu'il y a de fondé dans cette double accusation. Il serait téméraire de vouloir suppléer aux réponses qu'elle apportera. Toutefois, le problème est si grave, il s'agit d'un intérêt si puissant, que votre Commission vous doit compte de ce qui a été dit dans son sein sur l'origine, les doctrines et l'organisation de l'Internationale.

En présence d'une arme de guerre qui vient de se montrer si

terrible, il nous a paru que ce n'était pas excéder notre mandat que de jeter un cri d'alarme et surtout d'éclairer les consciences honnêtes en montrant le but avoué vers lequel on veut les conduire. Les événements de Paris, s'ils sont comme nous le pensons, le résultat de desseins prémédités depuis longtemps et le premier pas dans une route tracée à l'avance, ont une gravité plus douloureuse encore et sollicitent plus impérieusement les informations que vous allez ordonner.

L'idée mère de l'Internationale appartient aux ouvriers français qui la transportèrent en Angleterre, lors de l'Exposition de 1862. C'est là qu'est son principal foyer, son grand Conseil, c'est de là qu'elle a rayonné sur le monde entier. L'association est fondée sur la solidarité des ouvriers des diverses contrées. Pour les affiliés, plus de frontières : la patrie n'est qu'un mot vide de sens. Unis par l'affinité des intérêts et surtout par la communauté des haines, ils ont la prétention de former un peuple qui embrasse les salariés du monde entier. Établie sur ces bases, l'association serait déjà un immense danger pour l'ordre social quand bien même elle n'en aurait pas entrepris la destruction, car, vous le savez, messieurs, la pente fatale de toute association comme de toute réunion nombreuse, est de glisser vers la politique ; mais pour l'Internationale il ne s'agit pas de république ou de monarchie, il ne s'agit pas de réformer nos institutions d'une manière plus ou moins radicale, il s'agit d'une conjuration contre tous ceux qui possèdent et contre toutes les lois divines et humaines sur lesquelles repose la société moderne.

Laissons les publicistes de l'Internationale indiquer eux-mêmes leur but et leurs intentions :

« Nous voulons, dit un des leurs, la liberté de tous et l'égalité de tous, c'est-à-dire la révolution sociale ; et par révolution sociale, nous n'entendons pas une misérable surprise tentée à la faveur des ténèbres. La révolution signifie la destruction complète des institutions bourgeoises et leur remplacement par d'autres. C'est une nuit du 4 août 1789 que nous voulons. — Les radicaux des partis politiques même les plus avancés, veulent simplement replâtrer l'édifice social en lui conservant ses bases actuelles ; nous voulons, nous, faire table rase et tout reconstruire à neuf (1). »

(1) *Progrès du Locle*, numéro du 29 janvier 1870.

Dans un de leurs premiers congrès, celui de Bâle, on avance que la propriété « paralyse le développement de la société et consacre l'injustice et l'inégalité. » Le congrès déclare : « 1° que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de la faire rentrer à la communauté; 2° qu'il y a nécessité de faire rentrer la propriété du sol à la propriété collective (1). »

A la même époque, un de leurs publicistes écrit :

« L'hérédité n'aurait-elle que le vice de perpétuer les aristocraties dont elle est le point de départ, en livrant à une minorité oisive, parasite, le produit du travail collectif, que ce serait déjà bien suffisant pour la rayer de notre organisation future. Mais ce n'est pas tout; l'hérédité, c'est la chaîne de l'esclavage des peuples, etc. (2). »

Et dans un autre article :

« Si des parents plus actifs et plus intelligents que d'autres, et qui auraient amassé quelque fortune, pouvaient, en la léguant à leurs enfants, constituer un privilège spécial pour eux, la solidarité serait attaquée au cœur (3). »

Les fondateurs de l'Internationale avaient d'abord éliminé du programme de cette association les questions politiques et religieuses; non pas, se hâtent-ils de dire, qu'ils manquassent eux-mêmes d'opinions politiques, ni d'opinions anti-religieuses bien marquées, mais parce qu'ils craignaient de diviser encore plus les ouvriers « en arborant le drapeau d'un système politique ou anti-religieux; » et aussi « par égard pour les idées fausses répandues dans les masses ouvrières par la propagande intéressée et corruptrice des prêtres, des gouvernements et de tous les partis politiques, sans en excepter les plus rouges (4). »

Cette réserve prudente à l'égard des idées religieuses et des questions politiques ne dura pas longtemps. Au congrès de Bruxelles, en 1868, un de leurs orateurs les plus autorisés s'écrie : « Nous ne voulons plus de gouvernements, car les gouvernements nous écrasent d'impôts; nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous

(1) Oscar Testut, *Association internationale des Travailleurs*, p. 11.

(2) *Égalité*, numéro du 12 juin 1869.

(3) *Progrès du Locle*, numéro du 29 janvier 1870.

(4) *L'Internationale* du 3 septembre 1869.

massacrent ; nous ne voulons plus de religions, car les religions étouffent l'intelligence (1). »

A mesure que le temps marche, les détestables doctrines de ces nouveaux Erostrates se dévoilent et s'affirment de plus en plus. En 1869, le programme d'une de leurs sections, celle de l'Alliance de la Démocratie socialiste à Genève, fait connaître, dans toute leur sauvagerie révoltante, les tendances de ces prétendus sauveurs du prolétariat moderne. Nous citons le texte officiel :

« L'Alliance se déclare athée ; — elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine, — l'abolition du mariage en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile. — Elle veut l'abolition définitive et entière des classes et l'égalisation politique, économique et sociale des deux sexes, et pour arriver à ce but, elle demande avant tout l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun. »

« Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts : convaincue que cette égalité naturelle des individus en fera disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique. »

Ainsi ces rêveurs insensés ne s'arrêtent même pas devant la pensée de refaire la nature humaine. Quoi de plus simple, en effet ? Pour qui supprime Dieu et la vie future, les inégalités physiques et intellectuelles sont aussi choquantes que les inégalités sociales. Pas besoin d'ajouter que les réformateurs de l'Internationale suppriment la magistrature comme les armées permanentes. « Le prêtre, le soldat et le rentier sont pour eux trois fléaux continuellement en permanence pour ronger les productions de l'humanité, » et enfin ils poussent l'aveuglement jusqu'au blasphème, en écrivant que le livre des livres, « la Bible n'est que le code de l'immoralité (2). »

Nous nous arrêtons, messieurs, nous en avons dit assez pour montrer le fonds des doctrines à l'aide desquelles on égare les classes

(1) Compte rendu officiel du Congrès de Bruxelles, publié par le journal *le Peuple belge*, p. 50.

(2) *Progrès du Locle*, numéro du 2 avril 1870.

ouvrières. Voilà le programme du progrès au dix-neuvième siècle, le nouvel évangile de l'humanité ! Tout cela est insensé, tout cela soulève le dégoût, et dans tout autre temps votre juste susceptibilité n'eût pas même permis au rapporteur de votre commission de citer d'aussi tristes théories, mais vous venez de voir les théoriciens de l'Internationale et de la Commune à l'œuvre, vous vous devez de dévoiler d'ors et déjà à la France et au monde ce qu'il y a au fond de tous ces programmes menteurs. Le temps des coupables complaisances pour les professeurs des doctrines de néant, pour les apôtres plus ou moins déguisés du socialisme est passé. Il importe trop de désabuser ceux qui, hélas ! en si grand nombre se sont laissé tromper ou entraîner, pour ne pas montrer au grand jour les principes qui guidaient les promoteurs de l'insurrection du 18 mars. Et vos commissaires n'auront pas seulement à faire connaître ce qu'il y avait en réalité sous ces grands mots de *Commune* ou de *franchises municipales* qu'on a profanés ; ils devront rechercher comment des doctrines, dont le ridicule plus encore que l'odieux semblait devoir faire justice, ont pu trouver place dans les professions de foi d'hommes considérables qui sont restés, nous le savons, hors de la Commune, mais n'en ont pas moins contribué à la faire arriver.

Ce qui devra aussi, messieurs, appeler à un haut degré l'attention de vos commissaires, c'est qu'au service d'un programme qu'on croirait éclos dans une maison de fous, l'Internationale a su mettre une organisation puissante, simple et savante à la fois, dont les cadres élastiques lui ont permis d'enrôler en peu de temps un très-grand nombre de sectaires.

Sous le titre de *Congrès*, un parlement universel des classes ouvrières décide d'une manière souveraine toutes les questions qui touchent à l'organisation générale ; il a la plénitude de l'autorité législative et la souveraineté de juridiction.

Un Conseil général ou international, nommé par le Congrès, est le centre où aboutissent les fédérations ouvrières du monde entier. Ce Conseil paraît être le véritable comité directeur, il centralise toutes les correspondances, propose les programmes à discuter dans les congrès, provoque ou arrête les grèves, les aliments, etc.

Au-dessous du Conseil général, des conseils fédéraux sont placés à la tête des sections régionales ; ils comprennent un certain nombre de ces sections et forment le lien entre elles et le Conseil suprême.

Enfin, à la base et comme point de départ de toute cette organisation, la section qui réunit un plus ou moins grand nombre d'ouvriers ou de corporations d'ouvriers, peut être au point de vue de l'Internationale, assimilée à la Commune.

Cette machine très-simple paraît se mouvoir avec une grande facilité et a suffi jusqu'ici au progrès de l'association. Cela ne peut s'expliquer que par l'obéissance passive imposée à tous les adeptes. Il y a sans doute des statuts secrets que nous ne connaissons pas, et il est probable que sous ces dehors de liberté et d'émancipation se cache le despotisme de la secte ou de l'individu. Quoi qu'il en soit, l'Internationale est un État dans l'État qui a la prétention d'être le type de la société à venir ; c'est dans ses cadres qu'elle veut faire entrer tout l'ordre social futur. Et, en présence d'une situation pareille, la société resterait inerte et désarmée ! Elle laisserait, sans s'en inquiéter, se continuer et s'étendre cette conspiration au grand jour ! Non, messieurs, cela n'est pas possible, et vous penserez avec votre Commission qu'il y a là des problèmes qui sollicitent une solution immédiate.

Et d'abord vos commissaires devront se préoccuper de la rapidité de la propagation de l'Internationale, rapidité qui est un des phénomènes sociaux les plus étranges de ce temps-ci. On a fait appel aux plus mauvais instincts de la nature humaine. On est parvenu à créer une véritable secte qui n'a de foi que la négation de toute croyance élevée, mais qui croit à la suppression de la misère et à la satisfaction de toutes les convoitises. On a trouvé un point d'appui dans l'isolement de l'individu au milieu de nos grands centres de populations ; on a tenté de substituer je ne sais quelle famille ouvrière à la vraie famille qu'on était parvenu à affaiblir ou à détruire. Mais tout cela ne suffit pas pour expliquer les progrès de l'Internationale ; vos commissaires auront à sonder les profondeurs du mal, à pénétrer dans les arcanes de toutes les sociétés secrètes, de tous les groupes particuliers que la grande association a si rapidement absorbés dans son sein. — Nous ne connaissons sur tout cela que quelques publications ; nous ne savons que ce qu'on a bien voulu nous dire. Les documents saisis à Paris chez les principaux sectaires jetteront sans doute une lumière nouvelle sur la partie occulte des actes de l'association, sur ses vrais programmes, ses budgets, leur source d'alimentation, etc. Les correspondances des adhérents plus ou moins avérés de la Commune

avant et depuis le 18 mars, nous montreront à l'œuvre ceux qui, ne voyant dans l'Internationale qu'un instrument, s'en seraient servis pour l'accomplissement de desseins purement politiques.

Pour votre commission, messieurs, la grande part prise à l'insurrection de Paris par l'Internationale s'explique parce qu'elle disposait là d'un de ses groupes fédératifs les plus nombreux. Mais la révolte et la lutte peuvent se produire ailleurs, car, grâce à sa puissante organisation, l'Internationale peut, à un moment donné, réunir sur un point quelconque du territoire des milliers d'adhérents venus de tous les points du globe.

Vous penserez avec nous, messieurs, qu'en vue de ce danger, il y aurait un grand intérêt à connaître dans quelle proportion l'élément provincial et l'élément étranger ont pris part aux actes de la Commune. C'est un des points que l'enquête aura à étudier, et il y a lieu d'espérer que les gouvernements étrangers, tout aussi menacés que le nôtre, faciliteront chez eux toutes les investigations nécessaires.

Le fanatisme des adhérents de l'Internationale survivra-t-il à l'affreuse crise que nous venons de traverser ? Pouvons-nous espérer une abdication ? Est-ce un simple sursis qu'on nous accordera ? Terrible question qui se pose devant vous, messieurs, comme elle s'est posée devant votre Commission. Il est probable que l'ascendant dans les conseils de l'association va revenir aux temporiseurs ; à ceux-là qui trouvaient que le temps n'était pas venu encore de faire une levée de boucliers et qui ne voulaient une révolution qu'à longue échéance. Le danger, pour être différé, n'en est pas moins réel ; et, d'ailleurs, avec le suffrage universel, l'Internationale dispose de moyens d'action toujours à sa portée et dont vous devez vous préoccuper, messieurs. Un des membres de votre Commission préparatoire a signalé ce fait étrange que, dans une des premières villes de France, l'Internationale avait fait triompher, aux dernières élections municipales, les noms les plus obscurs et écarté systématiquement les hommes de la classe ouvrière les plus capables et les plus intelligents.

Cette cause première de l'insurrection de Paris, l'influence des sociétés secrètes et de l'Internationale en particulier, n'a pu agir avec tant de force que parce qu'elle a trouvé des éléments tout préparés, par les fautes des gouvernements antérieurs, dans le trop rapide et tout à fait anormal développement de la capitale et dans

l'agglomération plus anormale encore d'une immense population ouvrière qui y a été appelée de toutes les parties de la France et du monde. L'annexion des communes suburbaines, la prétention de refaire en quelques années ce qui était l'œuvre des siècles, la folie de constructions gigantesques hors de proportion avec tous les besoins, la destruction du vieux Paris qui, en changeant brusquement toutes les habitudes, en détruisant toutes les relations, avait créé deux villes et rejeté aux extrémités presque toute la population ouvrière; l'établissement à Paris d'un trop grand nombre d'ateliers de chemin de fer et d'usines gigantesques qui auraient eu tout à gagner à rester dans nos départements, tous ces faits souvent signalés doivent être étudiés de plus près et cette étude a paru à votre Commission d'une importance capitale pour expliquer le passé et pour assurer l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, la surexcitation causée par le siège, la longue durée de l'effort, la rigueur des privations si longtemps supportées, la déception et la douleur d'une capitulation qu'on avait jusqu'au bout espéré conjurer; et pour les natures moins élevées, l'habitude de vivre sur la place publique sans rien faire, de recevoir, comme autrefois la plèbe romaine, la solde et la nourriture sans les avoir gagnées; tout cela a certainement contribué à affaïsser le niveau moral et explique jusqu'à un certain point les défaillances du 18 mars.

L'or étranger a-t-il joué un rôle dans cette malheureuse insurrection? Trouverait-on la trace de mains plus coupables parce qu'elles seraient françaises? Vos commissaires auront la douleur de le rechercher; mais, quand de pareilles questions sont posées, et elles le sont par le cri public, il faut qu'elles soient résolues; il faut que les complices de la démagogie soient démasqués. Il y va de l'honneur des partis comme de l'intérêt de la France.

Les causes diverses que nous venons d'indiquer ne suffiraient pas encore, messieurs, à expliquer l'insurrection de Paris et l'abominable catastrophe qui l'a terminée. Vos commissaires devront remonter plus haut et rechercher la part de la responsabilité qui peut revenir aux classes élevées, aux pouvoirs publics, chargés de diriger la société. Non-seulement il serait injuste de tout imputer aux aspirations malsaines des classes ouvrières, mais vous failliriez à votre devoir si votre enquête ne sondait pas toutes les plaies, ne faisait pas la part de toutes les responsabilités.

Notre littérature, nos arts, nos théâtres, nos journaux n'accusent-ils pas depuis longtemps une société en décadence? Les principes de morale comme les croyances religieuses n'ont-ils pas été en butte à des attaques incessantes, attaques d'autant plus graves qu'elles partaient de haut et revêtaient les formes apparentes du respect? N'avons-nous pas trop souvent glorifié l'esprit de révolte, professé que la force primait le droit, que la nécessité ou la raison d'État étaient en politique une excuse suffisante pour justifier d'odieuses spoliations?

L'affaiblissement du sentiment religieux a été signalé dans votre Commission comme une des principales causes du mal étrange qui travaille notre société. La grande loi du respect de l'autorité, du respect des supériorités sociales a disparu. La famille elle-même a été viciée à sa source et le père y a perdu en partie sa légitime autorité. L'enseignement public s'est peut-être trop préoccupé de l'instruction aux dépens de l'éducation. Il a cessé de faire des hommes. Les hommes sont ce qui manque le plus à notre temps; dans toutes les carrières les vides se font et ne sont pas comblés. «La bonne éducation, disait Leibnitz, est le premier fondement de la félicité humaine.» Dans le malheur qui nous accable, beaucoup de bons esprits pensent que ce fondement a manqué.

A une société sceptique dans le fond et devenue presque payenne dans la forme, l'Internationale a prêché l'athéisme; à une société avide de jouissances matérielles elle a prêché le néant des espérances éternelles et le culte exclusif des intérêts! Qui s'étonnerait qu'elle ait si bien réussi? Dieu nous garde de vouloir faire ici la part exacte des responsabilités; mais votre commission d'enquête aura à examiner celle qui peut être imputée aux programmes philosophiques et politiques. N'avons-nous pas tous plus ou moins adopté en pratique la devise socialiste que l'Internationale a inscrite sur sa bannière: « La civilisation, c'est la plus grande somme de bonheur et de bien-être possible. »

Nous avons dû vous signaler, messieurs, les causes de l'insurrection du 18 mars, telles qu'elles nous ont apparu dans un examen préalable et sommaire. Vous partagerez la conviction que cet examen a fortifiée dans nos esprits, qu'une enquête sérieuse est indispensable. Sans doute elle ne guérira pas le mal, mais elle éclairera le pays et apportera d'utiles enseignements pour le grand travail de régénération que vous avez si courageusement entrepris.

Sur certains points, elle sera même un remède efficace. En effet, messieurs, parmi les adhérents de l'Internationale et des sociétés secrètes, que d'hommes égarés, que d'honnêtes pères de famille, que de laborieux ouvriers se sont laissé entraîner, sans se douter du point où on voulait les conduire ! Connue dans ses causes et ses effets, l'insurrection de Paris raffermira bien des consciences. Déjà à la lueur des incendies, à l'horrible spectacle des crimes qui ont été commis, bien des yeux se sont dessillés.

Vous ne me pardonneriez pas, messieurs, de ne pas répéter en terminant le triste programme d'enquête que j'ai dû dérouler devant vous, les paroles consolantes qui ont été dites dans votre commission. Si le mal a été grand, la part du bien a été grande aussi. A cette rude épreuve de la guerre de Paris, notre armée a retrouvé la discipline, elle s'est montrée aussi patiente qu'héroïque, et, avec une abnégation qui n'a d'égal que leur patriotisme, nos prisonniers à peine échappés aux étreintes de l'Allemagne, nos soldats éprouvés par une longue campagne d'hiver, ont accepté courageusement et simplement la grande mais pénible mission qui leur était donnée. A côté de l'armée, de nombreux actes de courage civil consolent des défaillances trop nombreuses du 18 mars, et des journées antérieures. Enfin, l'Église n'a pas seulement fait son devoir, elle a retrouvé des martyrs et, comme au temps des premiers siècles du christianisme, nos prêtres et nos religieux ont eu, en mourant pour leur foi, la consolation suprême d'entendre leurs adversaires de la veille, devenus leurs compagnons de captivité, s'écrier en marchant à la mort : Et nous aussi nous sommes chrétiens !

Votre commission a l'honneur de vous proposer, messieurs, d'adopter le projet de loi soumis à vos délibérations, et qui est ainsi conçu :

PROJET DE LOI.

Art. 1. — Une commission de trente membres sera nommée, dans les bureaux, à l'effet de rechercher, par voie d'enquête et par tous autres moyens qui lui paraîtront utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection qui depuis deux mois ensanglante le département de la Seine, et de constater les faits qui se rattachent, soit à sa préparation, soit à son exécution.

Art. 2. — Tous pouvoirs lui sont conférés dans ce double objet

soit pour mander et faire comparaître auprès d'elle les personnes en état de donner des renseignements, soit pour se faire délivrer et communiquer toutes les pièces de nature à éclairer sa religion.

Art. 3. — Un rapport sera fait à l'Assemblée des résultats de cette information.

Et, depuis que ce projet a été voté, les cours martiales fonctionnent.

Mais la lutte, dans laquelle dix mille fédérés au moins furent tués, les exécutions sommaires qui ont suivi les arrestations faites sous le coup de dénonciations anonymes, 379,010! ce chiffre avait effrayé le préfet de police lui-même, les traitements subis par les prisonniers dans les cachots de Versailles et sur les pontons en simplifient beaucoup trop, hélas ! la besogne. Que d'innocents auront payé pour les coupables ! innocents par ignorance, innocents d'intention, innocents même de fait. Que de cruelles méprises ont été commises et reconnues, mais trop tard ! La plus grande vertu politique et la plus habile, c'est la tolérance.— Les rigueurs appliquées à la suite de la répression du mouvement du 18 mars prouvent d'une manière cruellement évidente que nous sommes loin de la posséder en France.

PARIS ET VERSAILLES

DU 18 MARS AU 22 MAI

Le 18 Mars.

L'histoire ne manquera pas de faire remarquer que le premier jour de l'insurrection du 18 mars finit par l'exécution des généraux Clément Thomas et Lecomte. Mais l'observateur impartial qui a suivi, depuis le 18 mars jusqu'au 28 mai, l'explosion révolutionnaire dont nous allons montrer les péripéties, doit pourtant constater qu'entre le commencement et la fin de cette crise, il y a un abîme.

Comment ne pas être frappé de cette différence ! Après le cataclisme de la semaine qu'on a justement appelée infernale, personne en France n'aurait osé élever la voix en faveur de la Commune ; car ces souvenirs maudits, la terreur, le massacre des otages, l'incendie et le projet d'anéantir

Paris, d'où qu'ils viennent, n'inspirent et ne peuvent inspirer qu'un seul sentiment, l'exécration !

Mais la révolution du Comité central et de la Commune fut loin, il faut bien le reconnaître, de provoquer dans les premiers temps à Paris, cette répulsion universelle. Paris avait été si impitoyablement maltraité par le second empire ; il avait tant souffert pendant l'investissement que, dans son exaspération, il commença par laisser faire les chefs du mouvement, comme pour montrer aux hommes qui avaient conduit le siège, ce qu'il y avait d'incalculable puissance et d'invincible énergie dans cette cité qui avait, pendant près de cinq mois, juré de se sauver et de sauver avec elle la France !

L'opinion que nous exprimons ici s'atteste d'ailleurs par une série de faits irrécusables et que nos lecteurs trouveront dans le cours de ce récit. Nous ne mettons pas cette observation en avant pour approuver le mouvement du 18 mars, mais pour rendre hommage à la vérité et pour mettre en lumière la volte-face qui se manifeste entre les premiers et les derniers actes de la Commune.

Quant à l'insurrection, en elle-même, il est certain qu'elle ne pouvait, en aucune façon, se justifier. Et, en effet, tout en admettant comme légitimes et profitables à l'intérêt public les réclamations de la garde nationale, il est clair, à première vue, que ses agissements se poursuivaient de la façon la plus irrégulière et la plus préjudiciable à la régénération du pays. Si l'armée, la magistrature, les sociétés commerciales, l'industrie, les associations ouvrières voulaient, chacune de son côté, se constituer en dehors de l'autorité souveraine, que deviendrait la République ? Ce serait le chaos !

Pas de société sans lois, et pas d'existence sociale possible sans l'observation de la loi. Nous n'avons plus d'autre pierre angulaire pour nos institutions que les principes suivants :

Le suffrage universel pour donner la majorité qui fait la loi ;

Respect de la loi par la minorité, jusqu'à ce qu'elle devienne à son tour majorité.

Hors de ces deux principes, il n'y a qu'anarchie.

Paris, il faut bien le reconnaître, avait des ressentiments profonds. Les folies de l'empire, les douleurs du siège, la honte de la défaite, les insolences de l'armée prussienne, la maladresse du gouvernement, la misère des faubourgs avaient porté à un si haut degré la colère du peuple qu'il suffisait d'une étincelle pour faire éclater l'ouragan.

L'entrée des Prussiens à Paris avait montré combien était vif, spontané, ardent, le patriotisme qui animait la garde nationale. En une nuit, l'impulsion donnée à la garde civique se communiquait à tous les bataillons. Mais, si le patriotisme sut se mettre en éveil, le bon sens sut aussi parler à cette armée intelligente, et, d'un jour à l'autre, chacun rentrait dans son domicile. Ces deux faits attestaient à la fois la vigilance et la sagesse que l'on pouvait attendre de cette grande armée de la garde nationale de Paris, et donnaient une importance considérable à tout ce qui se rattachait à cette question brûlante. Il fallait ménager cette force immense, et le gouvernement a montré qu'il était résolu à la braver.

Commençons par exposer ce qu'on appelait à Paris *la Question des canons*.

Sans s'inquiéter outre mesure, la population de Paris s'occupait toujours des armements que Montmartre, Belleville et quelques autres quartiers persistaient à conserver.

Les canons dont s'étaient emparés quelques gardes nationaux, la veille de l'entrée des Prussiens à Paris, étaient de ceux qui avaient été fabriqués pendant le siège par l'industrie privée, au moyen de fonds provenant principalement des souscriptions particulières. Ce matériel avait été affecté à la garde nationale, formant un effectif de 350,000 hom-

mes, et ayant droit, par son nombre et d'après les rapports admis maintenant, à 875 pièces d'artillerie.

La partie de ce matériel déjà terminée avait été livrée à la garde nationale à diverses époques et réunie à l'avenue de Wagram. Il y avait le 28 février, sur ce point entouré de clôtures et gardé par la légion de la garde nationale, 245 pièces de canon.

Toute l'artillerie enlevée à ce parc fut transférée par les gardes nationaux et autres à Montmartre, à Montrouge, à la place des Vosges ou ailleurs.

Ces préliminaires du drame font surgir involontairement cette question :

Comment le gouvernement commit-il l'imprudence de laisser ainsi à la merci de la garde nationale tant de forces de guerre ?

Comment laissa-t-il arriver à l'état aigu une situation que son devoir lui commandait de connaître et d'apaiser au plus vite ?

Nous posons ces points d'interrogation, parce qu'ils s'imposent involontairement à tous les esprits. A chacun sa responsabilité devant l'histoire.

Cette question nous conduit au point vif de la difficulté. Si les canons de la garde nationale sont là, parqués, gardés, défendus par des postes qui se renouvellent, il faut qu'il y ait quelque part une direction qui s'exerce indépendamment de l'action gouvernementale ; et c'est précisément là le périlleux état de choses créé par ces forteresses improvisées au centre de Paris.

Sous le coup de la poignante émotion de l'entrée des Prussiens, deux Comités s'étaient instantanément constitués, et tous deux inspirés par une pensée unique, la défense de Paris et de la République. L'un de ces Comités s'appelait *le Comité central de la fédération républicaine* ; l'autre, *le Comité central de la garde nationale*.

Après le départ des Prussiens, les deux Comités ont continué à fonctionner et à poursuivre l'accomplissement d'une œuvre qui ne tendait à rien moins qu'à une réorganisation de la garde nationale, en dehors des autorités actuellement constituées. Il suffit d'énoncer le programme et le but de ces deux centres d'action pour en mesurer l'importance et la gravité.

Averti de la marche des événements, le gouvernement croit pouvoir dénouer les difficultés en ménageant les situations, tant du côté des batteries d'artillerie que du côté des Comités directeurs. Une note du *Journal officiel* a déclaré que le pouvoir mettait son honneur à fonder la République. Le général d'Aurelles de Paladines a fait la même profession de foi dans une réunion des chefs de bataillons de la garde nationale, et le ministre de l'intérieur s'est mis en communication avec des membres des Comités.

Mais ces déclarations passaient inaperçues dans les conseils des deux sociétés de fédération républicaine.

Les choses ont donc continué à suivre leur cours, et la situation est restée la même. Les deux Comités ont même bien vite acquis plus de cohésion par la fusion réunissant les deux centres d'action en une seule association, qui prit pour titre définitif : *La Fédération républicaine de la garde nationale*.

Les demandes que les deux Comités adressaient au gouvernement étaient réellement acceptables. Mais le pouvoir devait agir promptement, franchement, sans détour, sans arrière-pensée, et le gouvernement, préoccupé autre part, de la grosse question de la conclusion de la paix, ne se doutait certainement pas de l'imminence du péril. Il ne vit dans les menées de ces deux Comités que les efforts impuissants de chefs subalternes de la démagogie révolutionnaire dont il se promettait bien d'avoir facilement raison. Mais pour quiconque assistait à ces réunions de la

salle du Waux hall qui comprenait au moins douze à quinze cents délégués de la garde nationale, il était clair que le Comité central prenait de jour en jour un tel empire sur les bataillons qu'il en devenait manifestement l'âme, et que, par conséquent, le gouvernement, en ne tenant compte que du Comité central, faisait absolument fausse route. C'est la garde nationale qu'il fallait avoir en vue, et, abandonnée à elle-même, la garde nationale se détachait du gouvernement qui se méfiait d'elle pour s'unir au Comité central qui prenait si chaleureusement sa défense. La nomination du général d'Aurelles de Paladines n'avait fait que rendre plus hostiles les dispositions de l'armée citoyenne. Le commandement de Chanzy eût été accueilli avec enthousiasme. Comment le gouvernement ne l'a-t-il pas compris ?

Le nuage qu'on aurait pu dissiper se chargea d'électricité et d'éclairs. Il devait éclater, et il éclata.

Dès le matin, on apprend que les quartiers occupés par les canons sont cernés par la troupe, et le même point d'interrogation surgit dans l'esprit de tout le monde : Les soldats tireront-ils sur les gardes nationaux ?

Sur tous les murs est affichée une proclamation signée de M. Thiers et de tous les ministres. En voici les deux paragraphes principaux :

« Des hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne le croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

« Que les bons citoyens se séparent des mauvais ; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France. »

L'effet de la proclamation est excellent au centre de Paris, mais il est absolument nul dans les faubourgs.

C'est du côté de Montmartre qu'eut lieu le point important de la lutte.

Là, vers six heures, d'anciens sergents de ville costumés en gardes nationaux étaient parvenus à surprendre les détachements qui campaient sur la butte Montmartre et à s'emparer des parcs d'artillerie. A six heures et demie, trois coups de canon avaient été tirés à blanc afin d'annoncer à la troupe que l'on pouvait venir chercher les canons.

Quelques-unes des pièces d'artillerie auraient été bientôt descendues. Mais des gardes nationaux du Comité central, suivis d'un grand nombre de femmes, sont arrivés et se sont opposés à l'enlèvement des canons, qu'ils ont repris et remontés à leur parc.

Vers neuf heures, la circulation est tout à coup interrompue, et des coups de feu se font entendre dans la direction du boulevard. La foule se replie, des femmes, des enfants courent dans toutes les directions en s'écriant : « On vient de tuer des officiers et des gendarmes ! » Peu d'instants après, un grand nombre de militaires descendent par la place Bréda en tenant la crosse de leur fusil en l'air. Parmi eux se trouvent une dizaine de gendarmes à pied et des soldats des 46^e et 88^e de ligne. La foule les presse de questions au sujet des coups de feu tirés près de la place Pigalle. Ils racontent que des gardes nationaux, accompagnés de soldats de la ligne portant la crosse en l'air, s'étaient avancés malgré les injonctions du général Lecomte ;

que celui-ci aurait alors donné l'ordre aux gendarmes de repousser les gardes nationaux ; qu'un coup de feu avait été tiré sans qu'on sût au juste par qui ; que des gardes nationaux, des gendarmes et des soldats de la ligne avaient, à un moment donné, tiré mutuellement les uns sur les autres ; que les régiments de ligne avaient fini par refuser de marcher contre la garde nationale et s'étaient débandés ; que la cavalerie et l'artillerie, ainsi que les gendarmes, ne se sentant plus appuyés, avaient dû, à leur tour, se replier ; que la garde nationale était redevenue maîtresse absolue de la position et avait reconquis les parcs d'artillerie du plateau.

Quelques militaires ajoutaient qu'un capitaine de chasseurs, un officier de la ligne ainsi que des gendarmes avaient été tués ; que des gardes nationaux et des gendarmes avaient été blessés ; enfin que le général Lecomte avait été enlevé de son cheval par des gardes nationaux, puis conduit au Château-Rouge, où se réunissaient des commandants des bataillons de Montmartre et les membres du comité directeur de la butte. Des gardes républicains et des gendarmes, faits prisonniers, auraient été conduits également par les émeutiers au Château-Rouge.

Cette affaire de Montmartre a été le seul engagement de la journée. A Montrouge, à Belleville, à Ménilmontant, la troupe a de bonne heure fraternisé avec la garde nationale, et à midi tout Paris apprenait que la résistance était impossible et que la garde nationale dissidente était maîtresse sur tous les points.

Le gouvernement essaye pourtant de lutter encore, et la seconde proclamation qui suit est affichée.

« On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'État.

« Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir

d'autre but que le salut de la République. Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre ; il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre d'un commun accord la patrie et la République. »

Les accusations de communisme et de pillage ne font qu'irriter plus profondément la garde nationale qui soutient le Comité.

Dans la soirée, le pouvoir se partage en deux moitiés. Une partie du gouvernement est restée à Paris et une autre s'est rendue à Versailles pour être près de l'Assemblée et pouvoir prendre toutes les mesures nécessitées par les événements.

Les ministres restés à Paris lancent une troisième et dernière proclamation à la garde nationale de Paris, signée de M. E. Picard et du général d'Aurelles de Paladines. En voici quelques paragraphes :

« Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

« Si vous n'étouffez pas la sédition dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France ! »

Ce dernier appel ne trouve pas plus d'écho que les deux premiers, et les événements prennent une tournure telle qu'il est manifeste que l'insurrection est maîtresse de Paris.

Dans la soirée circule un bruit sinistre et la nouvelle est partout confirmée. Le général Lecomte, fait prisonnier le matin, et le général Clément Thomas, arrêté par la garde

nationale, ont été fusillés à Montmartre, dans un jardin, rue des Rosiers.

Racontons ces deux abominables exécutions.

Dans la journée, le général Clément Thomas avait appris que le général Lecomte avait été saisi par les insurgés; il voulut se mettre à sa recherche. C'est ainsi qu'il arriva, vers cinq heures du soir, sur la place Pigalle. Il était en habits bourgeois : pantalon gris, redingote noire et chapeau de forme haute.

Un des fédérés, l'ayant reconnu à sa grande barbe blanche, alla droit à lui et lui dit :

— N'êtes-vous pas le général Clément Thomas ?

— Non, — fut-il répondu tout d'abord.

— Je ne crois cependant pas me tromper, — reprit le fédéré ; — vous êtes bien reconnaissable à votre barbe.

— Eh bien ! quand ce serait moi — riposta résolûment l'ex-général, — est-ce que je n'ai pas toujours fait mon devoir ?

— Vous n'êtes qu'un misérable et un traître, lui dit alors son interlocuteur en saisissant le vieillard au collet.

Aussitôt survinrent d'autres individus qui entraînent le général dans la direction de la rue des Rosiers.

Le sort de l'infortuné Clément Thomas fut décidé séance tenante.

Le groupe chargé de l'exécution le mena dans le jardin de la maison.

Ce jardinet, qui a la forme d'un carré long, est coupé par de petites plates-bandes bordées de buis, comme on en peut voir dans beaucoup de maisonnettes de Montmartre. Quand nous l'avons visitée, cette pauvre motte de terre était toute piétinée et les bordures de buis retombaient sur les minces allées foulées aux pieds.

Le jardin est clos par deux murs tapissés d'espaliers. Du côté de l'un de ces murs s'élèvent deux pêchers, et, détail rappant, ces pêchers étaient, le 18 mars, tout en fleurs. C'est sous ces arbres aux senteurs pénétrantes, que les

deux généraux ont été fusillés. Ici les vengeances de l'homme, là l'inaltérable douceur de la nature !

Ce fut Clément Thomas qui fut amené le premier.

Dans cette heure horrible et suprême, le vieux général fit preuve de la plus héroïque fermeté d'âme.

Il se tint debout, faisant face aux exécuteurs et tenant son chapeau à la main.

Les exécuteurs tirèrent l'un après l'autre.

A chaque balle reçue, le corps de la victime était agité d'un tressaillement convulsif, mais restait ferme en place comme une statue.

Après le quatorzième coup de fusil, le général Clément Thomas était toujours debout, regardant fixement ses exécuteurs, et tenant encore son chapeau.

Enfin, une quinzième balle, qui l'atteignit au-dessous de l'œil droit, le fit tomber.

L'autre victime fut ensuite amenée.

Le général Lecomte était l'un de nos plus jeunes généraux. Au début de la guerre il était encore colonel et venait de commander en second l'école de la Flèche. Il joignait à une grande bravoure une science profonde sur la littérature ancienne et sur la numismatique. C'était l'un de nos plus ardents et plus intelligents collectionneurs de livres rares. Rien n'égalait son désintéressement.

Quelques mois avant sa mort, après Champigny, voulant faire décorer l'un de ses officiers d'ordonnance qui l'avait du reste bien mérité, et ne voulant pas outrepasser le nombre des propositions déjà faites, il fit retirer la sienne qui le nommait grand officier. Il resta commandeur, mais son officier d'ordonnance fut chevalier.

Le général Lecomte fut brutalement amené après l'exécution de Clément Thomas.

Il était très-pâle. Ses bras étaient à demi croisés sur sa poitrine. — Il a fait entendre à peine quelques mots de protestation.

Ceux qui l'amenaient et qui devaient le fusiller étaient les soldats du 88^e de ligne.

— A ton tour, lui crièrent-ils; car c'est toi qui nous as donné l'ordre de tirer sur le peuple.

Un instant après, le général Lecomte était passé par les armes.

Les exécuteurs étaient au nombre de treize ou quatorze, dix militaires et trois ou quatre gardes nationaux. Les militaires ont tiré sur le général Lecomte et les gardes nationaux sur Clément Thomas.

Tel est ce drame, qui a produit dans tout le pays un saisissement d'effroi.

Il n'y a eu qu'une voix en France pour flétrir une exécution qu'une proclamation du Comité central appela « criminelle. »

Telle fut cette journée du 18 mars, journée terrible qui pèsera douloureusement sur notre histoire. L'observateur impartial qui interroge tous ces événements néfastes, arrive dans sa conclusion à condamner, en bas comme en haut, l'affreuse politique qui a été suivie; en bas, parce que toute insurrection, sous le régime du suffrage universel, est un crime; en haut, parce que le gouvernement n'a pas su prévoir la catastrophe et n'a rien fait pour en détourner les formidables conséquences.

A la fin de cette journée, Paris s'est trouvé forcément placé en face de deux pouvoirs, le pouvoir légal qui s'était retiré à Versailles avec l'Assemblée nationale, et le pouvoir de la Commune qui prenait en mains à l'Hôtel de ville le gouvernement de la capitale.

Nous allons les voir tous les deux à l'œuvre.

Le 19 mars.

PARIS. — Le 19 mars est un dimanche. Paris s'éveille en posant mille questions poignantes. Quel est le sens exact, quelle est la portée de cette journée? Que veut ce Comité central que le flot révolutionnaire fait monter à l'Hôtel de ville? Quels sont les hommes qui le composent?

En présence d'une perspective si ténébreuse, la population, tout en redoutant le terrible inconnu qu'offre le problème posé à l'Hôtel de ville, blâme unanimement la conduite tenue par le gouvernement. On se demande ce qu'ont fait et ce que vont faire les représentants et les maires de Paris.

Les députés et les maires de Paris sont réunis à la mairie du deuxième arrondissement pour délibérer sur la situation. Déjà, la veille, dix membres de la réunion, MM. Peyrat, Vacherot, Tirard, Tolain, Millière, députés de Paris; Bonvalet, Mottu, Hérisson, Vautrin, Méline, maires et adjoints, s'étaient rendus, à la fin de la journée, vers six heures, auprès de M. Jules Favre, au ministère des affaires étrangères, pour lui soumettre les propositions qu'ils jugeaient les plus propres à dénouer les difficultés si graves qui venaient de se produire. Ces mesures étaient les suivantes :

1° La nomination de M. Langlois comme général commandant en chef de la garde nationale ;

2° M. Edmond Adam à la préfecture de police ;

3° M. Dorian à la mairie de Paris ;

4° Le général Billot, membre de l'Assemblée nationale, commandant l'armée de Paris.

M. Jules Favre répondit qu'il allait soumettre au gouvernement ces propositions. Sur cette déclaration, les délégués retournèrent à la mairie du deuxième arrondissement, où M. Jules Ferry leur fit parvenir une lettre dans laquelle il

déclarait qu'il abandonnait l'Hôtel de ville et qu'il remettait ses pouvoirs entre les mains des maires élus.

Avons-nous besoin d'ajouter que cette première démarche des représentants officiels de la députation et des municipalités parisiennes eut le sort de toutes celles que nous verrons se succéder à Versailles pendant deux mois ? Dès le premier jour, le gouvernement était résolu à ne voir, dans le mouvement du 18 mars, qu'une insurrection dont il devait triompher à tout prix.

Le Comité central ne recule pas devant la lutte. Deux proclamations, sorties de l'imprimerie nationale, sont affichées. Ces deux documents, lus avec avidité, paraissent presque contradictoires. En les lisant, chacun sent que le Comité est loin de représenter une seule pensée et une seule action.

L'une de ces proclamations, adressée aux gardes nationaux de Paris, leur annonce que le mandat du Comité est expiré et que le Comité le rapporte, *car il ne prétend pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser*. Cette phrase donnerait à penser que le Comité ne veut absolument pas prendre en main le gouvernement de la République, et qu'il s'en tient à son programme, qui consiste, comme nous l'avons dit, en ces deux points : Organisation indépendante de la garde nationale et de la municipalité parisienne par l'élection. Tant de bruit pour si peu de chose !

Mais, d'un autre côté, le Comité fait acte de gouvernement en levant l'état de siège, en convoquant les électeurs pour l'élection du conseil communal et en prenant possession de tous les services publics. Que veut donc le Comité ?

Ces deux proclamations sont signées des noms suivants :

Assi, Billioray, Ferrat, Babick, Édouard Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavalette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, J. Grollard, Barroud, H. Géresme, Fabre, Pougeret, Bouit, Viard, Ant. Arnaud.

Ce sont les membres du Comité central. Trois seulement sont connus. Assi, pour sa participation aux affaires du Creuzot; Ch. Lullier, pour ses démêlés avec les Cassagnac, et Varlin, pour sa coopération à l'*Internationale*.

VERSAILLES. — Le contre-coup des événements de Paris produisit dans toute la France une impression douloureuse et profonde. On se demanda ce que pouvait vouloir ce Paris qu'on venait d'admirer et qui avait, en réalité, sauvé l'honneur du pays perdu par l'empire.

Versailles fut en proie à une agitation inexprimable. L'action du gouvernement, les conciliabules des différents partis qui composent l'Assemblée, la retraite de l'armée, l'arrivée des fuyards de Paris, tout se réunissait pour faire de la ville de Louis XIV, ordinairement si paisible, une capitale improvisée, malheureusement trop étroite pour les caravanes qui abandonnaient Paris pour lui demander un refuge.

Un des premiers soins du gouvernement fut d'interrompre, par la rupture des fils télégraphiques, toute communication électrique entre Paris et les départements.

Le 19 mars au matin, M. Thiers envoyait une circulaire à toutes les autorités, dans les départements, pour leur annoncer que le gouvernement tout entier était réuni à Versailles, et que l'Assemblée s'y réunissait également avec le pouvoir exécutif.

L'armée, au nombre de 40,000 hommes, s'y était concentrée en bon ordre, sous le commandement du général Vinoy. Les abords de la ville étaient occupés par des mitrailleuses. Toutes les autorités, tous les chefs de l'armée y étaient réunis.

Les autorités civiles et militaires ne devaient exécuter d'autres ordres que ceux du gouvernement légal résidant à Versailles, sous peine d'être considérées comme en état de forfaiture.

Un décret, daté du 19 mars, nommait l'amiral Saisset commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

En apprenant cette nomination, chacun se disait involontairement : Si le gouvernement devait céder sur ce point, pourquoi n'a-t-il fait cette concession que trop tard ?

Le 20 mars.

PARIS. — Le Comité central a pris en main tous les services : la préfecture de police, confiée au commandant Duval ; le ministère de l'intérieur, confié au délégué Grélier ; la télégraphie, confiée au citoyen L. Combatz.

Une nouvelle proclamation, très-longue, du Comité central, est affichée. Ce document, entre autres explications sur les antécédents et l'action exercée par le Comité, contient, touchant l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas, une déclaration très-explicite.

« D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous ; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime. »

Cette protestation produit une impression favorable. Mais on se demande ce qu'on peut attendre d'un Comité dont les pouvoirs ne sont pas respectés de ceux qui lui obéissent.

VERSAILLES. — Le matin, plus de 300 députés se réunissent dans la salle des conférences. Quelques membres voudraient que l'on profitât de l'occasion pour déclarer que l'Assemblée sera constituante. D'autres voudraient que l'on se transférât immédiatement à Tours.

La véritable séance a été ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Grévy, qui a tout d'abord demandé la parole :

« Messieurs, a-t-il dit, il semblait que les malheurs de la

patrie étaient épuisés. Il n'en est rien. Une criminelle insurrection aggrave encore notre situation si terrible. Un gouvernement factieux s'est installé à l'Hôtel de ville. Que la France reste calme, rangée autour de ses élus. Quoi qu'on fasse, cette fois, la force restera au droit. L'Assemblée saura se faire respecter, et, grâce à son énergie, elle réussira à fonder la République, que ces criminels insurgés compromettent. »

Ces paroles reçoivent une vive approbation de la part de l'Assemblée.

Après ce discours, M. Jules de Lasteyrie demande la nomination d'une commission de quinze membres qui soutiendra le gouvernement dans toutes les mesures à prendre.

M. Picard, ayant accepté la proposition au nom du gouvernement, elle est votée à l'unanimité.

A la reprise de la séance, M. Tirard, représentant de Paris et maire du deuxième arrondissement, demande la parole et soumet à la Chambre les propositions dont quelques-uns de ses collègues et lui se sont chargés d'être les organes.

Aussitôt une protestation s'élève contre toute espèce de transaction avec le gouvernement rebelle. Cette protestation est faite par M. E. Picard.

Le 21 mars.

PARIS. — Un avis du Comité déclare que « les autorités républicaines veulent faire respecter la liberté de la presse, ainsi que toutes les autres. » La déclaration est précise. Comment alors se fait-il qu'elle ait été démentie par les faits? Le matin, le *Figaro* et le *Gaulois* n'ont pas paru parce que, la veille, les bureaux de ces journaux, envahis par des détachements de gardes nationaux, ont apposé les scellés sur les presses.

Est-ce ainsi que « les autorités républicaines entendent faire respecter la liberté de la presse ? » Respecter la liberté de la presse, ce n'est point respecter la liberté de ses amis, c'est respecter la liberté de ses adversaires. Puisque le Comité prétend avoir la force, comment a-t-il autorisé ou souffert un acte en contradiction absolue avec les principes dont il se prétend le défenseur ? Le Comité s'est ainsi, du premier coup, placé, comme conception de la liberté, au niveau de M. le général Vinoy.

Notons encore une autre déclaration du Comité qui mérite d'être signalée. Le Comité déclare qu'il est décidé à reconnaître et à faire respecter les préliminaires de paix, tels qu'ils ont été acceptés par l'Assemblée nationale.

Et cette déclaration importante se trouve confirmée, sous une autre forme, par le délégué du Comité au ministère de l'intérieur, le citoyen Grélier, qui annonce, dans le *Journal officiel de la Commune*, qu'il est décidé à respecter les conditions de la paix.

Seulement, il lui paraît de toute justice que les auteurs de la guerre maudite dont nous souffrons subissent la plus grande partie de l'indemnité imposée par nos impitoyables vainqueurs.

Toutefois, nous devons constater que le mouvement unanime de l'opinion, dans ces premières journées, emportait les esprits vers les idées de conciliation et d'apaisement. Chacun reste convaincu que c'est l'idée d'une transaction qu'il doit défendre, encourager et faire adopter par le gouvernement.

Et en effet, une proclamation affichée partout apprend à la population les résolutions prises par les députés et les maires de Paris.

Ces deux mesures que les représentants de Paris vont proposer immédiatement à l'Assemblée sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par les citoyens.

Cette affiche est lue par tous avec une satisfaction

visible, et chacun se dit : C'est le dénoûment le plus heureux qui puisse terminer cette crise effroyable !

Notons avant de connaître le vote de l'Assemblée un fait important de la journée du 21. Une manifestation imposante des amis de l'ordre a eu lieu. Une foule immense, composée de gardes nationaux, a parcouru tout Paris en criant : Vive l'ordre ! Vive la République !

Tous les citoyens formant le cortège portent des faveurs bleues à la boutonnière, ils marchent sans armes et engagent tous les amis de l'ordre à les suivre.

Ce sont des négociants en partie, qui protestent contre l'usurpation de l'Hôtel de ville et surtout contre le Comité central.

La manifestation a pour but de rétablir M. Desmarest dans ses fonctions.

Les gardes nationaux du 144^e se groupent à l'entrée de la mairie ; à leur tête se trouve un délégué du Comité.

Un lieutenant du 144^e répond aux cris de la manifestation en exhibant une lettre du Comité invitant M. Desmarest à revenir se mettre à la tête de son arrondissement.

Cette lettre est datée de l'Hôtel de ville, deux heures et demie.

Quatre des manifestants, parmi lesquels se trouve M. de Coëtlogon, se rendent au domicile de M. Desmarest, qu'ils ne rencontrent pas.

Les cris de : Vive l'ordre ! Vive la République ! Vive l'Assemblée nationale ! sont prononcés avec enthousiasme.

La manifestation a failli aboutir à une collision, en rencontrant une escouade de gardes nationaux qui conduisait, boulevard Sébastopol, un troupeau de moutons.

VERSAILLES. — Dans la séance du 21, M. Picard, ministre de l'intérieur, annonce pour le lendemain la présentation d'un projet de loi ayant pour but de procéder à l'élection des conseils municipaux sur toute la surface de la France. (Applaudissements.)

Le ministre annonce que, du reste, l'ordre règne dans tous les départements, qui tous adhèrent à l'Assemblée.

Le rapporteur de la commission nommée sur la proposition de M. de Lasteyrie a la parole pour faire connaître la proclamation préparée par elle.

L'Assemblée, appelée à voter sur les termes de cette proclamation, l'adopte à l'unanimité.

« Français, pour faire appel à vos courages, pour réclamer de vous une énergique assistance, vos représentants sont unanimes. Tous à l'envi, sans dissidence, nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre âme, votre image, votre espoir, votre unique salut.

« Vive la France ! »

M. Peyrat demande vainement à l'Assemblée qu'elle ajoute à sa proclamation : Vive la République ! La Chambre repousse la demande du représentant de la gauche, en provoquant ainsi sinon en justifiant, la récrimination de tous les démocrates qui lui reprochent de vouloir renverser le gouvernement républicain.

Le 22 mars.

PARIS. — Une pensée domine manifestement l'opinion, celle du rapprochement qui peut se faire entre le gouvernement et le Comité central.

A ce sujet, nous devons raconter ici ce qui s'est passé entre les représentants et les maires de Paris, d'un côté, et le Comité central, de l'autre.

Dans ce but, les réunions des représentants et des maires se multiplient. Dans un des nombreux conseils tenus à la mairie du deuxième arrondissement, M. Clémenceau a été d'avis qu'au point où les choses en étaient arrivées, alors que des paroles de conciliation avaient été entendues par l'As-

semblée nationale, et qu'un projet dans ce sens leur avait été porté, il fallait éviter de rien faire qui pût compromettre cette conciliation.

L'opinion de M. Clémenceau a prévalu, et on s'est séparé après avoir adopté les termes de la déclaration qui met le public au courant du vote d'urgence de l'Assemblée sur le projet des élections du conseil municipal de Paris, et qui demande à la garde nationale d'écarter toute cause de conflit en attendant la décision de l'Assemblée nationale.

Mais au fur et à mesure que nous avançons, cette œuvre de conciliation semble devenir de plus en plus difficile.

Le *Journal officiel* de Paris publie le matin un avertissement, qui est une menace pour la liberté de la presse. L'avertissement dit, en effet, qu'une répression sévère sera la conséquence « de tels attentats », c'est-à-dire la déclaration de la presse, signée de vingt-huit journaux et engageant les électeurs à ne pas tenir compte de la convocation pour le 22, s'ils continuent à se produire.

Cet avertissement « d'une répression sévère » est de nature à montrer que la liberté de la presse sera tout entière entre les mains du Comité central.

Les événements se précipitent. Une proclamation du Comité central, sans tenir aucun compte des efforts tentés pour une œuvre de conciliation, annonce les élections communales de Paris pour le 24 mars.

COMITÉ CENTRAL.

Le Comité central, n'ayant pu établir une entente parfaite avec les maires, se voit forcé de procéder aux élections sans leur concours.

En conséquence, le Comité arrête :

1° Les élections se feront dans chaque arrondissement par les soins d'une commission électorale nommée à cet effet par le Comité central ;

2° Les électeurs de la ville de Paris sont convoqués, vendredi 24 mars 1871, dans leurs collèges électoraux, à l'effet d'élire le Conseil communal de Paris;

3° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement ;

4° Le nombre des conseillers est fixé à 90, soit un pour 20,000 habitants et par fraction de plus de 10,000;

5° Ils sont répartis d'après la population, ainsi qu'il suit :

Arrondissements.	Population.	Nombre de conseillers.
I ^{er}	81.665	4
II ^e	79.909	4
III ^e	92.680	5
IV ^e	98.648	5
V ^e	104.083	5
VI ^e	99.115	5
VII ^e	75.438	4
VIII ^e	70.259	4
IX ^e	106.221	5
X ^e	116.438	6
XI ^e	149.641	7
XII ^e	78.635	4
XIII ^e	70.192	4
XIV ^e	65.506	3
XV ^e	69.340	3
XVI ^e	42.187	2
XVII ^e	93.193	5
XVIII ^e	130.456	7
XIX ^e	88.930	4
XX ^e	87.444	4
		—
Total.....		90

6° Les électeurs voteront sur la présentation de la carte qui leur a été délivrée pour l'élection des députés à l'As-

semblée nationale, le 8 février 1871, et dans les mêmes locaux ;

7° Ceux des électeurs qui n'auraient pas retiré leur carte à cette époque ou l'auraient égarée depuis, prendront part au vote, après vérification de leur inscription sur la liste. Ils devront faire constater leur identité par deux électeurs inscrits dans leur section ;

8° Le scrutin ouvrira à huit heures du matin et sera clos à six heures du soir ; le dépouillement commencera immédiatement après la clôture du scrutin.

Citoyens,

Le Comité central remet aux mains du peuple de Paris le pouvoir tombé de mains indignes. Les élections communales se feront d'après le mode ordinaire ; mais le Comité central exprime le vœu qu'à l'avenir, le vote nominal soit considéré comme le seul vraiment moral et digne des principes vraiment démocratiques.

Le Comité central de la garde nationale :

Avoine fils, Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Boursier, Barou, Billioray, Blanchet, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Ferrat, Henri Fortuné, Fabre, Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Gouhier, Guiral, Géresme, Grolard, Josselin, Fr. Jourde, Maxime Lisbonne, Lavalette, Charles Lullier, Maljournal, Ed. Mcreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin, Viard.

A cette proclamation du Comité central répond une affiche signée des députés de Paris annonçant à la population que l'Assemblée a reconnu le droit de la capitale, qui sera appelée, dans le plus bref délai, à élire son conseil municipal.

Dans cette situation, les représentants espèrent que tout le monde comprendra la nécessité d'éviter les désastres qui naîtraient en ce moment de tout conflit entre les citoyens.

Malheureusement la situation s'aggrave encore. Une nouvelle épouvante se répand dans tous les quartiers.

A une heure, une grande manifestation sans armes se forme sur la place de l'Opéra. Au moment où elle va se mettre en marche, elle est assaillie par des coups de feu venant de la rue de la Paix.

Une grande partie des personnes qui prennent part à la manifestation portent un ruban bleu à la boutonnière; c'est à bout portant que les coups de feu ont été tirés, d'abord en l'air, mais bientôt ils ont fait des victimes.

Vingt à vingt-cinq personnes tombent tuées ou blessées; un lieutenant de mobiles est frappé; un peu plus loin un garde national reçoit une balle en pleine figure.

Mais la foule se disperse bientôt.

La panique se répand jusqu'au boulevard Montmartre, où, en un clin d'œil, les cafés, les magasins sont fermés.

Cette nouvelle, bientôt répandue partout, jette la stupefaction dans tous les quartiers de Paris.

A six heures, une nouvelle proclamation des députés et des maires de Paris est affichée sur tous les murs. Cette proclamation est un suprême appel au patriotisme de tous les citoyens.

VERSAILLES. — Toute la séance du 22 a pour ainsi dire été remplie par le discours de M. Jules Favre. C'était, ce jour-là, l'événement de Versailles. L'éloquence du ministre des affaires étrangères avait passionné la Chambre; mais dans un moment où le patriotisme ne doit chercher que l'apaisement et la réconciliation, on peut dire que chacune des paroles de l'orateur est retombée sur Paris comme une lave brûlante.

Il terminait ainsi :

« Si quelques-uns d'entre vous tombaient entre leurs mains, le sort des généraux Clément Thomas et Lecomte serait le vôtre. Car ne vous imaginez pas messieurs, qu'ils

désavouent de semblables crimes! Ils les justifient!..»
(Mouvement). »

Il n'y aura qu'une voix en France pour flétrir l'horrible exécution du 18 mars. Mais le jour où M. Jules Favre prenait la parole, il fallait moins songer au passé qu'au présent et à l'avenir, et la vue du précipice ouvert devant nous commandait surtout d'éviter tout ce qui pouvait encore faire couler le sang. L'abîme attire l'abîme; mais il ne faut pas que le sang attire le sang!

A la fin de la séance, M. Edmond Turquet, député de l'Aisne, a raconté l'arrestation du général Chanzy et la sienne :

Samedi 18 mars, dit-il, le train de Tours entra à Paris, quand il fut brusquement arrêté par des gardes nationaux armés qui requièrent l'ouverture des portières. Je voyageais avec ma famille, dans un wagon-salon; la porte en fut ouverte à coups de crosse : « Où est le général Chanzy? me demanda-t-on. — Il n'est point ici, répondis-je. » Alors on m'adressa des injures; on me dit : « Le général est là, et vous êtes son aide de camp. » Je répliquai : « Je n'ai pas l'honneur d'être l'aide de camp du général, mais je suis son collègue à l'Assemblée nationale. »

Les hommes pénétrèrent alors dans le wagon, brisant tout à coups de crosse et de baïonnette. Cela fait, ils descendirent et arrivèrent à la queue du train, où ils découvrirent le général Chanzy, qui ne se cachait pas, puisqu'il était en tenue de général en campagne, et portait la plaque de la Légion d'honneur. On lui déclara qu'on l'arrêtait au nom de la loi, au nom du Comité de la garde nationale.

Ajoutons à ce récit qu'à Paris, les députés et les maires se sont occupés de cette arrestation du général qui a vivement frappé l'opinion. L'ordre d'élargissement du général Chanzy, signé par M. Tirard, au nom des municipalités de Paris, n'a pas été pris en considération.

MM. Schœlcher et Clémenceau se sont également présentés à l'Hôtel de ville pour demander, au nom des dépu-

tés de Paris, l'élargissement du général arrêté sans aucune espèce de motif.

Après une attente de plus d'une heure, les deux députés ont dû se retirer sur l'avis que le Comité avait décidé le maintien de l'arrestation.

Si le gouvernement se montre énergique, on voit que le Comité central est résolu à lui tenir tête.

Le 23 mars.

PARIS. — Des affiches sur tous les murs.

Une nouvelle proclamation du Comité central annonce que les élections, qui devaient avoir lieu le 24 mars, sont remises au dimanche 26 mars.

Mais l'antagonisme entre les maires nommés par le suffrage universel et les délégués du Comité central continue. Une manifestation avait réinstallé la municipalité élue au sixième arrondissement, et le docteur Tony Moilin, délégué du Comité central, avait repris dans la journée la mairie avec le 135^e bataillon, commandé par M. Charles Lullier. Toutefois, dans la soirée, M. Leroy, représentant la municipalité élue, était une deuxième fois réinstallé dans ses fonctions.

D'un autre côté, une affiche signée de M. Clémenceau, maire du dix-huitième arrondissement et de ses adjoints annonçait qu'un délégué du Comité central, conduit par une compagnie de la garde nationale, était venu prendre sa place et l'avait forcé de quitter la mairie.

La presse maintient aussi ses protestations, comme la députation de Paris et comme les municipalités. Son langage, depuis le premier jour, a toujours été le même. Voici ce que dit le *Siècle* :

« Quiconque voterait ou prêterait son concours au vote illégal décrété par le Comité se rendrait complice de la violation des lois et serait coupable de trahison envers la République.

« Un tel vote serait d'ailleurs frappé de nullité, vicié dans son essence, nul et de nul effet.

« L'abstention est donc ici un devoir étroit.

« Opposons du moins à la force l'invincible obstacle de la résistance passive.

« Faisons le vide autour et dans les urnes illégales du Comité. »

Mais à ce langage le *Journal officiel* de Paris répond par la note suivante :

« La presse réactionnaire a recours au mensonge et à la calomnie pour jeter la déconsidération sur les patriotes qui ont fait triompher les droits du peuple.

« Nous ne pouvons pas attenter à la liberté de la presse : seulement, le gouvernement de Versailles ayant suspendu le cours ordinaire des tribunaux, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi auxquels seraient applicables en temps ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, qu'ils seront immédiatement déférés au Comité central de la garde nationale. »

En présence de cette situation, le journal *le Siècle* fait la déclaration suivante :

« La situation faite à la presse est à cette heure celle que lui fit, il y a vingt ans, le 2 décembre.

« Nous devons à notre dignité, au droit que nous défendons, à la République, pour laquelle nous sommes prêts à nous sacrifier, de dire que cette situation ne modifie en rien le jugement que nous exprimions hier sur ce que nous croyons être le devoir de tout bon citoyen. »

VERSAILLES. — Le *Journal officiel* de Versailles annonce la nomination de dix-sept nouveaux préfets.

Il publie également une dépêche du chef du pouvoir exécutif qui donne l'ordre à tous les militaires, soldats ou officiers venant isolément ou en troupe, de s'arrêter aux stations de Versailles, Etampes, Corbeil, Melun, Nogent-sur-Seine, Meaux, Soissons, Pontoise, Chantilly et Poissy.

La dépêche donne le même ordre aux marins, ainsi qu'aux fonctionnaires publics.

La séance du 23 à l'Assemblée peut s'appeler la séance des maires de Paris. Après l'adoption d'une loi relative à l'organisation de corps de volontaires, M. Arnaud (de l'Ariège), maire du septième arrondissement et député de Paris, monte à la tribune et demande à l'Assemblée de vouloir bien recevoir, par exception, dans les circonstances critiques présentes, la députation des maires et adjoints de Paris. Cette proposition, comme tant d'autres, ne provoque que les colères et les réclamations tumultueuses de la droite.

Sur le refus de la Chambre, M. Baze, questeur, met à la disposition des maires une des principales tribunes, et, à six heures, on voit entrer et prendre place dans une tribune du premier rang, près de l'avant-scène du côté droit, quatorze membres de la municipalité parisienne. Chacun des maires ou adjoints porte une écharpe en sautoir. Ils se tiennent debout.

A leur entrée dans la salle, l'Assemblée se lève et applaudit chaleureusement. La gauche pousse unanimement les cris de : Vive la France ! et Vive la République ! A droite, on crie seulement : Vive la France !

Les maires répondent par les cris de : Vive la France ! Vive la République !

A peine ces cris viennent-ils d'être poussés par la municipalité parisienne, que cinquante ou soixante membres de l'extrême droite crient, en désignant les maires : « A l'ordre ! à l'ordre ! — On ne respecte pas l'Assemblée ! — Faites évacuer la tribune ! — Ils n'ont pas le droit de prendre ainsi la parole ! Ils sont admis au même titre que

le public ! » Ces réclamations de l'extrême droite, appuyées par une partie de la droite, sont entremêlées de protestations de la gauche en faveur des maires.

A ce moment, le tumulte est si grand dans la salle, qu'il devient complètement impossible de saisir les diverses exclamations qui s'entre-croisent à droite et à gauche.

Une trentaine de députés de l'extrême droite se couvrent, bien que le président soit découvert, à son fauteuil, et qu'il n'ait pas encore annoncé que la séance était suspendue ou levée.

A la gauche on entend crier : « A bas les chapeaux ! Respectez donc votre président ! respectez-vous vous-mêmes ! Découvrez-vous donc ! »

M. FLOQUET, s'adressant à la droite. — Vous insultez Paris !

Voix à droite. — Et vous, vous insultez la France !

Loin de s'apaiser, l'agitation redouble encore. Les députés de la gauche restent à leurs bancs. Une grande partie de ceux de la droite, au contraire, ont quitté leurs places et se préparent à sortir de la salle des séances.

En présence de cette émotion profonde, qu'il ne lui est guère facile de dominer, M. le président annonce que la séance est levée, qu'on se réunira immédiatement dans les bureaux et que le soir il y aura une séance.

A la séance de nuit, l'orage de la journée s'est dissipé. M. Thiers aura lancé, comme d'habitude, son *quos ego* sur les flots turbulents de la majorité.

M. Arnaud (de l'Ariège) monte donc à la tribune et fait à la Chambre la proposition suivante, au nom des maires de Paris :

1° Que l'Assemblée se mette à l'avenir en communication plus directe et plus intime avec les municipalités de Paris ;

2° Qu'elle autorise les maires à prendre les mesures que les circonstances autoriseraient ;

3° Que les élections de la garde nationale aient lieu avant le 28 de ce mois ;

4° Que l'élection du conseil municipal ait lieu avant le 3 avril, si c'est possible, et que la condition du domicile fût réduite à six mois, et que les maires et les adjoints procédassent aussi de l'élection.

L'urgence est déclarée, mais cette tentative comme toutes celles qu'on a pu faire ne devait aboutir à aucun résultat.

Le 24 mars.

PARIS. — Les portes sont fermées par l'ordre du Comité. On ne les ouvre que pour laisser passer les chariots de ravitaillement. Toutes les gares (sauf la gare du Nord) sont occupées militairement. Les ordres les plus sévères ont été donnés à l'Hôtel de ville pour qu'aucun soldat ne puisse sortir de Paris.

C'est à la mairie du deuxième arrondissement que se tient le centre des délibérations des maires, des députés et des commandants qui se sont groupés autour de l'amiral Saisset. Cette résistance rend l'espoir au parti constitutionnel, qui garde les mairies d'arrondissement par un cordon de sentinelles serrées. Malheureusement, les bataillons qui obéissent au Comité fournissent encore plus de gardes nationaux à l'Hôtel de ville.

L'état-major général de la garde nationale est installé provisoirement place de la Bourse.

Le commandant supérieur, l'amiral Saisset ; le colonel d'état-major, le colonel Langlois, et le colonel Schoelcher, commandant de l'artillerie de la garde nationale, ont pris la direction des mouvements et de la concentration de tous

les bataillons de la garde nationale qui n'obéissent point au Comité central.

Une proclamation du nouveau général en chef de la garde nationale fait appel à tous les bataillons. Le langage du général est approuvé; malheureusement peu de gardes nationaux répondent à cet appel pressant.

On s'élève pourtant avec sévérité contre tous les refus que les propositions les plus mesurées rencontrent à l'Hôtel de ville. En effet, il est impossible de ne pas reconnaître qu'en présence de toutes les concessions si larges qui se succèdent, le Comité central a montré une opiniâtreté qui ne prouve pas en faveur de ses dispositions conciliantes. Toutes les avances, toutes les concessions sont faites par le parti constitutionnel; pas une n'est accordée par le Comité central!

VERSAILLES. — A l'Assemblée, la séance de jour du 24 est consacrée à la discussion de la loi des échéances, et après un second examen tout aussi approfondi que le premier sur ce grave sujet, l'Assemblée se décide à reculer d'un mois l'époque de la présentation des billets.

Un mois! Il n'est pas nécessaire d'avoir le don de prophète pour prédire à la Chambre que les récriminations seront, dans un mois, tout aussi nombreuses, tout aussi énergiques que dans la dernière quinzaine.

Mais il paraît qu'il est plus facile de penser à ses passions qu'aux affaires de ses électeurs!

Le 25 mars.

PARIS. — C'est une grande journée. Il faut absolument que la question des élections soit résolue dans la journée,

puisque le Comité n'a pas encore retiré sa convocation pour le 26.

Commençons par le Comité central.

Dès le matin, une longue proclamation est affichée sur tous les murs. En lisant avec attention ce document, on voit qu'il apporte une lumière nouvelle dans le conflit. En effet, le Comité central demande la suppression des armées permanentes. On voit que le programme de l'Hôtel de ville s'agrandit.

Et dans la population, chacun se demande : oui ou non, le Comité central n'est-il qu'une municipalité élue ou veut-il se constituer comme un gouvernement, résolu à regarder le gouvernement véritable comme n'existant plus? Le citoyen Boursier, délégué aux relations extérieures, a bien dit que la révolution du 18 mars n'a qu'un caractère essentiellement municipal; mais tous les actes qui se succèdent ont tous une portée gouvernementale.

C'est ainsi qu'une autre proclamation nomme les commandants supérieurs de la garde nationale qui sont les délégués Brunel, Eudes et Duval. Hier, le Comité n'avait qu'un commandant en chef, le citoyen Bergeret; aujourd'hui il en a trois, et Bergeret n'en est pas. L'ordre du jour des trois nouveaux commandants est des plus énergiques. « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous, » dit l'adresse des trois généraux. C'est un avertissement significatif aux citoyens qui ne veulent pas prendre les armes dans une guerre civile.

Dès le matin, une affiche signée de M. Tirard, annonce que la paie de la garde nationale se fera par l'intermédiaire des municipalités légales.

Les fonds publics nécessaires à cet effet sont à la disposition exclusive des maires issus du suffrage universel.

Le service sera établi au palais de la Bourse pour les bataillons dépendant des mairies envahies.

Il sera repris dans ces dernières aussitôt que les maires et adjoints y seront réinstallés.

La garde nationale accueille avec joie cette nouvelle ; car on sait que le Comité central manque d'argent et n'a obtenu que bien difficilement un million de la Banque.

Dans l'après-midi, une nouvelle proclamation de l'amiral Saisset annonce enfin que toutes les réformes exigées par le Comité ont été accordées par l'Assemblée nationale. Tout le monde se porte avec empressement vers cette affiche, qui reconnaît à Paris tous les droits que Paris réclame.

Cette proclamation produit une détente générale. La satisfaction se manifeste par un mouvement extraordinaire dans toutes les rues. — On va s'entendre ! C'est fini ! Tel est le cri général.

Il y a pourtant une sourdine à ce bruit de manifestations joyeuses. On annonce que les bataillons fédérés, avec des canons, viennent de prendre possession des deux mairies du premier et du neuvième arrondissement. Mais le récit que l'on fait de ces deux expéditions enlève toute gravité à ces deux incidents.

Et, en effet, voici ce qui s'était passé. Dans l'après-midi, vers trois heures, dans la rue de Rivoli, un bataillon venait de l'Hôtel de ville, avec trois canons, sous le commandement du général Brunel. Les boutiques se fermaient. Le bataillon, arrivé devant la mairie du premier arrondissement, s'arrêta et fit le salut militaire au bataillon de la mairie, qui le lui rendit.

Le général Brunel, le commandant Protot et un lieutenant entrèrent seuls à la mairie, où ils furent reçus par les adjoints Méline et Adam.

Quelques instants après, officiers et adjoints sortirent ensemble et se serrèrent les mains, disant que la réconciliation était faite entre l'Hôtel de ville et les municipalités.

Les deux bataillons fraternisèrent, et ce fut un cri général : Vive la République ! Les rangs se confondirent, et toutes les mains se serrèrent, aux bruyants applaudissements de la foule.

L'émotion avait d'abord été vive; mais à l'émotion avait succédé une allégresse universelle!

A la suite de cette scène, les bataillons se dirigent vers la Bourse, où ils sont reçus par douze ou quinze maires et adjoints. Là encore surgissent de graves difficultés. D'une part, on se récrie sur cet ultimatum; on refuse d'accéder à des conditions faites sous une pression armée. Enfin, après des débats qui ont duré une heure et demie, on finit par s'entendre et par prendre une décision conforme au principe démocratique, c'est-à-dire d'adoption des deux points ainsi consentis :

1° Les élections municipales fixées au 30 mars;

2° La nomination du chef de la garde nationale par le suffrage direct, au 2 avril.

Les délégués du Comité sortent et, tout joyeux, annoncent la fusion aux gardes nationaux.

A cette nouvelle, les bataillons mettent la crosse en l'air et défilent devant les gardes nationaux de la place de la Bourse, qui mettent aussi la crosse en l'air, au cri, mille fois répété, de : Vive la République! Les tambours battent aux champs.

L'enthousiasme est indescriptible. Les femmes, aux fenêtres, mêlent leur voix à la voix des gardes nationaux acclamant la République. La population se porte en masse sur les boulevards; on se presse la main. La joie rayonne sur tous les fronts. Chacun se sent vraiment soulagé du poids d'une situation si complexe.

Mais à la dernière heure; le Comité central refuse d'ajourner les élections, dont il maintient la date, en termes absolus, pour le lendemain 26 mars.

Un Comité de conciliation, composé de MM. Ranc, Ulysse Parent, Avenel, propose d'accepter résolûment les élections pour dimanche, 26 mars, et c'est le seul parti qui reste à prendre.

C'est la décision qui est adoptée. L'amiral Saisset déclare

que son commandement, en présence des élections qui vont avoir lieu, n'est plus justifié, et donne ordre à l'état-major qui l'entoure de cesser ses opérations.

A peine la nouvelle de l'accord des maires et des représentants avec le Comité était-elle connue, que les bataillons de la place de la Bourse levaient le camp qu'ils y avaient établi.

VERSAILLES. — En présence des événements graves qui se passent à Paris, tout Versailles se préoccupe et s'entretient du silence de l'Assemblée. Mais on ne tarde pas à dire que l'ajournement de toute discussion est concerté entre la majorité et le gouvernement, de manière à laisser au pouvoir exécutif plus de liberté d'action.

Ainsi s'explique la proclamation affichée par l'amiral Saisset, et qui paraît en contradiction avec les décisions prises par la Chambre.

Le 26 mars.

PARIS. — Une véritable pluie d'affiches.

Affiche des maires de chaque arrondissement convoquant les citoyens au scrutin.

Affiche de Louis Blanc annonçant la proposition qu'il a faite à l'Assemblée d'approuver les élections qui ont lieu.

Affiche qui annonce la résolution prise par le Comité central et les autorités légales. Les élections sont décidées, et le scrutin est ouvert.

C'est, bien entendu, le mode d'élection et le nombre de conseillers fixés par le Comité central qui sont suivis, puisque le Comité central n'a voulu rien céder de son programme.

L'Officiel de Paris, du 26, fait un long récit de la proclamation de la Commune à Lyon. Il est vrai que le 24, les délégués du Comité central de Paris ont provoqué une manifestation à la suite de laquelle le préfet a été fait prisonnier.

Mais le triomphe de la Commune a été de courte durée, et le 25, à cinq heures du matin, le général Crousat, qui commandait à Lyon, télégraphiait à Versailles que le Comité avait donné sa démission, que le préfet était libre, et que l'ordre était rétabli dans toute la ville.

VERSAILLES. — L'Assemblée se réunit le 26, sous l'impression du vote qui a lieu à Paris.

La Chambre adopte un projet de loi qui décide qu'un monument funèbre sera élevé à la mémoire des deux généraux Clément Thomas et Lecomte.

Sur un mot de M. Millière, M. Pouyer-Quertier annonce qu'il présentera, dans quarante-huit heures, un projet de loi sur le règlement de la question des loyers à Paris.

Le 27 mars.

PARIS. — Le vote a eu lieu.

Ici, on a voté en grand nombre ; là, on s'est abstenu plus ou moins. Partout, la journée s'est passée dans le plus grand ordre.

Dans la matinée, on se demande quel sera le résultat du vote, et, en attendant, on lit et on commente la dernière proclamation du Comité central, déjà affichée depuis la veille au soir.

C'est incontestablement la plus sage de toutes celles qu'il a publiées. La voici :

« Citoyens,

« Notre mission est terminée; nous allons céder la place dans votre Hôtel de ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

« Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant; la solidarité n'est plus un vain mot : le salut de la République est assuré.

« Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote d'aujourd'hui.

« Citoyens,

« Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

« Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt, et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

« Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel. — Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

« Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. — Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à reconnaître leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

« Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte

de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres.

« Hôtel de ville, 25 mars 1871.

« *Le Comité central de la garde nationale.* »

Voici le résultat du vote :

- I^{er} Arrond. 4 Conseillers. Elus : Adam, Méline, Rochard, Barré.
II^e Arrond. 4 Conseillers. Elus : Breslay, Loyseau-Pinson, Tirard, Chéron.
III^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Demay, Arnaud, Pindy, Cléray, Clovis Dupont.
IV^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Lefrançais, Arthur Arnould, Clémence, Gérardin, Amouroux.
V^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Régère, Jourde, Tridon, Blanche, Ledroit.
VI^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Albert Leroy, Goupil, D^r Robinet, Beslay, Varlin.
VII^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : D^r Parisel, E. Lefebvre, Urbain, Brunel, Ribeaucourt.
VIII^e Arrond. 4 Conseillers. Elus : Raoul Rigault, Vaillant, Arthur Arnould, Jules Allix.
IX^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Ranc, Ulysse Parent, Desmarest, Charles Ferry, Nast.
X^e Arrond. 6 Conseillers. Elus : Félix Pyat, Fortuné Henry, Champy, Babick, Gambon, Rastoul.
XI^e Arrond. 7 Conseillers. Elus : Mortier, Delescluze, Protot, Assi, Eudes, Avrial, Verdure.
XII^e Arrond. 4 Conseillers. Elus : Varlin, Fruneau, Géresme, Theisz.
XIII^e Arrond. 4 Conseillers. Elus : Meillet, Duval, Chardon, Frankel.
XIV^e Arrond. 3 Conseillers. Elus : Billioray, Martelet, Descamps.
XV^e Arrond. 3 Conseillers. Elus : Clément, Jules Vallès, Langevin.
XVI^e Arrond. 2 Conseillers. Elus : D^r Marmottan, de Bouteiller.
XVII^e Arrond. 5 Conseillers. Elus : Varlin, Clément, Gérardin, Châlain, Malon.

XVIII^e Arr. 7 Conseillers. Elus : Blanqui, Theisz, Dereure, J.-B. Clément, Th. Ferré, Vermorel, Paschal Grousset.

XIX^e Arrond. 10 Conseillers. Elus : Oudet, Puget, Cournet, Delescluze, Ostyn, Miot, Flourens, Henry, Pillion, Canal.

XX^e Arrond. 4 Conseillers. Elus : Ranvier, Bergeret, Flourens, Blanqui.

VERSAILLES. — Le vote de Paris et la proposition de MM. Louis Blanc, Peyrat et autres membres de la gauche, sont l'objet de toutes les conversations.

A l'ouverture de la séance, M. Peltureau-Villeneuve annonce que la commission d'initiative, après en avoir délibéré, continuant à s'en rapporter à la sagesse, à la fermeté du gouvernement sur la conduite à tenir à l'occasion des événements de Paris, propose à l'Assemblée nationale de ne pas prendre en considération la proposition présentée à la Chambre par la députation de Paris.

M. Thiers prend alors la parole pour donner des explications sur la conduite tenue par le pouvoir exécutif.

Au sujet de la liberté municipale de Paris, M. Thiers déclare que les droits de cette ville seront consacrés. Il demande qu'on mette à l'ordre du jour, le plus tôt possible, le projet de loi concernant les attributions municipales de Paris. Les droits de cette grande cité ne seront pas méconnus ; mais une seule ville en France, quelque glorieuse, quelque grande qu'elle soit, ne peut pas dominer la France tout entière. Ce qu'il désire, c'est la liberté pour Paris, mais c'est également la liberté pour la France.

Au sujet de la République, il fait cette autre déclaration importante :

« Nous avons trouvé la République établie. C'est un fait dont nous ne sommes pas les auteurs, mais je ne la trahirai pas. Je le jure devant Dieu. La réorganisation du pays sera notre seule préoccupation, et ils mentent cent fois, les mi-

sérables qui osent se servir de cet argument pour troubler le pays. » (Mouvement.)

Étant données ces deux bases de réconciliation, le maintien de la République et la reconnaissance des franchises municipales, on espère encore que l'entente sera bientôt faite.

Le 28 mars.

PARIS. — La proclamation des résultats du vote communal a eu lieu à l'Hôtel de ville, avec solennité.

La foule était immense. Elle se pressait sur les trottoirs, dans les rues, sur les ponts, aux fenêtres, partout.

Un grand drap rouge voilait la statue équestre du « seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire. » Sur ce voile se détachait, ombragé de drapeaux rouges, le buste de la République.

Quatre heures sonnent. Les membres du Comité central apparaissent, la plupart en habit noir et en cravate blanche, les autres en uniforme de gardes nationaux, tous avec une écharpe rouge à la ceinture.

Un membre du Comité lit le résultat des élections.

Deux discours sont prononcés et applaudis.

Dans l'intervalle des discours, les musiques des bataillons jouent la *Marseillaise* et le *Chant du départ*.

Les discours terminés, le président déclare que la Commune est proclamée.

Elle a tenu aussitôt sa première séance. Le discours d'inauguration a été prononcé par M. Beslay, ancien représentant du peuple, qui a pris place au bureau comme doyen d'âge. Voici le résumé de ce discours d'inauguration :

« Depuis cinquante ans, les routiniers de la vieille politique nous bernaient avec les grands mots de décentralisation et de gouvernement du pays par le pays. Grandes phrases qui ne nous ont rien donné !

« Plus vaillants que vos devanciers, vous avez fait comme le sage qui marchait pour prouver le mouvement. Vous avez marché, et l'on peut compter que la République marchera avec vous !

« C'est là, en effet, le couronnement de votre victoire pacifique. Vos adversaires ont dit que vous frappiez la République ; nous répondons, nous, que si nous l'avons frappée, c'est comme le pieu que l'on enfonce plus profondément en terre !

« Oui, c'est par la liberté complète de la Commune, que la République va s'enraciner chez nous. La République n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était aux grands jours de notre révolution. La République de 93 était un soldat qui, pour combattre au dehors et au dedans, avait besoin de centraliser sous sa main toutes les forces de la patrie ; la République de 1871 est un travailleur qui a surtout besoin de liberté pour féconder la paix.

« Paix et travail ! Voilà notre avenir ! voilà la certitude de notre revanche et de notre régénération sociale, et, ainsi comprise, la République peut encore faire de la France le soutien des faibles, la protectrice des travailleurs, l'espérance des opprimés dans le monde, et le fondement de la République universelle.

« L'affranchissement de la Commune est donc, je le répète, l'affranchissement de la République elle-même ; chacun des groupes sociaux va retrouver sa pleine indépendance et sa complète liberté d'action.

« La Commune s'occupera de ce qui est local.

« Le département s'occupera de ce qui est régional.

« Le gouvernement s'occupera de ce qui est national.

« Et, disons-le hautement, la Commune que nous fondons sera la Commune modèle. Qui dit travail, dit ordre, écono-

mie, honnêteté, contrôle sévère, et ce n'est pas dans la Commune républicaine que Paris trouvera des fraudes de 400 millions. »

Nous ne faisons que rendre hommage à la vérité en disant que cette courte allocution avait produit à Versailles, comme à Paris, le meilleur effet. Le devoir commandait donc, de part et d'autre, de discuter tous les moyens de concerter une entente avant d'engager la lutte la plus terrible de notre histoire.

VERSAILLES.— L'homme le plus impartial et le plus sensé de tout le gouvernement, c'est encore et incontestablement M. Thiers.

Plus que jamais, il proclame la nécessité du maintien de la République. Un député de la droite, croyant le prendre au dépourvu, lui disait :

— Monsieur Thiers, depuis quand vous est donc venue la foi républicaine ?

— Depuis quand ? répondit le chef du pouvoir exécutif, depuis que la France a perdu la foi monarchique.

Aussi, tout le monde tourne-t-il les yeux du côté du gouvernement en se demandant : que va faire M. Thiers ? Et, à Versailles, la réponse est la même pour tous. M. Thiers réunit les forces nécessaires pour prendre Paris et réduire l'insurrection, le Comité central et la Commune. C'est donc un siège, c'est donc la guerre civile que Versailles donne à Paris pour toute espérance et pour toute perspective.

Eh bien ! nous n'hésitons pas à le dire, l'opinion demeurerait, en présence de ces préparatifs, résolûment attachée aux idées de conciliation. Le pays ne demandait qu'à bénéficier lui-même des franchises communales revendiquées par Paris, et tout lui faisait désirer la paix, l'évacuation du pays par les Prussiens et la reprise du travail.

Le 29 mars.

PARIS. — Dans sa première séance, la Commune de Paris a déclaré que la garde nationale et le Comité central ont bien mérité de la patrie et de la République.

Les décrets se multiplient, et la Commune de Paris fait de plus en plus acte de gouvernement.

Voici l'ensemble des mesures les plus importantes prises par la Commune :

La conscription est abolie, en France sans doute comme à Paris, puisque la Commune s'arroge le droit de représenter la République française.

Pour répondre au projet de loi sur les loyers du gouvernement, la Commune rend un décret dont voici les dispositions :

Remise générale est faite aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871.

Toutes les sommes payées par les locataires, pendant ces neuf mois, seront imputables sur les termes à venir.

Il est fait également remise des sommes dues pour les locations en garni.

Tous les baux sont résiliables, à la volonté des locataires, pendant une durée de six mois, à partir du présent décret.

Tous congés donnés seront, sur la demande des locataires, prorogés de trois mois.

Un décret spécial réglera la question des intérêts hypothécaires.

VERSAILLES. — Le gouvernement reste maître de tout le pays. La Commune révolutionnaire de l'Hôtel de ville a trouvé des échos plus ou moins retentissants à Lyon, à

Toulouse, à Narbonne, à Marseille, à Saint-Étienne, à Grenoble, à Avignon. Mais la plupart de ces manifestations n'ont produit aucun changement dans l'administration légale du pays.

Il n'y a même eu de lutte sérieuse nulle part; mais on a eu pourtant à déplorer l'exécution de M. de l'Espée, préfet de Saint-Étienne.

Le bruit qui se répand partout, avec plus d'affirmation que jamais, c'est que le gouvernement se croit déjà assez fort pour attaquer Paris et que la lutte ne tardera pas à s'engager. Il importe de constater les deux impressions dominantes à Paris et à Versailles. A Paris, on ne croit pas à la guerre civile; à Versailles, on la regarde comme imminente.

Le 30 mars.

PARIS. — La Commune, instruite des projets de Versailles, prend les mesures nécessaires pour soutenir le siège et repousser la force par la force.

Au sujet des emplois supérieurs des services publics, la Commune, considérant que, dans une république réellement démocratique, il ne peut y avoir ni sinécure, ni exagération de traitement, a décrété que le maximum de traitement des employés aux divers services communaux est fixé à 6,000 francs par an.

VERSAILLES. — Versailles regorge de troupes de toutes armes, et il en arrive continuellement. Les marins sont en nombre considérable et se font remarquer par leur tenue ferme et décidée. On commence à voir quelques compagnies de gardes nationaux volontaires, venus de la province : ils

sont encore sans uniforme et provisoirement portent au bras gauche un brassard tricolore; les avenues, places et rues présentent un aspect étrange, car on y voit des soldats de tout genre et beaucoup d'uniformes de fantaisie. Déjà arrivent les volontaires appelés par la loi votée par l'Assemblée. Versailles est un camp.

Le 31 mars.

PARIS. — Une pensée préoccupait la population parisienne, l'attitude que prendrait la Prusse. Mais le *Journal officiel* de la Commune a rassuré, sur ce point, les habitants, en publiant les deux documents suivants :

« Citoyens,

« Le Comité central a reçu du quartier général prussien la dépêche suivante :

COMMANDEMENT EN CHEF DU 3^e CORPS D'ARMÉE.

Quartier général de Compiègne,
le 21 mars 1871.

« *Au commandant actuel de Paris.*

« Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix,

« Mais, dans le cas où ces événements auraient un carac-

tère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

« Pour le commandant en chef du 3^e corps
des armées impériales,

« *Le chef du quartier général,*

« Signé : VON SCHLOTHEIM.

« Major général. »

« Le délégué du Comité central aux relations extérieures
a répondu :

Paris, le 22 mars 1871.

« *Au commandant en chef du 3^e corps des armées
impériales prussiennes.*

« Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires
extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Com-
piègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution
accomplie à Paris, par le Comité central, ayant un carac-
tère essentiellement municipal, n'est, en aucune façon,
aggressive contre les armées allemandes.

« Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires
de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

« *Le Comité central et son délégué aux affaires
extérieures.* »

VERSAILLES. — L'Assemblée nationale ne discute plus les
événements de Paris, et c'est assurément là un avantage,
puisque cette abstention écarte du conflit une cause perma-
nente d'irritation. La Chambre semble avoir donné carte
blanche au gouvernement pour mener à bonne fin la sou-
mission de Paris.

La seule discussion, depuis huit jours, qui ait présenté
un peu d'intérêt, est relative à la lettre blessante que
M. Rouher a écrite en Belgique pour se plaindre des pro-
cédés du gouvernement de la République. Or, nous devons
dire que le procédé dont se plaint l'ancien vice-empereur
ne rappelle, en définitive, que l'ordre donné par M. Thiers

de le mettre en liberté à la frontière, lui et M. de Cassagnac. Les hommes du 2 décembre se plaindre des violations de la loi ! Et cela, le lendemain du jour où la République leur fait donner la liberté ! *Gracchos de seditioe quærentes!*

Le 1^{er} avril.

PARIS. — L'anxiété est vive dans la population.

Le service des postes vient d'être transporté à Versailles, et le citoyen Theisz a pris possession des bureaux, à Paris.

Après la nomination du général Bergeret, suivie de celle de trois commandants supérieurs, est venue la nomination du général Cluseret comme délégué à la guerre.

On parle ensuite de l'interruption des services des chemins de fer qui couperait les vivres à Paris.

Enfin, les mesures de rigueur se succèdent d'un jour à l'autre. La Commune tient à exercer souverainement tous les pouvoirs.

Le *Figaro*, qui avait été supprimé le premier jour, a essayé de reparaître ; mais une compagnie de 150 hommes s'est mise à la poursuite de ce numéro qu'elle saisit et qu'elle détruit dans tous les kiosques des boulevards.

La *Commune*, l'un des journaux qui défendent le nouveau gouvernement, donne à ce sujet, aux fédérés, une excellente leçon, que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Il faut, entendez-le bien, mes chers amis, que la presse soit libre : il y a plus, il faut que sa liberté n'ait point de bornes.

« Car toucher à la liberté de la presse, c'est toucher à la

liberté de l'imprimerie, à la liberté du travail, ce qui est un crime.

« Et si les typographes voulaient m'en croire, ils ajouteraient à leurs statuts un article ainsi conçu :

« Chaque fois que le pouvoir supprimera un journal, et privera ainsi de travail des ouvriers qui ont besoin de gagner le pain de leurs enfants, tous les typographes prennent l'engagement solennel de ne pas composer un seul journal, à commencer par l'*Officiel*, tant que la mesure qui frappe cet organe de publicité n'aura pas été rapportée.

« Si les ouvriers faisaient cela, ils donneraient encore aux gouvernants une de ces leçons dont ils ont, paraît-il, toujours besoin. »

VERSAILLES. — L'acte le plus important de l'Assemblée est incontestablement la loi suivante :

Chaque département tiendra à la disposition du gouvernement un ou plusieurs bataillons de volontaires choisis de préférence parmi les hommes ayant déjà servi dans l'armée, la marine, ou la garde mobile, ou appartenant à la garde nationale.

Les officiers de tous grades seront nommés par le pouvoir exécutif.

Non-seulement le gouvernement prend les mesures nécessaires pour augmenter ses forces; mais il songe surtout à prendre au plus vite l'offensive, et l'on annonce ouvertement la marche de l'armée de Versailles, confiée au maréchal Mac-Mahon, contre la capitale.

Le 2 avril.

PARIS. — Vive agitation dès le matin.

On annonce que la lutte est engagée à Neuilly et que les troupes de Versailles ont franchi le pont.

La voilà donc commencée, cette guerre fratricide que tous les cœurs français espéraient encore voir détourner par un grand acte de conciliation ! C'est le jour le plus triste de notre histoire !

Dans tous les quartiers, les groupes sont nombreux et animés. Et tous les entretiens se terminent de la manière suivante : Pourquoi ne pas s'entendre ?

Pendant la journée entière, on a battu le rappel et la générale.

La circulation des omnibus est arrêtée.

Les bataillons de la garde nationale, les uns portant le drapeau rouge, les autres le drapeau tricolore, se réunissent à l'Hôtel de ville et à la place Vendôme.

Deux grandes armées sont formées : l'une commandée par Bergeret et Flourens, qui se dirigent vers Neuilly et le Mont-Valérien ; l'autre, commandée par Eudes et Cluseret, qui prennent la direction de Vaugirard.

Une proclamation de la Commission exécutive de la Commune est affichée partout. Cette Commission exécutive, qui est composée des citoyens Eudes, Bergeret, Duval, Lefrançais, Félix Pyat, G. Tridon, E. Vaillant, dit, dans sa proclamation :

« Les conspirateurs royalistes ont ATTAQUÉ.

« Malgré la modération de notre attitude, ils ont ATTAQUÉ.

« Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont

ATTAQUÉ, avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons. »

VERSAILLES. — Le gouvernement, l'Assemblée, les émigrés, le monde politique, la population n'ont qu'un seul mot à la bouche : l'attaque est commencée, et chacun demeure convaincu que la défaite de la garde nationale de Paris ne sera qu'un jeu pour l'armée.

Le 3 avril.

PARIS. — Tout Paris s'inquiète, dès le matin, des résultats des mouvements de troupes qui ont eu lieu dans la nuit, et que les journaux de la Commune appellent la Marche sur Versailles.

On apprend qu'une colonne de gardes nationaux qui approchait du Mont-Valérien a été reçue à trois cents mètres par une pluie de mitraille qui a fait un grand nombre de victimes.

Dans la journée, de fortes détonations du côté de Châtillon, de Meudon et d'Issy.

Mais les nouvelles qui circulent sont tellement contradictoires qu'il est impossible de saisir, soit dans les groupes, soit dans les journaux, une seule information sérieuse.

D'un côté, certaines dépêches annoncent que Bergeret et Flourens ont fait leur jonction du côté de Bougival, et qu'ils marchent sur Versailles avec la certitude de réussir, et le même courant de nouvelles affirme que Cluseret et Eudes opèrent du côté de Meudon un mouvement tournant dont l'effet est considéré comme certain. Ces mêmes journaux assurent que la troupe de ligne de Versailles refuserait de tirer sur la garde nationale.

Mais, d'un autre côté, des gardes nationaux fédérés qui rentrent à Paris font naître bien des doutes dans tous les esprits. La plupart se plaignent d'être mal conduits, mal nourris et, quant aux résultats de la journée, ils les considèrent comme insignifiants.

Il n'y a qu'une voix pour déplorer le sort de tant de victimes, immolées pour expier des fautes qu'elles n'ont pas commises !

A cette attaque de Versailles, la Commune répond par des mesures énergiques.

Elle décrète la mise en accusation de MM. Thiers, Favre, Picard, Simon, Pothuau. Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

L'Église est séparée de l'État.

Le budget des cultes est supprimé.

Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

Dans la soirée, le bruit se répand que les députés et les anciens maires de Paris vont se réunir pour concerter les moyens de faire aboutir, entre la Commune et le gouvernement, une transaction qui puisse arrêter l'effusion du sang.

VERSAILLES. — Pourquoi se réunir? Pourquoi se concerter?

M. Thiers a exprimé dans les bureaux le désir de ne pas être interpellé sur les événements de Paris.

Il a donné des assurances que le gouvernement ne restait pas dans l'inaction, comme quelques députés le croyaient; qu'il ne pouvait donner des explications, mais que bientôt on serait à même d'apprécier les résultats de la politique prudente mais énergique que le gouvernement avait adoptée pendant cette crise.

Ce langage signifie que l'action est engagée et que le gouvernement veut aller jusqu'au bout.

Le 4 avril.

PARIS. — Le *Journal officiel* annonce que la Commune a décidé le remplacement à la Commission exécutive des citoyens Duval, Bergeret et Eudes, retenus loin de Paris pour les opérations militaires, par les citoyens Delescluze, Cournet et Vermorel.

Le citoyen Cluseret est délégué au ministère de la guerre.

Cette décision de la Commune fait naître mille commentaires. On se demande ce que sont devenus les généraux Duval, Bergeret et Eudes, et l'on constate que les en-

trétiens des groupes font mentir le proverbe qui dit : Point de nouvelles, bonnes nouvelles.

L'Officiel annonce aussi que les élections communales, pour remplacer les membres démissionnaires ou élus dans plusieurs arrondissements, et précédemment fixées au mercredi 5 avril, sont ajournées jusqu'au jour où la situation faite à Paris par l'attaque du gouvernement de Versailles permettra le vote.

La Commune, en effet, était loin d'être au complet. Les citoyens Adam, Méline, Rochart, Barré, Brelay, Loiseau, Tirard, Chéron, Leroy, Robinet, Desmarest, Ferry, Nast, Fruneau, Marmottan, de Bouteiller, élus le 26 mars, s'étaient démis des fonctions de membres de la Commune.

D'un autre côté, des options devaient être exercées par les citoyens A. Arnould, Varlin, Delescluze, Theisz et Blanqui, élus dans plusieurs arrondissements.

Il y avait donc vingt et une réélections auxquelles le suffrage devait pourvoir. En dehors des options faites de Paris, on peut dire que les seize autres démissions représentent l'opinion des membres qui tenaient à faire purement et simplement de la Commune le conseil municipal de Paris. Il suffit de lire le discours du doyen d'âge de la Commune, M. Ch. Beslay, pour voir que cette opinion y est encore représentée. Mais elle y est malheureusement en très-petite minorité.

Les commentaires au sujet de la tentative de Bergeret et de Flourens contre Versailles, du côté de Rueil et Bougival, ne sont pas de nature à rassurer la Commune. Bergeret a dû revenir en désordre et Flourens a trouvé la mort dans cette expédition.

Aussi le *Siècle* n'hésite-t-il pas à dire :

« La journée du 3 avril a démontré toutes les illusions nourries par la portion du peuple de Paris qui soutient la Commune.

« Les journées du 4 et du 5 avril ont irréfragablement complété cette démonstration.

« Les indignations, les récriminations, les déclamations, ne sauraient modifier les faits.

« La Commune ne peut rien contre Versailles. Voilà le fait. »

VERSAILLES. — La première attaque de l'armée a sur-excité les esprits et les tristes manœuvres des généraux de la Commune sont impitoyablement tournées en ridicule par la presse de Versailles.

D'ailleurs les espérances deviennent des certitudes. D'après une convention nouvelle, la Prusse autorise la formation d'une armée de 80,000 hommes, et avec des forces si imposantes on croit à une prompt solution.

Le 5 avril.

PARIS. — L'émotion de la population est profonde.

De tous côtés, on demande des nouvelles d'un combat important engagé dans la soirée sur le plateau de Châtillon, et le *Mot d'ordre*, journal de M. Rochefort, annonce que les nouvelles sont mauvaises et que cette position a été reprise par l'armée de Versailles.

La nouvelle de la mort de Flourens est également publiée dans presque tous les journaux. Le commandant de la dixième légion a été tué en combattant à Chatou, par un officier de gendarmerie qui cernait, avec une escouade, la maison où il s'était réfugié.

Au sujet de ces graves événements, la Commune publie une proclamation des plus énergiques contre les Vendéens

de Charette et les agents de Piétri qui *fusillent les prisonniers, égorgent les blessés et tirent sur les ambulances.*

On annonce l'arrestation de l'archevêque de Paris, du grand-vicaire, de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et des pères jésuites qui habitaient rue Lhomond. Un décret de la Commune déclare que les personnes arrêtées serviront d'otages et que la Commune fera fusiller trois otages contre un combattant de Paris fusillé par l'armée.

Un autre décret de la Commune réorganise les compagnies de marche, en appelant sous le drapeau rouge tous les hommes de dix-neuf à quarante ans. Plus nous avançons et plus nous voyons se creuser l'abîme qui sépare Paris de Versailles.

VERSAILLES. — Le gouvernement montre contre la répression une énergie qui grandit avec la résistance.

C'est ainsi que le *Journal officiel* de Versailles a publié la note qui suit :

« Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée et saisis les armes à la main ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire, qui frappe les soldats combattant leur drapeau. »

A cette note, le *Siècle* a répondu par cette réplique éloquente :

« De toute l'énergie de notre âme, nous en appelons à M. Thiers contre ces rigueurs.

« L'Assemblée et le gouvernement ont quitté Paris. Paris s'est trouvé indépendant et belligérant. La qualité de belligérant a été reconnue au *Comité central* par le gouvernement de Versailles, en vertu de l'affiche qu'il a fait placarder ici par l'amiral Saisset.

« Nous sommes deux millions d'habitants qui nous trouvons sous le gouvernement de la Commune. Ou bien Versailles doit nous considérer tous comme des rebelles, ou

bien il doit respecter tous les prisonniers qui tombent entre ses mains, même ceux qui ont appartenu à l'armée impériale. »

Le 6 avril.

PARIS. — Le général Cluseret, d'accord avec la Commission exécutive, a décidé de faire rentrer dans Paris les troupes dont l'organisation va être modifiée et complétée d'après le décret de la Commune relatif à la garde nationale.

Les journaux *le Constitutionnel*, *le Journal des Débats*, *Paris-Journal* et *le Pays* ont reçu du Comité de sûreté générale l'ordre de cesser leur publication.

En revanche, les journaux favorables à la Commune se multiplient. Nous avons déjà le *Mot d'ordre*, de Rochefort, qui dit aux hommes de l'Hôtel de ville de dures vérités; le *Vengeur*, de Félix Pyat; le *Cri du peuple*, de Jules Vallès; le *Père Duchêne*, de Vermersch; la *Commune*, la *Sociale*, *Paris libre*, la *Justice*, le *Tribun du peuple*.

VERSAILLES. — Il est vraiment étrange de voir comment, en dehors de Paris, à quelques kilomètres des fortifications, on est mal renseigné sur ce qui se passe à Paris. La fameuse dépêche *Paris est à feu et à sang* continue à servir de thème à tous les commentaires des journaux de Versailles. La Commune pille et assassine, voilà la phrase sacramentelle, et certains journaux affirment qu'on marche sur les cadavres dans les rues. Telle est la version revue, corrigée et considérablement développée.

Les journaux de Versailles sont loin de la vérité. Les décrets de la Commune accumulent fautes sur fautes, excès

sur excès. La liberté n'est évidemment pour eux qu'un mot. Mais entre ces violences et le massacre organisé de la population, il y a pourtant une différence dont les journaux de Versailles ne paraissent même pas s'apercevoir.

Le 7 avril.

PARIS. — Des comités de conciliation se forment de tous côtés, au nom des anciens maires et de la députation de Paris, au nom des chambres syndicales de Paris. Les adresses de ces chambres syndicales font d'amers reproches au gouvernement de Versailles. L'une d'elles contient ces paroles : « Paris a fait une révolution aussi acceptable que toutes les autres, et pour beaucoup d'esprits, c'est la plus grande qu'il ait jamais faite : c'est l'affirmation de la République et la volonté de la défendre. »

Le gouvernement de Versailles, qui est resté sourd aux représentations des hommes politiques, comprendra-t-il le langage tenu par les chambres de commerce ?

La Commune, par la commission exécutive, composée des citoyens Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Tridon, Vaillant, Vermorel, adresse une proclamation aux départements. En voici les paragraphes principaux :

« Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales, heureux de fournir un exemple aux autres communes de France. »

« Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles. Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son auto-

nomie, plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France. »

Une autre proclamation du Comité central attire également l'attention. Il importe, en effet, de remarquer que le Comité central, en cédant l'Hôtel de ville à la Commune, a continué à siéger en dehors d'elle et à exercer sur la garde nationale toute son influence et toute son autorité.

VERSAILLES. — Le *Journal officiel* de Versailles nous oblige à constater que la politique à outrance a toujours été celle que le gouvernement a mise à son ordre du jour. C'est ainsi qu'après avoir traité d'insurgés les gardes nationaux de Paris, M. Thiers a télégraphié aux départements, après les premiers succès de l'armée : « L'effet moral est excellent. » C'est ainsi que M. Picard, dans une circulaire aux préfets, a dit des prisonniers conduits à Versailles : « Jamais la basse démagogie n'avait étalé aux regards affligés des honnêtes gens des visages plus ignobles. » C'est ainsi enfin que M. Thiers, considérant les services *récents* du général Vinoy, l'a nommé grand-chancelier de la Légion d'honneur. La circonstance n'était pas, il faut l'avouer, heureusement choisie.

Le 8 avril.

PARIS. — Des décrets, toujours des décrets.

Décret qui fonde une pension en faveur des veuves, des orphelins et des blessés.

Décret qui supprime le titre de général.

Décret qui remplace Bergeret par le commandant Dombrowski.

Les décrets qui concernent l'organisation militaire se

suivent de si près, qu'on se demande comment la Commune peut s'y reconnaître.

VERSAILLES. — Tout Versailles ne s'occupe que de l'arrivée de la délégation de l'Union nationale des syndicats de Paris. Cette démarche, entreprise au nom du commerce parisien, n'obtient, en réalité, de M. Thiers, que la déclaration suivante : Paris ne doit attendre du gouvernement que l'application du droit commun, tel qu'il résulterait de la loi que l'Assemblée allait voter. Toute concession particulière en faveur de Paris était écartée.

Le 9 avril.

PARIS. — C'est le jour de Pâques; mais cette grande fête religieuse passe cette année tout à fait inaperçue. Le sang continue à couler, et chacun ne pense qu'à la guerre civile.

Paris s'agite dans le même cercle. Ici, des tentatives de conciliation; là, la continuation de la lutte, et dans tous les quartiers de Paris des visites domiciliaires et des arrestations.

Encore une nouvelle militaire. Le général Bergeret est arrêté.

Le général Bergeret et le général Cluseret représentaient deux systèmes de guerre absolument opposés.

L'un étant partisan de l'offensive énergique, l'autre d'une défensive prudente.

Cette divergence de vues se manifesta par une mauvaise volonté de la part de l'état-major de la place, qui motiva à diverses reprises les observations du ministère et amena finalement le remplacement de Bergeret et son arrestation.

VERSAILLES. — L'Assemblée a voté la loi sur les conseils municipaux; mais il importe de remarquer que M. Thiers a exigé la nomination des maires dans les villes peuplées de 20,000 habitants et au-dessus.

Comment accorder cet article avec le projet de conciliation que tous les esprits sages mettent en avant entre Paris et Versailles? Comment arriver à une transaction, quand le gouvernement lui-même prend la parole pour creuser encore plus profondément le gouffre qui le sépare de Paris? Fera-t-on une exception pour Paris? Ce ne serait pas là une innovation, puisque le gouvernement en faisait une autrefois pour l'administration de la première ville de France.

Le 10 avril.

PARIS. — Ordres et arrêtés du général Cluseret ordonnant la suppression des aiguillettes et galons, et organisant dans les bataillons ce qu'il appelle la *police patriotique*.

VERSAILLES. — Le *Journal officiel* de Versailles publie, entre la Commune de 1793 et celle de 1871, le parallèle suivant :

« En 1793, dit-il, au fond des âmes les plus féroces, il y avait l'amour de la France; le culte, la patrie.

« Aujourd'hui, ce sont des fédéralistes de la pire école, des amis de l'étranger, eux-mêmes en partie étrangers, qui proscrivent l'unité française.

« En 1793, la terreur n'était qu'un moyen. La victoire était le but.

« En 1871, la terreur est à elle seule le but de ceux qui l'appliquent, ou bien, si elle est un moyen, c'est le moyen *d'assurer le pillage et de protéger l'assassinat.* »

Le 11 avril.

PARIS. — La ligue de l'Union républicaine poursuit son œuvre conciliatrice avec un zèle des plus louables. Une adresse de Paris aux habitants fait connaître son programme, que nous résumons ici :

Paris élit son conseil communal, chargé de régler seul le budget de la ville. La police, l'assistance publique, l'enseignement, la garantie de la liberté de conscience relèvent uniquement de lui.

Il n'y a d'autre armée à Paris que la garde nationale, composée de tous les électeurs valides. Elle élit ses chefs et son état-major suivant le mode réglé par le conseil communal, de telle façon que l'autorité militaire soit toujours subordonnée à l'autorité civile.

Paris fournit sa quote-part des dépenses générales de la France et son contingent en cas de guerre nationale.

L'armée régulière n'entre point à Paris, et il lui est fixé une délimitation qu'elle ne peut franchir, comme à Rome autrefois, comme à Londres aujourd'hui.

Paris élit ses fonctionnaires et ses magistrats.

Quelle sera la réponse de Versailles ?

VERSAILLES. — Hélas ! la réponse de M. Thiers à la ligue de l'Union républicaine des droits de Paris est la même que celle qu'il a faite à l'Union républicaine des syndicats. Il maintiendra la République ; mais il faut que Paris se soumette. Toute tentative de conciliation devient donc impossible.

Le 12 avril.

PARIS. — La Commune s'occupe de la question des échéances comme elle s'est occupée de la question des loyers. Pour les échéances, elle accordera beaucoup de temps, et la question des loyers, elle l'a tranchée en faveur des locataires. Ce qui fait dire aux journaux de la Commune que le gouvernement de l'Hôtel de ville représente la République du travail, tandis que le gouvernement de Versailles, qui veut immédiatement faire payer les dettes et qui ne défend que le droit des propriétaires, représente la République du capital.

VERSAILLES. — Les relations entre Paris et Versailles deviennent de plus en plus difficiles. Les agents du gouvernement ne laissent passer absolument aucun journal, et pour aller à Versailles, il faut aller par Saint-Denis et s'exposer à mille aventures plus ou moins désagréables et pénibles.

Le 13 avril.

PARIS. — Grande émotion au sujet du décret de la Commune qui ordonne la démolition de la colonne Vendôme!

C'est au-dedans de nous-mêmes, dans nos institutions, dans nos esprits, qu'il faut démolir l'idée de la guerre et de la conquête. En voyant la Commune s'attaquer ainsi à nos monuments, on se demande où s'arrêteront ces démolitions.

VERSAILLES. — Un symptôme malheureux vient encore ajouter à l'anxiété de ceux qui ne songent qu'à l'intérêt général et au salut de la patrie. Les intrigues monarchiques se manifestent avec une hardiesse qui s'affirme au grand jour. Légitimistes, orléanistes, bonapartistes parlent et agissent comme s'ils étaient sûrs d'arriver très-prochainement au pouvoir. Encore une menace de guerre civile pour l'avenir.

Le 14 avril.

PARIS. — Organisation des conseils de guerre dans chacun des bataillons. — Mesures relatives aux formalités à remplir pour les passeports. — Visites domiciliaires pour la recherche des réfractaires. — Émissaires envoyés dans les départements pour édifier la population sur le but poursuivi par la Commune.

VERSAILLES. — M. Thiers devenu plus libre par l'assentiment donné à sa politique par l'Assemblée nationale, se préoccupe avant tout de pousser avec activité les opérations de la guerre. Les nouvellistes s'en vont insinuant qu'un complot doit éclater à Paris contre la Commune, et qu'un général fédéré doit livrer une ou deux portes avec un fort; mais l'opinion dominante est pourtant celle qui représente le maréchal Mac-Mahon comme résolûment attaché au plan d'attaque qu'il a préparé et qu'il est décidé à poursuivre jusqu'au bout.



Le 15 avril.

PARIS. — Nous marchons de violence en violence. Entre Paris et Versailles, il est clair qu'il s'agit désormais d'une guerre à mort, et cette perspective rend le régime de la Commune intolérant et intolérable.

Ainsi, voici le citoyen Lacord, du Comité central, qui fait placarder une affiche pour déclarer que, devant le crime, l'inaction devient elle-même criminelle et que tout citoyen doit marcher contre les rebelles de Versailles.

D'un autre côté, les arrestations se multiplient, et l'on annonce que M. Chaudey, rédacteur du *Siècle* vient d'être arrêté. Cette arrestation produit une impression d'autant plus profonde que M. Chaudey a montré dans le *Siècle* avec M. Cernuschi, un esprit impartial et complètement indépendant dans toutes les discussions qu'ont provoquées les actes de la Commune.

VERSAILLES. — Dans une des nombreuses lettres qu'il a écrites sur la situation de Paris, M. Henri Martin a raison de s'écrier : « Où est donc l'abîme qui sépare Paris de Versailles, et qui fait couler tant de sang ? » En principe, M. Henri Martin a raison, et les revendications de Paris pourraient très-légitimement être consacrées par une loi votée par l'Assemblée nationale. Mais l'Assemblée et le gouvernement sont d'accord pour ne voir dans la Commune qu'une insurrection qu'il faut écraser.

Ainsi les journaux de Versailles, les chefs des menées monarchiques, les feuilles gouvernementales de province se montrent d'accord pour approuver le langage tenu par M. Thiers aux délégués de l'*Union républicaine des droits de*

Paris. Et cette conclusion de M. Thiers, toujours immuable sur le fond du débat, s'en tient aux points suivants :

Promesse de défendre le gouvernement de la République. — Refus de traiter les fédérés comme belligérants. — Application à Paris du droit commun. — Vie sauve accordée aux fédérés qui mettront bas les armes.

Et malheureusement, il faut bien le dire, chacune de ces paroles en tombant sur la Commune et son armée produit l'effet d'une goutte d'huile sur le feu.

Le 16 avril.

PARIS. — La situation reste ainsi la même, avec toutes ses angoisses et tous ses déchirements. La Commune dit bien qu'elle « ne veut pas être la dictature de la France ; » mais elle n'en agit pas moins, comme si elle voulait, après avoir vaincu l'armée de Versailles, imposer ses volontés à tout le pays. Le gouvernement, de son côté, dit bien que « le droit de Paris sera respecté, » mais il commence par revendiquer le droit de nommer les maires dans les grandes villes, et que deviennent, alors, les franchises communales ? Paris restera placé dans la main du gouvernement, et le pouvoir exécutif a la vue assez courte pour ne pas s'apercevoir que c'est là une des revendications les plus légitimes de la capitale. Le souvenir de l'omnipotence de M. Haussmann traitant les Parisiens de nomades et poursuivant dans l'ombre des comptes occultes de quatre cents millions, est-il si loin de nous ?

D'un côté, comme de l'autre, on sent le vertige qui conduit aux abîmes, et la lutte se poursuit avec acharnement jour et nuit.



VERSAILLES. — Les journaux de Paris et de Versailles ont plus d'une fois fait allusion à la nécessité qui pourrait inspirer à M. Thiers la pensée de faire appel à l'armée prussienne pour mettre la Commune à la raison. Il est juste de reconnaître que jamais une telle résolution ne s'est manifestée dans les documents émanant du pouvoir. La France n'est pas descendue si bas !

Le gouvernement ne comptait que sur son armée qu'il s'est appliqué à rendre formidable. Le commandement en chef a été donné au maréchal Mac-Mahon.

Les commandements divisionnaires ont été donnés aux généraux de Cissey, Ladmirault et Deligny. La cavalerie est commandée par le général de Barral, et la réserve est confiée au général Vinoy.

Les deux principaux points d'attaque sont le fort d'Issy et Neuilly. De ce dernier côté les obus arrivent jusqu'aux Champs-Élysées et l'Arc-de-Triomphe a reçu déjà plus d'une blessure !

Le 17 avril.

PARIS. — C'est dans cette journée qu'ont lieu les élections complémentaires de la Commune.

D'après un tableau publié par le *Journal officiel*, le vingtième arrondissement, dont la population est de 108,000 habitants, aura deux élections à faire au lieu d'une.

C'est donc trente et un conseillers que quatorze arrondissements auront à nommer. Ce chiffre portera à quatre-vingt-quatorze membres la représentation totale de Paris au conseil communal.

Les électeurs sont peu nombreux aux sections. On se demande si les candidats, qui sont tous partisans de la

Commune, obtiendront le huitième des voix, qui est nécessaire pour la validité de l'élection.

VERSAILLES. — M. Jules Favre, dans un de ses derniers discours, a déclaré que le délégué aux relations extérieures s'était emparé de toute l'argenterie du ministère des affaires étrangères, en ajoutant que c'était là le seul acte dont il avait à tenir compte au sujet de la diplomatie de la Commune.

Le *Journal officiel* de Paris a répondu à M. Jules Favre en donnant le procès-verbal de l'enlèvement des pièces, qui ont été prises et envoyées à la Monnaie pour être fondues.

Le Mot d'ordre, en racontant ces faits, ajoute que M. Ernest Picard, comme ministre du gouvernement de la défense nationale, avait proposé lui-même, le 8 septembre, la même mesure au sujet de toute l'argenterie des Tuileries, qui eût été convertie en monnaie, si le manque de numéraire s'était fait sentir.

Mais ce ne sont là que des incidents de la lutte. Le gouvernement et l'Assemblée tournent leurs regards vers les départements et les nouvelles qui arrivent des grandes villes paraissent devoir condamner la politique suivie par M. Thiers et la Chambre. On annonce qu'aux tentatives de conciliation faites par les délégations de Paris vont succéder de nouvelles démarches préparées par les conseils municipaux.

Le 18 avril.

PARIS. — Le résultat des élections complémentaires est tel qu'on pouvait l'attendre après l'abstention générale observée par les électeurs. Le nombre des votants est véritablement insignifiant. N'importe ! Après avoir discuté la

question de la validation ou de l'invalidation, parce que beaucoup de membres n'ont pas obtenu le huitième des voix, la Commune prend la résolution de maintenir, par 26 voix contre 13, les nominations. Voilà donc la Commune au complet. En sera-t-elle plus forte ? La Commune a déjà assez vécu pour montrer qu'il lui manquait absolument deux choses : l'unité de vues et des hommes capables de réaliser un programme politique.

VERSAILLES. — On est vraiment frappé de l'implacable obstination que le gouvernement a montrée pour repousser toutes les négociations pacifiques. Vainqueurs ou vaincus, M. Thiers n'a jamais changé un mot à ce programme. C'est ainsi qu'il a dit que « les délégations de Paris n'étaient pas venues au nom de la Commune, et n'avaient fait qu'implorer, dans l'intérêt des vaincus, la clémence des vainqueurs. »

M. Thiers s'est ainsi attiré un démenti de la part de la Ligue. Cette protestation déclare que la Ligue n'est pas intervenue auprès d'un *vainqueur* en faveur d'un *vaincu*, mais qu'elle est intervenue auprès de deux belligérants dans le but de faire cesser le plus tôt possible une lutte douloureuse.

Versailles, il faut bien le dire, n'a jamais dit la vérité sur Paris. Gouvernement, ministres, journaux, tous s'étudiaient à exagérer encore la situation, déjà si triste, faite à Paris par la Commune.

Le 19 avril.

PARIS. — L'événement de cette journée est la suppression de quatre nouveaux journaux : *l'Opinion nationale*, *le Soir*, *la Cloche*, *le Bien public*.

L'Avenir national fait suivre cette nouvelle des réflexions suivantes :

« A notre avis, quand le blâme n'est pas permis, l'éloge n'est que de l'adulation, et ceux qui s'y abandonnent sont justement soupçonnés d'obéir soit à la crainte, soit au triste désir de rechercher les faveurs des détenteurs de l'autorité.

« Nous aurions pour nous le même mépris que nous avons eu pour les autres, si aujourd'hui, où le blâme entraîne la persécution, nous pouvions nous laisser entraîner à un seul mot d'approbation sur les actes de la Commune. Puisque la Commune ne souffre plus que le rôle de thuriféraire, nous n'acceptons pas ce rôle, et nous accentuerons d'autant plus notre critique que la critique est d'autant moins permise. »

La violence est donc plus que jamais à l'ordre du jour et Paris apprend que la Cour martiale, présidée par le colonel Rossel, a condamné à mort le commandant Giraud, du 74^e bataillon, comme coupable de désobéissance pour marcher contre l'ennemi.

VERSAILLES. — Au sujet de l'intervention des municipalités des grandes villes, nous avons déjà à enregistrer un fait considérable.

Des membres du conseil municipal de Lyon ont été délégués auprès du gouvernement de Versailles et de la Commune de Paris, d'abord pour rapporter à leurs concitoyens une appréciation exacte de la situation, puis pour tenter, au nom de la seconde ville de France, une conciliation qui mette fin à la guerre civile dans la première.

Les honorables délégués ont été reçus par M. Thiers qui a repris avec eux la défense du programme qu'il a déjà exposé aux délégations de Paris. Au sujet des franchises communales, M. Thiers a répondu que, selon lui, il fallait d'autant plus armer le pouvoir, dans une République, que l'ordre y était plus difficile à maintenir, surtout au com-

mencement. Mais la loi n'était qu'une loi provisoire, et il a laissé entendre qu'il y voyait lui-même des améliorations possibles.

Les délégués de Lyon sont allés à Paris conférer avec la Commune. Il paraît qu'à Versailles on considérait leur voyage comme un acte héroïque. Ils ont été surpris eux-mêmes en voyant le calme et l'ordre qui règnent à Paris, bien qu'ils n'aient jamais voulu croire aux légendes et aux calomnies répandues dans les départements par les journaux de Versailles.

En résumé, on voit que l'action des délégués s'élargit et s'agrandit chaque jour. Ce n'est plus la Ligue républicaine de Paris, ce ne sont plus les chambres syndicales du commerce parisien, qui interviennent pour exercer une pression sur les résolutions du gouvernement. C'est la ligue des villes qui se forme pour réclamer les mêmes franchises que Paris, et c'est la voix de la France intelligente qui va se faire entendre pour amener la pacification qui est le vœu du pays. Mais il importe de le constater, plus la pression des délégations se fait sentir, plus le gouvernement montre d'activité dans les opérations militaires, en repoussant plus que jamais toute transaction.

Le 20 avril.

PARIS. — Voici la Commune occupée de la grosse question du travail. A première vue, on serait tenté de dire que le mouvement du 18 mars étant fait surtout par les travailleurs, les questions qui se rattachent au travail devaient être celles que la Commune devait mettre en pleine lumière. Hélas! il n'en est rien, et le travail, comme la

politique, n'a, en réalité, rien vu sortir du chaos de la Commune.

Le *Journal officiel* a publié un décret qui convoque les chambres syndicales ouvrières et les charge de constituer des sociétés coopératives pour l'exploitation des ateliers abandonnés par leurs patrons.

Dans les considérants de ce décret, la conduite des patrons qui ont quitté Paris est qualifiée de *lâche abandon*, et il y est dit qu'ils sont partis pour *échapper aux obligations civiques*.

L'article 4 de ce décret parle de la cession définitive des ateliers aux sociétés coopératives moyennant une indemnité pécuniaire, et de la formation d'un jury pour fixer le taux de cette indemnité.

C'est donc purement et simplement l'expropriation que la Commune applique aux chefs d'industrie qui ont quitté Paris. Est-ce ainsi que la Commune comprend l'entente du capital et du travail? Elle ne voit donc pas que, par ces mesures révolutionnaires, elle n'arrive qu'à tuer l'un et l'autre!

Quant à l'organisation du travail et de la Commune, une grande proclamation de l'Hôtel de ville, qui porte le titre de *Déclaration au peuple français*, expose longuement la *nature*, la *raison* et le *but* de la Révolution qui s'accomplit. La Révolution communale, commencée le 18 mars, dit la proclamation, *inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive et scientifique*. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage.

En résumé, des mots et des phrases. Et l'on ne doit pas s'en étonner. La Commune comprenait trop de doctrines opposées pour arriver à l'élaboration d'un programme réalisable. Tous étaient bien d'accord pour défendre la cause du travail; mais, dès qu'il s'agissait de formuler un décret

pour aborder la pratique, on arrivait à la tour de Babel, à la confusion des langues.

VERSAILLES. — Pour bien montrer combien on se fait d'illusion à Versailles sur la situation de Paris, nous n'avons qu'à rappeler les observations suivantes de la *Patrie*, qu'on n'accusera pas de pactiser avec les hommes de la Commune :

« En dehors des déplorables événements militaires qu'amènent nos discordes civiles, et dont nous publions plus loin les douloureux récits, la situation morale apparaît chaque jour plus horrible, plus néfaste et plus insoutenable entre Paris et Versailles. De part et d'autre, on en est venu aux plus cruelles extrémités. Le pouvoir exécutif s'est laissé aller à des rigueurs précipitées; la Commune répond à ces actes par des arrestations et par un décret dont nos lecteurs trouveront plus loin le texte, et devant l'exécution duquel les signataires eux-mêmes ne pourraient, nous en sommes convaincus, s'empêcher de reculer. Pressée entre ces deux pouvoirs, enserrée au milieu de cette lutte, la population parisienne, et avec elle la nation entière, étouffe et agonise. »

Oui, le pays agonise; mais plutôt l'agonie de la France qu'une transaction, tel est le dernier mot du gouvernement de Versailles.

Le 21 avril.

PARIS. — Encore un changement dans l'organisation des pouvoirs de la Commune.

Le pouvoir exécutif est et demeure confié, à titre provisoire, aux délégués réunis des neuf commissions entre

lesquelles la Commune a réparti les travaux et les attributions administratives.

Ont été nommés, pour composer la Commission exécutive, les citoyens :

Cluseret, guerre ;

Jourde, finances ;

Viard, subsistances ;

Paschal Grousset, relations extérieures ;

Franckel, travail et échange ;

Protot, justice ;

Andrieu, services publics ;

Vaillant, enseignement ;

Raoul Rigault, sûreté générale.

VERSAILLES. — Nous avons dit que la politique du gouvernement n'avait d'autre résultat que de ressusciter les fantômes monarchiques. En veut-on la preuve ? La *Situation*, journal bonapartiste de Londres, osait écrire un article dont nous reproduisons la fin :

« Enfin, elle a sonné pour l'empire démocratique l'heure de la revanche ; et ceux qui croyaient reconquérir les traîtres vont, il faut l'espérer, assister au massacre des traîtres... (?)

« Il n'y a plus de salut que dans l'audace. Tant mieux !...
« Enfin, l'empire est là, sauveur, debout, armé. Il peut
« tout sauver, s'il est ce que nous disons qu'il est. Au se-
« cours, sire ! au secours, madame ! au secours, énergique
« adulte, qui aimez tant l'audace ! LA FRANCE VOUS AT-
« TEND..... »

Est-ce assez d'impudence, et n'y avait-il pas là de quoi faire comprendre à M. Thiers qu'en tournant le dos à la démocratie, il nous faisait retomber dans les ornières du passé ?

Le 22 avril

PARIS. — La Commune institue une délégation scientifique, qui est confiée au citoyen Parisel. Un arrêté du délégué scientifique ordonne aux détenteurs de produits chimiques et de pétrole d'en faire immédiatement la déclaration à l'Hôtel des travaux publics, rue Saint-Dominique.

Cette réquisition de pétrole et de produits chimiques, qui doit avoir plus tard une si grande action sur les derniers événements de la Commune, passe tout d'abord inaperçue.

VERSAILLES. — L'Assemblée, comme le gouvernement, continue à repousser toute proposition qui intéresse la situation de Paris. M. Jean Brunet ayant demandé à interpellier M. Thiers sur la conduite qu'il se proposait de tenir à l'égard de Paris, la proposition, renvoyée à trois jours par M. Ernest Picard, a été renvoyée à un mois sur la demande de M. Baze.

Le 23 avril.

PARIS. — La Commune, qui a touché à tout sans rien organiser à fond, supprime les notaires, les huissiers, les commissaires-priseurs, les agréés, et prend des mesures pour les remplacer par des fonctionnaires qui recevront un traitement fixe.

Il est à remarquer qu'un décret aussi important n'était précédé d'aucun exposé des motifs.

VERSAILLES. — Le gouvernement et l'Assemblée se préoccupent de la situation des choses à Paris, et particulièrement de l'archevêque de Paris. Ce prélat et M. Deguerry ont écrit à M. Thiers pour le prier de démentir le fait des fusillades que la Commune reprochait aux soldats de Versailles. M. Thiers a répondu que les faits articulés étaient absolument faux, et il a exprimé son étonnement de voir un prélat aussi distingué se laisser aller au moindre doute à cet égard.

Le 24 avril.

PARIS. — Plus les événements se pressent, et plus la Commune montre qu'elle résistera jusqu'au bout. On arrête les citoyens qui refusent le service, on les désarme, on arrête de nouveaux otages, on fait des visites domiciliaires pour rechercher les gardes nationaux qui font partie des bataillons de marche.

Et la lutte continue sans interruption. Deux nouveaux combats acharnés viennent d'avoir lieu à Neuilly et à Asnières. Le général Dombrowski, qui commande de ce côté, n'a pu empêcher l'armée de Versailles de s'emparer du château de Bécon.

Dans Paris, les visites domiciliaires continuent.

M. Pilotell s'est présenté chez M. Polo, directeur de l'*Éclipse*, qu'il a conduit en prison, après s'être emparé de l'argent en caisse.

Il s'est également présenté chez madame Chaudey et a opéré la saisie de 800 francs, qu'il a emportés après avoir donné un reçu.

M. Polo a été mis en liberté, et le *Réveil du peuple* annonce que M. Pilotell a été destitué à la suite de l'arresta-

tion illégale dont il s'est rendu coupable sur la personne de M. Polo. Mais c'est bien en pareil cas qu'il serait préférable de prévenir, pour ne pas avoir à réprimer.

Malgré le vote de la Commune qui maintient les élections du 16, le citoyen Rogeard et Félix Pyat ont donné leur démission. Mais le citoyen Félix Pyat sur l'avis formel de divers groupes d'électeurs et de citoyennes du dixième arrondissement, déclare qu'il restera à son poste, comme membre de la Commune.

VERSAILLES. — La durée et l'acharnement de la lutte exaspèrent la population, qui manifeste à l'arrivée des prisonniers les sentiments les plus hostiles. Les prisonniers sont également traités par le gouvernement avec une rigueur extrême. Ces nouvelles arrivent à Paris, et sèment parmi les bataillons de violents sentiments de haine et de vengeance.

Aux remparts, on raconte ces mauvais traitements et les fédérés se disent : « C'est encore pis qu'en juin 1848 ! Le général Cavaignac avait fait du moins une proclamation dans laquelle il disait : « Que mon nom reste maudit, si je devais « voir en vous d'autres hommes que des frères égarés ! »

Les délégations se succèdent toujours auprès du gouvernement. Après celle de Lyon, viennent celles de Marseille et du Havre. Les délégués du Havre n'ont pu voir M. Thiers tout occupé des opérations militaires ; mais les délégués de Marseille ont pu exposer à M. Thiers le but de leur mission.

Avons-nous besoin d'ajouter que ces délégués n'ont emporté de Versailles d'autres réponses que celles que nous avons déjà enregistrées. Atroce politique que celle qui ne connaît que le cri barbare : Malheur aux vaincus !

Le 25 avril

PARIS. — Le grand événement du jour est l'armistice d'un jour conclu entre les deux armées pour ravitailler Neuilly et pour donner à la population le temps de déménager.

Partout des détails navrants. Ici, ce sont des enfants malades et qu'on n'a pu soigner; ailleurs, une femme est devenue folle d'épouvante, et il a fallu garder cette malheureuse dans une cave, au milieu d'enfants tremblant de peur.

A cinq heures du soir, l'avenue était encore pleine de voitures, l'anxiété était des plus vives. On s'est empressé de gagner au plus vite Paris et les postes de l'armée de Versailles, et la canonnade a recommencé.

Tous ceux qui ont fait ce triste pèlerinage reviennent le cœur navré. Les obus de Versailles ont fait de Neuilly ce que les Prussiens ont fait de Saint-Cloud.

VERSAILLES. — La grande préoccupation du monde politique, à Versailles, est maintenant l'élection des conseils municipaux. La loi est votée et le jour des élections est fixé au 30 avril. Chacun des membres de la majorité se donne rendez-vous à cette grande journée en disant : « Vous allez voir avec quelle écrasante majorité ce scrutin populaire va frapper tout ce qui s'appelle Commune et République ! »

Le 26 avril.

PARIS. — C'est la journée des manifestes et des manifestations.

Manifeste des délégués de Lyon qui approuve, encourage et justifie la politique et les tentatives de conciliation.

Manifeste un peu nuageux de M. Victor Considérant qui propose un moyen d'arriver à la pacification générale en vingt-quatre heures.

Manifeste de M. Ch. Beslay qui demande à M. Thiers de donner sa démission pour rendre l'œuvre de conciliation plus facile.

Manifestation de la franc-maçonnerie qui s'est produite avec une solennité imposante et que les membres de la Commune ont accueillie à l'Hôtel de ville avec les démonstrations les plus chaleureuses.

Le cortège de la manifestation maçonnique a traversé ensuite tout Paris pour aller planter la bannière de l'association sur les remparts. La *Laine bleue* du drapeau a donc flotté sur les fortifications, et deux membres sont partis en délégation pour Versailles; mais les francs-maçons n'ont pas obtenu plus de concessions que les associations de citoyens, les maires et les représentants de Paris et des départements.

VERSAILLES. — Toujours mêmes dispositions à l'égard de Paris. C'est la guerre qui est l'*alpha* et l'*oméga* de toute la politique.

Trois nouvelles divisions sont arrivées: la première sous les ordres du général Douay, venant d'Auxerre; la seconde sous les ordres du général Clinchant, venant de Cambrai; la troisième venant de Cherbourg. Ces trois divisions portent l'effectif de l'armée à 142,000 hommes.

Les attaques sont incessantes jour et nuit, et c'est toujours le fort d'Issy d'un côté et Neuilly de l'autre qui restent les objectifs principaux du plan d'attaque.

Le 27 avril.

PARIS. — Raoul Rigault, qu'on regarde comme l'ogre de la Commune, a donné sa démission de délégué à l'ex-préfecture de police, sur le vote qui permettait à tout membre de la Commune de visiter les prisonniers mis au secret. Les mutations du personnel politique et administratif de la Commune représentent le mouvement perpétuel.

A l'ex-préfecture de police, Raoul Rigault a été l'instigateur le plus actif, le plus intraitable, des perquisitions et des arrestations. L'une des dernières perquisitions a été celle qui s'est faite dans l'établissement de la Société parisienne du gaz et qui a été suivie de la saisie d'une somme de 182,000 francs. A cette nouvelle, la Commune a fait tapage, et sur la demande de M. Beslay, cette somme a été immédiatement rapportée au bureau de la Compagnie.

VERSAILLES. — On a annoncé que la ville de Toulouse était en pleine insurrection. Mais le gouvernement s'est empressé de rassurer les esprits en déclarant que cette manifestation n'a pas eu plus de conséquences que toutes celles qui se sont produites jusqu'à ce jour. Le gouvernement a dit vrai. Les désordres qui ont eu lieu dans plusieurs grandes villes n'ont pas sérieusement troublé l'ordre. La Commune de Paris a vu la partie légitime de ses revendications soutenue par les délégations des conseils municipaux des grandes villes; mais la partie révolutionnaire de son programme n'a pas trouvé d'appui efficace dans les départements.

C'est bien là la grande faute de la Commune et du jacobinisme en France. On a toujours voulu copier 93, comme si l'histoire se coulait toujours dans les mêmes moules!

Le 28 avril.

PARIS. — Les arrestations, les mutations, le va-et-vient incessant des nominations nouvelles de membres de la Commune appelés à d'autres fonctions, tout démontre qu'à l'intérieur le pouvoir de l'Hôtel de ville est rongé par des dissensions implacables.

Le violent conflit qui vient d'éclater entre Félix Pyat et Vermorel lève un coin du rideau qui couvre ces divisions.

Dans une des séances de la Commune, le citoyen Vermorel, appuyé par d'autres membres, a reproché amèrement sa démission au citoyen Félix Pyat.

Le rédacteur en chef du *Vengeur* a répondu par un article où il traite Vermorel de « bombix à lunettes, » et où il lui conseille de donner la clef de ses dépêches chiffrées à M. Rouher. Vermorel a répondu de son côté en disant qu'il attendrait Félix Pyat sur la dernière barricade de la Commune.

Telle est l'esquisse de ce duel à la plume qui montre à quels déchirements la Commune est en proie.

VERSAILLES. — Le patriotisme de tous les bons citoyens, déconcerté, dérouté, se heurte à toutes les combinaisons imaginables. On parle d'un changement de ministère, et dans tous les cas, du remplacement de M. E. Picard comme ministre de l'intérieur. On s'entretient d'un projet de manifeste que M. Louis Blanc aurait l'intention de faire signer à tous les membres de la gauche républicaine. On met également en avant l'idée d'une démission en masse de la gauche, mesure qui aurait pour conséquence probable le renvoi de la Chambre après l'acceptation des conditions du traité de paix. On va même jusqu'à parler de la démission de M. Thiers.

Mais il est à remarquer que chacune de ces combinaisons est aussi vite abandonnée que présentée par les représentants. Autant de toiles de Pénélope que la politique de Versailles fait et défait chaque jour !

Le 29 avril.

PARIS. — Un rapport militaire spécial signale un fait qui peut avoir des conséquences graves pour les otages. Dans une reconnaissance faite par le 185^e bataillon, en avant de la barricade de Villejuif, quatre gardes nationaux auraient été faits prisonniers, et aussitôt, sur un signe de l'officier, ils auraient été fusillés.

Une commission d'enquête a été immédiatement formée. Elle est composée des citoyens Gambon, Vésinier et Langevin. Avec le décret sur les otages que nous connaissons, on se demande à quelles conséquences peut conduire une telle affaire.

VERSAILLES. — Deux faits dignes d'attention.

Une demande d'échange de prisonniers a été présentée à l'Hôtel de ville et au gouvernement légal. M. Darboy, l'archevêque, serait rendu à la liberté contre M. Blanqui, retenu captif dans le Lot. La proposition ayant été acceptée par la Commune, l'archevêque lui-même en aurait écrit à M. Thiers pour l'appuyer.

Le chef du pouvoir exécutif, après avoir ajourné sa décision pour en référer d'abord à ses ministres et à la commission permanente des quinze, a répondu par un refus, la vie de l'archevêque de Paris n'étant pas plus en péril que celle de M. Blanqui, et ce dernier étant légitimement détenu à la suite de sa condamnation à mort par un conseil de guerre.

M. Lockroy qui a été arrêté et incarcéré à Versailles dans le bâtiment de l'hôpital civil, adresse la lettre suivante au président de l'Assemblée, qui révèle à ce sujet une particularité importante :

« Monsieur le président,

« Ma démission, paraît-il, ne vous est point parvenue; j'étais donc encore député lorsque j'ai été conduit en prison.

« Comme moi, monsieur le président, vous verrez, je l'espère, avec douleur combien ce titre est peu respecté aujourd'hui.

« J'ai l'honneur de vous donner ma démission de membre de l'Assemblée nationale. »

A la suite de l'envoi de cette lettre, M. Lockroy a été maintenu en prison. La prévention reprochée à l'ex-représentant rédacteur du *Rappel* résulterait des attaques contenues dans les articles qu'il a publiés contre les généraux Ducrot et Vinoy.

Le 30 avril.

PARIS. — Encore une nouvelle réorganisation de l'action militaire de la Commune.

La commission de la guerre composée des citoyens Delescluze, Tridon, Avrial, Ranvier, Arnold, divise ainsi l'action et la fonction des différentes forces de la Commune : 1^o l'action des municipalités d'arrondissement ; 2^o la fédération de la garde nationale représentée par le Comité central ; 3^o les chefs commandant les légions.

On se demande, en vérité, comment la garde nationale de Paris pouvait conserver encore la moindre unité, la moindre cohésion, après avoir passé par tous les remaniements décrétés par la Commune.

Les manifestations se succèdent. Après les manifestations de la franc-maçonnerie vient celle de l'Alliance républicaine des départements.

Le meeting annoncé par cette association a eu lieu dans la cour du Louvre. A une heure, la réunion comptait plus de dix mille assistants.

Les cris de : « Vive la Commune ! à bas Versailles ! » éclatent de toutes parts ; la manifestation traverse le Carrousel, la rue de Rivoli, longe la rue Richelieu, les boulevards des Italiens, Montmartre, Poissonnière, redescend par le boulevard Sébastopol, et se présente enfin sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les membres de la Commune, après avoir donné audience aux organisateurs de l'Alliance républicaine, se présentent sur la place. Les citoyens Johannard, Clément, Lefrançais, membres de la Commune, prononcent des discours.

VERSAILLES. — Que va faire le gouvernement ? A Paris, comme dans les départements, les manifestations se succèdent et se multiplient.

Chose étrange ! Dès que l'on discute le conflit, en dehors du gouvernement, de l'Assemblée et de la Commune, on est certain de se trouver d'accord avec tous les hommes politiques sur la nécessité d'arriver à des négociations et à une entente. Mais dès qu'on aborde les paroles et les actes du pouvoir exécutif de Versailles et de la Commune de Paris, on se trouve immédiatement en présence de l'antagonisme le plus hostile et des dispositions les plus rebelles.

Du côté de la Commune, comme du côté du gouvernement, on ne songe qu'à pousser les hostilités avec la dernière rigueur. Pendant qu'à Paris on organise des batteries d'artillerie, de nouveaux bataillons de marche, des escadrons de cavalerie et l'armement des canonniers, le gouvernement accroît tous les jours les forces dont il dispose.

L'union des syndicats de Paris, la Ligue républicaine des droits de Paris, la franc-maçonnerie, l'Alliance républicaine des départements vont certainement être suivies par

les manifestations des départements. A ce cri de l'opinion publique qui demande la fin de la lutte que répond le gouvernement? M. Dufaure riposte par une circulaire où il signale les tentatives de conciliation comme criminelles. « Pour être plus hypocrite, dit le ministre, ce langage n'est pas moins coupable. » Le conciliation, un crime!

Cette circulaire produit partout le plus détestable effet et le gouvernement va trouver dans le résultat des élections la mesure de cette animosité croissante.

C'est, en effet, le 30 qu'a lieu dans toutes les communes l'élection des conseillers municipaux. Quel en sera le résultat? La majorité de la Chambre, qui n'a devant les yeux que l'insurrection de la Commune, demeure convaincue que les électeurs vont composer les conseils de noms qui représenteront la plus violente réaction.

Mais le gouvernement et l'Assemblée ne se rendent pas compte de l'impopularité de toutes les mesures qu'ils ont votées. Des deux côtés c'est le même aveuglement et la même obstination.

Le 1^{er} mai.

PARIS. — Grande nouvelle! Le général Cluseret, délégué à la guerre, est arrêté. Cette mesure a été prise par la Commune à la suite de l'évacuation du fort d'Issy.

M. Cluseret n'a fait aucune tentative de résistance à la Commune. Il a été arrêté dans son cabinet, peu d'instants après l'arrivée de la nouvelle de l'évacuation du fort. Deux commissaires sont entrés chez lui, porteurs d'un mandat d'amener. En les voyant, le général aurait dit : *Je m'attends depuis huit jours à être arrêté, et je m'étonne qu'on ne l'ait pas fait plus tôt. Si j'avais été coupable de ce dont on m'accuse, c'est-à-dire de trahison, je ne vous aurais pas at-*

tendus. Les paroles prononcées par M. Cluseret prouvent qu'il existait une certaine hostilité entre la Commune et lui avant l'affaire de l'évacuation. Du reste, le bruit a couru plus d'une fois que certains membres du conseil soupçonnaient l'ex-délegué à la guerre de méditer, soit une trahison en faveur de Versailles, soit un coup d'état militaire, pour s'emparer de la dictature. Il paraît même que plusieurs des personnes de son entourage sont suspectes de complicité avec lui, et l'ordre donné, dans le *Journal officiel*, à tous les officiers d'état-major, dont le grade n'a pas été conféré à l'élection, de se présenter immédiatement au nouveau délégué à la guerre, serait, dit-on, motivé par les soupçons qui pèsent sur les amis du général déchu.

VERSAILLES. — Toute l'attention du monde politique se porte vers les nouvelles des départements pour connaître le résultat des élections. Les chefs des partis monarchiques n'hésitent pas à prédire qu'après l'épouvantable insurrection du 18 mars, il n'y aura qu'une voix en France pour éloigner de tous les conseils municipaux tous les citoyens qui touchent de près et de loin à la République.

C'est le thème que développent sur tous les tons, depuis un mois, les thuriféraires d'une restauration royaliste ou impériale. Attendons la leçon que doit leur donner ce grand acte qui doit être, de l'avis de tous, un grand enseignement.

Le 2 mai.

PARIS. — Le successeur de M. Cluseret, M. Rossel, était déjà directeur général à la guerre avant de recevoir l'ordre de la commission exécutive qui le délègue, à titre provisoire, à ce département. M. Rossel n'a pas encore trente ans. Sorti le second de l'École polytechnique, il était, au

début de la guerre, capitaine du génie. Prisonnier dans Metz, il est un des officiers qui se sont évadés, au péril de leur vie, et sont venus se mettre à la disposition de la délégation de Tours. M. Gambetta, à qui il avait été recommandé comme un officier des plus capables, l'avait nommé lieutenant-colonel. Mais M. Le Flô ne voulut lui reconnaître que son ancien grade, en vertu des traditions singulières qui lui ont permis de conférer un grade supérieur aux officiers revenant d'Allemagne, en même temps qu'il mettait en disponibilité les officiers ayant fait avec courage la rude campagne d'hiver, à l'armée du Nord ou à l'armée de la Loire, comme le général Faidherbe, entre autres.

Le nouveau délégué à la guerre est considéré comme un officier capable et très-énergique. C'est lui qui présidait la cour martiale.

VERSAILLES. — La majorité mérovingienne de l'Assemblée est dans la consternation. Tous les télégrammes annoncent coup sur coup le succès des candidatures républicaines. A Lyon l'ordre a été troublé; mais partout ailleurs, les élections se sont faites dans le plus grand calme, et presque partout la démocratie triomphe.

A Lille, à Limoges, à Toulouse, à Angers, au Mans, à Châlon-sur-Saône, au Havre, à Grenoble, à Marseille... les listes républicaines ont eu la majorité. Quel avertissement pour le gouvernement et l'Assemblée!

Et maintenant, chacun se demande si ce grand acte des élections municipales peut exercer une influence favorable sur le dénouement des complications présentes. La Ligue républicaine de Paris et des départements se propose de convoquer, à Bordeaux, une imposante réunion composée des délégués de toutes les municipalités des grandes villes. Mais cette manifestation sera-t-elle plus heureuse que celles qui l'ont précédée?

Le 3 mai.

PARIS. — Encore une triste réminiscence de notre première révolution ! La Commune décrète qu'elle remplace la commission exécutive par un comité de salut public, comme si, à notre époque, nous avons besoin de cette parodie de 93 !

C'est dans la séance du 1^{er} mai que la création du comité de salut public a été décidée.

La Commune avait déjà consacré deux séances à la discussion de cette proposition présentée par le citoyen Miot.

Une partie de l'Assemblée a parlé et voté contre la formation d'un comité de salut public, ne le croyant nullement nécessaire dans les circonstances présentes.

Les membres opposés au comité de salut public demandaient simplement un comité exécutif, ayant pleins pouvoirs pour coordonner toutes les forces de la défense et donner la direction politique.

Le comité a été voté par 34 voix contre 28.

VERSAILLES. — La majorité monarchique vient de recevoir deux leçons sévères. D'un côté, les élections municipales lui ont montré que les idées démocratiques étaient comprises et défendues par les populations. En second lieu, un discours de M. Audren de Kerdel, qui a voulu parler *du couronnement de notre édifice provisoire*, — lisez restauration, — a fait apparaître à la tribune M. Thiers, qui a traité l'extrême droite avec une rigueur implacable. « Attendez huit jours, lui a crié M. Thiers, nous serons dans Paris, vous n'aurez plus rien à craindre, et alors la tâche sera proportionnée à votre courage et à votre capacité. »

Le trait était des plus vifs. La droite a bondi sous le

coup; mais elle a dû subir l'injure, sans pouvoir riposter. M. Thiers n'a voulu rien retirer de ses paroles; il a exigé un vote de confiance absolue, et la Chambre le lui a donné à l'unanimité. La puissance du parti monarchique n'est donc qu'un fantôme qui s'évanouit dès qu'on l'approche!

Le 4 mai.

PARIS. — Le public discute le rapport présenté à la Commune par le délégué aux finances, le citoyen Jourde, sur les opérations financières qui vont du 20 mars au 30 avril.

D'après ce rapport, clairement rédigé, les recettes ont été de

	25,613,919 fr. 70 c.
Les dépenses ont été de	25,131,088 62
Excédant de recettes	482,831 08

Les dépenses de la guerre s'élèvent à plus de 20 millions. Dans la discussion qui a suivi la lecture de ce rapport, le citoyen Jourde a déclaré qu'il dépensait 800,000 francs par jour; mais qu'il ne pouvait dépenser davantage.

La lecture de ce document, qui était inattendu, produit une impression favorable aux hommes de la Commune. La régularité de ce compte rendu proteste contre l'accusation de vol et de pillage que le gouvernement de Versailles lance chaque jour contre les hommes de l'Hôtel de ville.

VERSAILLES. — Le gouvernement, l'Assemblée et la population manifestent les espérances d'une victoire prochaine.

Les deux événements importants de la semaine sont relatifs à la prise des Moulinaux et à l'affaire du fort d'Issy.

L'occupation, si longtemps disputée, du village des Moulinaux s'est accomplie par une centaine de marins et en-

viron 300 soldats du 110^e, commandés par le général Faron.

Les Moulineaux sont à huit cents mètres du fort d'Issy. D'une redoute établie en cet endroit ils n'auront pas de peine à foudroyer définitivement les dernières défenses du fort, tout en interdisant la circulation des canonniers sur la Seine, qu'ils dominent du Point-du-Jour au Bas-Meudon, et en menaçant le viaduc et les bastions de Grenelle.

En dépit des efforts persévérants de l'armée fédérale, il faut bien reconnaître que la prise de la position importante des Moulineaux représente pour l'armée du gouvernement un succès considérable, et l'on en a eu la preuve par ce qui s'est passé à Issy les jours suivants.

Le 5 mai.

PARIS. — Dans le récit si rapide des événements qui ont rempli depuis le 18 mars la capitale, nous n'avons encore rien dit des discussions et des séances de la Commune. Nous devons une mention particulière à ces séances que le *Journal officiel* a reproduites.

Nous n'avons pas à revenir sur le fond même de ces discussions. Le programme de la Commune est à la fois unitaire, fédéraliste, communaliste, individualiste et socialiste. Cette composition multiple vise manifestement à donner satisfaction aux différentes opinions représentées dans le cénacle de la Commune. Mais la tentative est des plus difficiles, si l'on songe aux doctrines différentes professées par les hommes du 18 mars. Voici, en effet, la peinture que fait M. Georges Duchêne, dans le journal *la Commune*, des sectes qui ont leurs partisans à l'Hôtel de ville: « A peine échappé aux griffes des avocats, Paris tombe aux mains des idéalistes, comme qui dirait de fièvre en chaud

mal. Les membres de la Commune représentent une foule de sectes à dénominations plus ou moins barbares : le communisme, le babouvisme, le collectivisme, l'individualisme, le jacobinisme, l'hébertisme, l'unitarisme, le fédéralisme. Ainsi se classaient-ils eux-mêmes dans les clubs, dans les réunions publiques, aux assemblées de l'Internationale, dans les manifestes des comités et les discussions de la presse.

« Ils sont arrivés au pouvoir tout d'une pièce, sans songer que le rôle des gouvernants est, non pas de rédiger la charte de l'an deux mille ou le symbole des apôtres, mais de grouper les mesures, les résolutions exigées par la situation, au jour le jour. Aussi leurs actes sont-ils en discordance croissante, et entre eux, et avec leurs principes. »

Voilà pour le fond. Quant à la forme de ces discussions, elle était de nature à frapper le public, et l'Assemblée aurait peut-être plus d'un exemple à prendre dans le compte rendu de ces séances.

Ce quidomine, en effet, ces délibérations, c'est une aversion profonde pour l'art, pour le discours, pour l'effet, pour l'éloquence. Chaque membre, en prenant la parole, ne la garde que le temps strictement nécessaire pour exposer ses raisons, et nous n'hésitons pas à dire que cette règle des délibérations de la Commune est plus près de la vérité que tous les discours de parade débités à l'Assemblée.

Citons un extrait de l'une des dernières séances.

Le citoyen Courbet demande la parole pour informer l'assemblée que les peuples voisins, la Suisse, la Belgique, par exemple, demandent que les droits des belligérants soient accordés aux troupes de la Commune. Il ajoute que la commission des affaires étrangères devrait faire publier ces adhésions et les provoquer chez les peuples amis.

Les droits des belligérants, dit-il, sont dus à tout pouvoir possédant une force suffisante pour faire respecter son autorité, qui observe les lois de la guerre, de l'humanité et des peuples civilisés.

« La Commune de Paris a donc à ce titre plus que qui que ce soit mérité d'avoir tous les droits des belligérants, et l'humanité, aussi bien que la justice, conseille qu'on le lui accorde.

Le citoyen Léo Meillet, membre de la commission des affaires extérieures, répond qu'il a reçu avec ses collègues le *représentant de la République de l'Équateur et d'autres républiques de l'Amérique du Sud*, lesquels lui ont déclaré, au nom des États qu'ils représentaient, qu'ils reconnaissent la Commune de Paris, et qu'ils se considèrent comme accrédités auprès d'elle, quoiqu'en raison des distances, ils n'avaient pas encore pu recevoir les ratifications de leurs gouvernements.

Il est ensuite donné lecture d'une adresse d'une réunion publique, demandant que les *citoyens qui ont lâchement abandonné la capitale au moment du danger soient punis par la privation de leurs droits civiques pendant dix ans.*

Cette proposition est renvoyée à la commission compétente, afin qu'elle soit étudiée.

VERSAILLES. — Le gouvernement est toujours assailli d'un grand nombre de tentatives d'arrangement. Un congrès doit réunir, à Bordeaux, les délégués des conseils municipaux qui veulent absolument mettre fin à cette guerre épouvantable.

Quel serait le moyen proposé ?

Le journal *le Temps* a mis en lumière une combinaison pratique, sérieuse et acceptable pour le gouvernement comme pour la Commune.

En voici les deux termes essentiels :

1° Une trêve de vingt-cinq jours ;

2° L'élection d'une Commune nouvelle, dans les termes de la loi votée par l'Assemblée, avec mandat de traiter avec Versailles sur les bases du maintien de la République, des libertés municipales et d'une amnistie complète et générale.

Le 6 mai.

PARIS. — Importante et mémorable journée !

Le bruit s'était répandu que des dissentiments très-graves s'étaient manifestés entre la *Commune* et le *Comité central*. Ce bruit n'était point sans fondement, car un arrêté du *Comité de salut public* donne satisfaction aux exigences du *Comité central*, en enlevant l'administration de la guerre au général Rossel et à la commission militaire de la *Commune*, pour la remettre aux mains du *Comité central*. Cette décision prouve que l'influence du *Comité central* est toujours restée très-grande, et que le *Comité de salut public* aime mieux l'utiliser que de se mettre en opposition avec lui.

Journée mémorable, avons-nous dit, et en effet c'est à partir du jour où le *Comité central* a pris en main l'administration de la guerre que les mesures les plus violentes et les préparatifs de défense les plus acharnés ont été mis à exécution sur tous les points de la capitale.

Ce n'est pas tout. La *Commune* supprime encore sept journaux.

Le *Petit Moniteur*, le *Petit National*, le *Bon Sens*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*, la *France*, le *Temps* sont les victimes du nouveau décret du citoyen Cournet.

La *Commune* de Paris poursuit la presse de sa haine. Par son fait, vingt-cinq journaux ont déjà péri. Comme dans certaines épidémies où chacun se sent voué à la mort et où, chaque fois qu'on accompagne un convoi mortuaire, on pense à son propre danger, les journaux se disent : Aujourd'hui pour moi, demain pour toi !

VERSAILLES. — Voici un acte que nous enregistrons sans

commentaires, car il n'est que la conséquence de la ligne inflexible suivie par le gouvernement.

M. Picard s'oppose, au nom de la loi, au congrès de Bordeaux, et voilà la dernière espérance de pacification qui s'envole pour ne plus laisser place qu'à l'effusion du sang. Mesure intolérante partant impolitique.

Le 7 mai.

PARIS. — Un décret de la Commune ordonne la démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI.

La colonne Vendôme est toujours debout; cependant un échafaudage entoure le bas de la colonne, et des ingénieurs font scier le monument un peu au-dessus de son piédestal, de manière à le faire tomber d'une seule pièce.

Victor Hugo vient de publier dans le *Rappel* une grande et belle poésie pour défendre ce bronze qui est, à lui seul, tout un enseignement. Mais quelle est la voix écoutée des hommes de l'Hôtel de ville?

M. de Girardin, que l'on croyait parti, vient de reparaitre à Paris, comme un revenant, en publiant un journal nouveau sous le titre de l'*Union française*.

La thèse de M. de Girardin a pour but de défendre le système fédératif avec une nouvelle organisation de la France en quinze États, une présidence de la République avec deux Chambres.

La destinée de M. de Girardin sera d'avoir été le Mentor plus ou moins sensé de tous les gouvernements depuis 1830, sans avoir été écouté par aucun, ce que nous sommes, du reste, fort éloigné de leur reprocher.

VERSAILLES. — Les événements se précipitent. M. Thiers

adresse une nouvelle et dernière proclamation dans laquelle il annonce que l'armée sera dans Paris avant huit jours.

Les progrès de l'armée sont, en effet, sensibles. De nouvelles batteries, comprenant soixante-douze canons, tirent incessamment de Montretout sur Auteuil, Passy, le Point-du-Jour et les fortifications.

Il faut donc s'attendre à des événements décisifs.

Le 8 mai.

PARIS. — La Commune discute des questions d'affaires, le Mont-de-Piété et le travail de nuit des ouvriers boulangers.

Dans la discussion relative au Mont-de-Piété, question très-grave, un délégué a cru qu'il était facile de trancher le problème en ordonnant au malheureux délégué aux finances de *créer une institution nouvelle*. A quoi M. Jourde a répondu fort sagement : « *On me dit : Créez une institution nouvelle ; c'est facile à dire ; mais il faut avoir le temps d'étudier, avant de créer.* »

Et M. Jourde a bien raison, il faut étudier, longtemps étudier, avant de créer.

D'un autre côté, la Commune tourne et retourne son décret sur le travail des ouvriers boulangers, sans pouvoir le mettre en harmonie avec les habitudes parisiennes. Qui trop embrasse, mal étreint. Le *Mot d'ordre* raille les auteurs du décret, en disant que les allumeurs de gaz ont aussi demandé à ne travailler que le jour de midi à quatre heures.

VERSAILLES. — Depuis la loi sur les échéances jusqu'à la loi sur les loyers, depuis l'imprévoyance du gouvernement, le 18 mars, jusqu'à la circulaire de M. Dufaure, le pouvoir exécutif et la Commune ont commis, d'un côté comme de

l'autre, tant d'erreurs et tant de fautes qu'un homme politique résumait ainsi la situation : « Quand je suis à Versailles, je trouve le gouvernement si maladroit et l'Assemblée si aveugle, que je me dis involontairement : C'est Paris qui a raison ; et je viens voir ce qui se fait à Paris. Et à Paris, quand je vois la Commune à l'œuvre, je vois s'ouvrir devant moi de si sombres perspectives, que je retourne immédiatement à Versailles. Je passe ainsi mon temps à aller de Charenton à Bicêtre et de Bicêtre à Charenton. »

Voilà la situation.

Le 9 mai.

PARIS. — L'attention de cette journée est tout entière consacrée aux opérations militaires. Les avantages et les attaques de Versailles se manifestent par des faits importants. Le fort d'Issy est évacué. Les forts de Vanves et de Montrouge ne sont plus qu'un amas de ruines, et l'artillerie de l'armée vient de démasquer, à Montretout, de nouvelles batteries qui font beaucoup de mal aux fortifications du Point-du-Jour.

Toutefois, il est assez difficile de préciser au juste les positions exactes des belligérants. Les informations sont le plus souvent contradictoires. Les bulletins officiels manquent de précision, et la Commune elle-même n'a pas de renseignements certains, comme on peut le voir par l'extrait suivant de ses délibérations.

Voici, en effet, comment se termine le compte rendu d'une des séances de la Commune :

Le citoyen Miot. — Je demande la parole pour un seul mot. Pourquoi n'avons-nous pas de rapports de la guerre depuis trois jours ?

Le citoyen Dereure. — Depuis huit jours nous n'en avons pas eu.

Le citoyen président. — Voulez-vous envoyer deux membres au Comité de salut public?

Le citoyen Régère. — Le Comité est comme nous, il n'en a pas reçu.

Si le « Comité n'en a pas reçu » comment les simples particuliers pourraient-ils en avoir?

VERSAILLES. — La situation des départements est calme. Toutefois, les grandes villes, commencent à se préoccuper vivement de la position de Paris. Après les troubles de Limoges sont venus les troubles de Bordeaux, et l'état de siège est déclaré à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse et à Marseille. C'est là un symptôme grave et qui devrait inspirer au chef du pouvoir exécutif une politique plus modérée.

Il importe, en effet, de remarquer que les sévérités déployées par le gouvernement, n'empêchent pas l'esprit des villes de se montrer favorable au mouvement des franchises communales que la Commune soutient à Paris. Le gouvernement dans la nomination des nouveaux maires se conforme aux choix indiqués par les dernières élections. Mais ce n'est pas assez. Pourquoi ne pas suivre également la politique de paix et d'union que ces élections ont fait prévaloir?

Le 10 mai.

PARIS. — Un coup de tonnerre !

Le délégué à la guerre, Rossel, dans une lettre publiée par le *Mot d'ordre*, met à nu ce qu'il appelle *le chaos d'organisation* de l'administration de la guerre partagée entre

le délégué, le Comité central, les chefs de légion et le comité d'artillerie.

Ce virulent réquisitoire se termine ainsi :

« Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

« Éclairé par son exemple, sachant que la force d'une révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

« Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

« Je me retire et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

« Signé : ROSSEL. »

Cette lettre du délégué à la guerre, qui est un véritable acte d'accusation contre la Commune, a produit une impression profonde.

La Commune s'est réunie et a fait arrêter le colonel Rossel, qu'elle a confié à la garde du citoyen Gérardin, à l'Hôtel de ville. Mais le colonel Rossel, qui était prisonnier dans les bureaux de la questure, a quitté l'Hôtel de ville en compagnie du citoyen Gérardin, membre de la Commune, et avant-hier encore membre du Comité de salut public.

Des mandats d'amener ont été lancés contre le citoyen Rossel et le citoyen Gérardin.

VERSAILLES. — Le *Journal officiel* de Versailles contient la promulgation de la troisième loi sur les échéances, qui ne sera malheureusement pas la dernière.

Les effets de commerce, quelle que soit la date de leur souscription, payables dans le département de la Seine, échus ou à échoir à partir du 18 mars dernier jusqu'au dixième jour qui suivra le rétablissement du service de la poste entre Paris et les autres parties de la France, ne seront exigibles qu'après ce terme.

Le 11 mai.

PARIS. — Journée de nouvelles, d'émotions, de batailles et d'événements importants.

Une affiche annonce que le délégué à la guerre Rossel sera traduit devant une cour martiale. Mais il n'est pas encore arrêté.

Une autre affiche annonce que le citoyen Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. Le nouveau délégué fait une proclamation pour encourager Paris à la résistance. Le Comité central fait aussi afficher une proclamation qui prouve la part envahissante que prend le Comité dans les opérations militaires.

A la Commune, les discussions en comité secret, sont, dit-on, des plus violentes. Le *Moniteur universel* raconte que le citoyen Félix Pyat a été obligé de donner sa démission, à la suite d'un débat qui a prouvé que, malgré ses dénégations absolues, il avait expédié des ordres au général Wrobleski. L'original de la dépêche a été produit, signé du citoyen Félix Pyat lui-même.

Un arrêté du Comité de salut public, accompagné de considérants, et daté du 21 floréal an 79 (lisez : *Officiel* du 11 mai 1871), porte :

Art. 1^{er}. — Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

Art. 2. — La maison de Thiers située place Georges sera rasée.

L'exécution *immédiate* de cet arrêté est confiée aux citoyens Fontaine et J. Andrieu.

VERSAILLES. — A Versailles on apprend que M. Jules Favre qui s'est rendu à Francfort pour avoir une entrevue

avec M. de Bismark, a signé définitivement la paix avec le chancelier de l'empire allemand. Mais on dirait que la politique du gouvernement était surtout préoccupée d'en finir au plus vite. On dit, en effet, que les conditions signées contiendraient plutôt une aggravation qu'une atténuation des préliminaires de la paix.

Cette mauvaise nouvelle est compensée pour le gouvernement par la prise du fort d'Issy qui n'est plus qu'un monceau de ruines. M. Mortimer-Ternaux a prononcé devant les troupes une allocution pour les féliciter de leur victoire.

Le 12 mai.

PARIS. — L'histoire de Rossel est dans toutes les bouches.

Le *Journal officiel* contient, en tête de ses colonnes, une adresse au peuple de Paris, signée de quatre membres du *Comité de salut public*.

Il s'agit de Rossel et de Gérardin, qui sont formellement accusés de trahison.

En résumé, ce qui distingue l'organisation militaire de la Commune, c'est assurément l'excessive mobilité d'évolution de son commandement, de son personnel et de ses actes. Cette lanterne magique de nominations, de destitutions et d'arrestations, rappelle, au sujet de ce va-et-vient de l'état-major de l'armée fédérale, le fameux vers de Racine :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Après Bergeret et Flourens, Dombrowski et Cluseret ; après Cluseret, Rossel, et après Rossel, qui vient d'offrir

sa démission à la Commune, arrive le citoyen Delescluze.

Notons toutefois, car le fait a son importance, les derniers commandements distribués par le délégué à la guerre.

D'après cet arrêté, le général Dombrowski se tient à Neuilly, et dirige les opérations sur la rive droite.

Le général La Cécilia dirige les opérations entre la Seine et la rive gauche de la Bièvre.

Le général Wrobleski conserve le commandement de l'aile gauche.

Le général Bergeret commande la 1^{re} brigade de réserve ; le général Eudes commande la 2^e brigade active de réserve.

Chacun des généraux ci-dessus désignés conserve un quartier général à l'intérieur de la ville ainsi qu'il suit :

- 1^o Le général Dombrowski à la place Vendôme ;
- 2^o Le général La Cécilia à l'École militaire ;
- 3^o Le général Wrobleski à l'Élysée ;
- 4^o Le général Bergeret au Corps législatif ;
- 5^o Le général Eudes à la Légion d'honneur ;

VERSAILLES. — L'accueil fait aux conditions définitives du traité de paix est déplorable. Le *Soir* constate que le mode de paiement adopté nous imposera plus de six milliards d'indemnité.

D'un autre côté, les dispositions de l'opinion sont loin d'être bienveillantes.

Il n'est question, depuis le vote du 30 avril, que du résultat de ces élections. Un membre de la majorité avait dit à Versailles : « La France tout entière n'aura qu'une voix pour condamner Paris, la Commune et la République. » Or, les élections n'ont eu réellement qu'une voix, mais pour affirmer la République, et au lieu d'un retour vers le passé, c'est une rupture avec le vieux monde politique que nous avons à constater.

Aussi pressé par les événements, le gouvernement se tourne-t-il du côté de l'armée, en vue de hâter le dénouement de la lutte.

Le 13 mai.

PARIS. — Les événements se suivent et se ressemblent. La Commune vient de consommer un nouveau sacrifice sur l'autel de la liberté.

Le *Moniteur universel*, l'*Observateur*, l'*Univers*, le *Spectateur*, l'*Étoile* et l'*Anonyme* sont supprimés.

Si on laisse de côté les journaux officiels de la Commune, dont l'immunité se comprend, il ne reste plus à l'opinion publique d'autres organes que l'*Avenir national*, le *National*, le *Siècle*, le *Journal de Paris*, la *Vérité* et la *Patrie*.

Si la discussion servait à quelque chose, nous rappellerions à la Commune les paroles d'Armand Marrast devant la cour des Pairs : « Si c'est une guerre contre tel ou tel journal, elle est puérile ; si c'est une guerre contre la liberté de la presse, vous y périrez. »

Après la suppression de six journaux, vient l'arrestation de Schœlcher.

Le citoyen Schœlcher a été arrêté aux Tuileries. Il s'y trouvait au concert en compagnie du citoyen Cernuschi.

C'est un lieutenant de la garde nationale, le citoyen Barrois, qui a invité le député Schœlcher à le suivre à l'exprefecture de police.

Arrêter Schœlcher ! Raoul Rigault comprend pourtant que si l'on arrête Schœlcher, on doit arrêter tout le monde, et le fait mettre en liberté le lendemain.

Dernier exploit de cette journée trop bien remplie.

Des gardes nationaux ont envahi la Banque de France, avec un commissaire, dans le but d'y faire des perquisitions et d'y trouver des dépôts d'armes.

Le délégué de la Commune à la Banque, M. Beslay, est intervenu et a congédié immédiatement les gardes nationaux en armes. Mais il a considéré cette occupation mo-

mentanée de la Banque comme une désapprobation de sa conduite et de ses actes, et il a envoyé sa démission de membre de la Commune et de délégué à la Banque.

Ajoutons ici que la conduite du citoyen Beslay à la Banque a été très-remarquée. Avec son expérience des affaires, M. Beslay sait que le crédit de la Banque est la condition indispensable de la reprise du travail et des transactions. Il s'est donc appliqué à maintenir intacte la situation de la Banque, dont les avances à la Commune n'ont eu lieu que par des opérations régulières et par des sommes portées au compte de la ville de Paris et du Trésor. Ces avances, d'ailleurs, ne sont pas importantes. En conservant notre premier établissement de crédit, M. Beslay a rendu à Paris et à la France un service immense et que le pays n'oubliera pas.

VERSAILLES. — M. Thiers parle du maintien de la République. Mais il importe de contester qu'au fur et à mesure que nous approchons de la crise finale, c'est la monarchie qui montre son drapeau. Les journaux publient le manifeste du comte de Chambord qui, en nous apportant la royauté du trône et de l'autel, nous annonce, comme premier acte de son gouvernement, une guerre avec l'Italie pour rendre au pape son pouvoir temporel. Aussi ce manifeste ne parut-il pas redoutable.

Le 14 mai.

PARIS. — L'action militaire devient de plus en plus pressante. La Commune a perdu le fort d'Issy. Le couvent d'Issy a été ensuite évacué. Aujourd'hui, c'est le tour du fort de Vanves qui vient d'être abandonné aux troupes du général Galiffet. Enfin, les obus ont fait tomber les portes de Versailles et d'Auteuil, et l'on parle de brèches ouvertes par les batteries de Montretout. Les bombes tombent dans le quartier des Champs-Élysées.

VERSAILLES. — Tous les succès remportés par l'armée sont longuement commentés par le *tout Paris*, qui s'est réfugié aux Réservoirs de Versailles. On parle d'assauts et d'attaques répétées. Vingt fois déjà on a annoncé que l'armée était entrée. Il n'en est rien ; mais il est clair désormais que la lutte ira jusqu'au bout, et que nous aurons la bataille dans Paris. Quel dénoûment !

Le 15 mai.

PARIS. — L'événement de la journée est un décret qui ordonne à tout citoyen de se faire délivrer une carte d'identité.

En 93, on avait décrété la carte de civisme ; en 1871, la Commune décrète la carte d'identité.

Cet acte est encore une ridicule parodie d'un autre temps.

Pourquoi discuter ? On ne discute que les choses raisonnables.

Mais ce décret est un indice. Il montre que la Commune est résolue à tout plutôt qu'à céder. Les clubs qui se tiennent maintenant dans les églises font voter les mesures les plus révolutionnaires. Nous n'avons ni à enregistrer ni à discuter des motions qui n'ajoutent pas un fusil de plus aux forces que possède la Commune. Le mouvement du 18 mars a eu, dès les premiers jours, tous les hommes dont il pouvait disposer, et les mesures révolutionnaires ont plutôt affaibli que fortifié le faisceau.

VERSAILLES. — M. Thiers montre une confiance imperturbable. Il dit et répète à qui veut l'entendre que l'armée peut tenter l'assaut quand elle voudra, et que d'un jour à l'autre la France peut s'attendre à la défaite de l'insurrection. C'est assez dire que Versailles, du matin au soir, n'entend plus que cette question : « Sont-ils entrés ? » De sorte

que le dialogue entre Paris et Versailles peut se résumer ainsi. Paris dit : « Ils n'entreront pas ! » Et Versailles répond : « Nous entrerons demain ! »

Le 16 mai.

PARIS. — Une des grandes journées de la Commune. D'abord, résolution importante de la minorité du conseil. Cette minorité, composée de vingt-trois membres, déclare par un manifeste qu'elle ne siègera plus à l'Hôtel de ville, parce qu'on ne tient aucun compte de son opinion.

Cette déclaration laisse sans doute la place libre à la majorité ultra-révolutionnaire de la Commune et au Comité de salut public ; mais l'opinion la regarde comme une dislocation du pouvoir qui commande à Paris.

Et puis, encore une nouvelle hécatombe de journaux.

Sont supprimés, cette fois : le *Siècle*, la *Discussion*, le *National*, l'*Avenir national*, le *Corsaire*, le *Journal de Paris*.

De tous les anciens journaux quotidiens de Paris, il ne reste plus que la *Vérité* et la *Patrie*.

Enfin, troisième et mémorable événement, la colonne Vendôme est abattue ! L'opération, commencée à une heure, ne s'est terminée qu'à six heures. Une foule énorme assistait à cette destruction qui a porté un coup mortel à la Commune.

A la suite de la chute de la colonne de la place Vendôme, plusieurs discours sont prononcés, un entre autres par le citoyen Ranvier qui se termine par ces mots :

« La colonne Vendôme, la maison de M. Thiers, la chapelle expiatoire, ne sont que des exécutions matérielles. Mais le tour des traîtres et des royalistes viendra inévitablement, si la Commune y est forcée ! »

VERSAILLES. — M. Edgar Quinet avait proposé précédemment à l'Assemblée un projet de loi qui rectifiait l'organisation

du suffrage universel, de manière à donner au suffrage des villes sa valeur réelle, qui se trouve parfois supprimée par le suffrage des campagnes.

La proposition est soutenue à la Chambre par M. Edgar Quinet et quelques membres de la gauche; mais elle est combattue par M. Victor Lefranc, qui soutient le système d'organisation actuelle dans une brillante argumentation, et décide l'Assemblée à repousser le projet à une grande majorité.

Inutile d'ajouter que les ruraux ont applaudi à la politique qui défendait les campagnes.

Le 17 mai.

PARIS. — Encore une catastrophe!

Vers six heures du soir, la cartoucherie Rapp, située au Champ-de-Mars, dans l'avenue du même nom, a fait explosion par une détonation formidable, qui a fait subir une secousse à tous les quartiers de Paris.

On parle de nombreuses victimes.

Mentionnons ici les mesures financières prises par le délégué aux finances pour faire rentrer les sommes dues par les chemins de fer et les compagnies d'assurances.

VERSAILLES. — A l'approche du dénouement, il est vraiment étrange de voir que le gouvernement, bien renseigné pourtant sur les projets de la Commune et du Comité central, ne fasse rien pour éviter la lutte que la victoire de l'armée ne peut manquer d'engager dans Paris. Comment! pas une hésitation devant une résolution qui va faire de chaque rue de Paris une rue Transnonain! pas une tentative pour arracher Paris aux périls qui vont fondre sur lui! Pas la moindre répulsion devant un ordre qui va faire couler le sang à flots!

Le 18 mai.

PARIS. — Suppression de neuf journaux : la *Commune*, l'*Écho de Paris*, l'*Indépendance française*, la *Patrie*, le *Pirate*, le *Républicain*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Écho de Ultramar*, la *Justice*.

Aucun nouveau journal ou écrit périodique politique ne pourra paraître avant la fin de la guerre.

Les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale.

Paris n'a plus que les journaux de la Commune.

VERSAILLES. — L'Assemblée a suivi, en quelque sorte, pas à pas la Commune. Elle a voté une loi qui autorise et légitime les reprises à exercer par les propriétaires sur tous les biens, meubles et immeubles, dont ils pourraient avoir été dépossédés soit par les membres de la Commune, soit par ses agents.

Trois autres votes ont également résolu : 1° que la maison de M. Thiers serait rebâtie aux frais de l'État; 2° que la colonne serait relevée; 3° que le monument de la chapelle expiatoire de Louis XVI serait rebâti.

Tous ces votes peuvent se caractériser par un seul mot : l'Assemblée a relevé ce que la Commune a démoli.

Le 19 mai.

PARIS. — La physionomie de Paris devient de plus en plus morne. Des barricades ont été élevées dans un grand nombre de rues; beaucoup de magasins sont fermés. Le va-

et-vient des bataillons qui vont aux remparts entetient seul un peu d'animation. On se dit partout que l'on arrive à la crise suprême.

Proclamation de la commission militaire de la Commune et du Comité central pour affirmer que l'union et la fraternité font battre tous les cœurs à l'unisson.

Mesure qui ordonne à tous les absents de rentrer dans les quarante-huit heures, sous peine de voir brûler leurs titres de rente au Grand-Livre.

La Commune est plus active, plus rigoureuse que jamais.

VERSAILLES. — Voici quelle est la composition exacte des commandements de l'armée de Versailles :

M. le maréchal-duc de Magenta, commandant en chef.

M. le général Borel, chef d'état-major général.

M. le général Princeteau, commandant l'artillerie.

M. le général Le Bretonvillos, commandant le génie.

M. l'intendant général Uhrich, intendant en chef.

M. le médecin-inspecteur Lustreman, médecin en chef.

M. le chef d'escadron de gendarmerie Thenet, grand prévot.

M. le général de division de Ladmirault, commandant.

M. le général Saget, chef d'état-major.

M. le général Lafaille, commandant l'artillerie.

M. le général Dubost, commandant le génie.

M. l'intendant militaire Santini, intendant.

Le 20 mai.

PARIS. — Depuis quinze jours, au bruit de la canonnade incessante qui gronde autour de Paris comme un tonnerre, a population a compris que la lutte aboutirait forcément à

cette terrible bataille des rues de Paris, qui est pour tous une cause d'épouvante. Aussi les départs ont-ils été nombreux et la population a-t-elle sensiblement diminué.

Cette perspective de la bataille dans les rues est la juste terreur des habitants qui sont restés. Que va-t-il se passer? On dit partout que, depuis l'entrée du Comité central au ministère de la guerre, on a pris des mesures pour faire sauter les monuments publics. On cite cette parole sinistre du *Cri du peuple* de Vallès : « Si M. Thiers est chimiste, il comprendra ! » Mais nous devons dire que toutes ces nouvelles ne sont pas prises au sérieux et que personne ne soupçonne Paris menacé de destruction.

VERSAILLES. — Chose étrange! Plus on approche du dévouement, plus les cocardes monarchiques se montrent au grand jour. La tolérance du gouvernement égale celle du roi soliveau. On annonce l'arrivée prochaine du comte de Chambord, des princes d'Orléans, du prince Napoléon. Légitimistes, orléanistes, bonapartistes se disputent la peau de l'ours, qui n'est pas encore à terre, et qui résiste : « Encore deux ou trois jours, disent ces paladins, et la République et la Commune auront vécu ! » Ce qui nous console, c'est de voir ces trois têtes se fourrer dans le même bonnet. Chimère et impossibilité.

Le 21 mai.

PARIS. — Les troupes de Versailles sont dans Paris. Les soldats ont pénétré à trois heures et demie, et les communications entre les quartiers attaqués et le reste de la capitale sont devenus si difficiles, que tout Paris à peu près a ignoré toute la journée ce grand événement. A huit heures du soir, le citoyen Delescluze, délégué à la guerre,

essayait encore, dans un dernier bulletin, signé de lui, de contester le fait; mais le doute n'était plus permis.

C'est sur la rive droite, par la porte de Saint-Cloud, au Point-du-Jour, que les premières troupes françaises sont entrées dans Paris. Ce premier point était enlevé dans l'après-midi de dimanche, par quatre compagnies, bientôt suivies du corps entier du général Douay. Nous allons suivre les opérations de la bataille journée par journée.

LA BATAILLE

Le 22 mai. — Nuit terrifiante. La générale, le clairon, le tocsin n'ont pas cessé d'appeler, toute la nuit, les citoyens aux armes.

Les fédérés, aidés par les enfants, s'occupent de la construction de nouvelles barricades. Paris, en une journée et une nuit, en élève cinq cent quatre-vingt-deux !

Le matin, les proclamations se succèdent : proclamation du délégué à la guerre et du Comité de salut public aux citoyens ; proclamation du Comité de salut public aux soldats ; proclamation du Comité central à l'armée de Versailles.

La Commune, qui a déclaré Cluseret innocent, l'envoie à la défense de Montmartre, et charge Dombrowski de soutenir l'attaque à Batignolles.

Mais l'armée de Versailles entre comme un torrent. Les généraux Ladmirault et Clinchant attaquent par les Champs-

Élysées et le faubourg Saint-Honoré, tandis que le général Montaudon opère un mouvement tournant par Clichy et Saint-Ouen.

Sur la rive gauche, attaquée par le corps d'armée du général de Cissey, la division du général Lacretelle, qui a son quartier général place Breteuil, et la division du général Levasseur, qui a son quartier général chaussée du Maine, commencent avec ensemble leurs opérations. Les Invalides et la caserne Babylone sont au pouvoir de l'armée.

C'est dans la première opération que le commandant Durouchoux, colonel du 106^e bataillon de la garde nationale, reçoit, au coin des rues du Bac et de Grenelle, une blessure mortelle en attaquant une barricade construite par le citoyen Sicard, membre de la Commune.

On voit que la lutte commence par l'ouest, et pousse les fédérés vers l'est, en tournant Paris au nord et au sud. Pendant que les opérations, de ce grand mouvement tournant, sont menées vigoureusement, l'armée pousse au centre les bataillons de la garde nationale vers l'Hôtel de ville et la Bastille.

Au milieu de cette effroyable bataille qui embrasse tout Paris, il est impossible, à moins d'y avoir assisté, de se rendre compte de l'effroyable canonnade qui sème la mort dans toutes les rues !

Dans cette première journée du lundi 22, les batteries de Monceaux envoient des obus sur le centre de Paris, et les batteries de Montmartre, encore au pouvoir des fédérés, essaient de répondre au feu de ces batteries.

Toutefois, arrivés à la dernière période de la lutte, il nous importe de constater deux impressions qui ont leur importance dans ce terrible moment : La première, c'est que personne ne doute de l'issue de la lutte et que la Commune est considérée comme vaincue ; la seconde, c'est qu'à cette heure suprême, personne ne se doute encore de la criminelle résolution des fédérés de brûler Paris. Ce dernier point mérite d'attirer l'attention de l'historien.

Le 23 mai. — Pendant toute la matinée du 23, le corps du général Clinchant emporte une à une les barricades du quartier de Clichy, des Batignolles, de la rue Blanche, de la rue Pigalle et de la Chaussée-d'Antin.

Mais l'avantage le plus considérable est sans contredit celui qui rend l'armée maîtresse de la formidable position des hauteurs de Montmartre. Deux divisions l'ont attaquée à la fois, l'une par l'ouest et l'autre de front par la rue Lepic. Et, en effet, dans la matinée on fait flotter le drapeau tricolore au haut du moulin de la Galette. Les fédérés s'enfuient vers la Villette et les buttes Chaumont.

Sur la rive gauche, les opérations commencées la veille étaient continuées rue du Bac contre le passage Sainte-Marie et rue de Sèvres contre l'importante barricade de la Croix-Rouge. A la fin de la journée l'armée restait maîtresse de toute la rive gauche depuis l'École militaire, jusqu'à la rue du Bac.

C'est à la fin de cette terrible journée du mardi 23 mai que l'incendie commence son œuvre infernale. Sur la rive droite, la rue Royale, le ministère des Finances, les Tuileries, le château du Palais-Royal, et sur la rive gauche, la Caisse des dépôts et consignations, la caserne d'Orsay, le conseil d'État, la Légion d'honneur étaient en feu.

Cette sinistre nouvelle court dans tous les quartiers et répand dans tout Paris une impression d'épouvante et d'horreur !

Le 24 mai. — La nuit n'a pas arrêté la bataille, et de tous côtés le cercle de l'attaque s'agrandit, et le cercle de la défense se rétrécit. Dans la matinée du 23, l'action est des plus violentes dans le centre, au Pont-Neuf, rue Montmartre, aux Halles, rue de Rivoli, au Palais-Royal. La Banque de France, si courageusement défendue par M. Beslay, sous la Commune, est occupée dès le matin par la ligne. De tous côtés, on sent que l'action se concentre vers le quartier général de la Commune, l'Hôtel de ville.

Cette journée du 24 montre la lutte avec toutes ses scènes les plus horribles. L'incendie, la bataille, les fusillades des fédérés faits prisonniers, font de cette guerre un duel épouvantable et sans pitié. On ne voit plus que la mort, on ne rêve plus que la destruction.

Sur la rive gauche, la journée a été occupée par l'attaque des grandes barricades de la Croix-Rouge et de la place Saint-Sulpice qui ont été emportées vers le soir; mais le quartier Montrouge, fortifié avec le plus grand soin, reste encore au pouvoir des fédérés. Dans la journée, la poudrière du Luxembourg, qui a sauté, a fait éprouver à toute la rive gauche une commotion effroyable.

Toutefois cette journée du 24 est décisive. L'armée de la Commune refoulée sur tous les points est obligée de se replier sur l'Hôtel de ville, qui est lui-même livré aux flammes. Tout ce quartier du centre est en feu. L'Hôtel de ville, les maisons de la place, la rue de la Tacherie, le commencement de la rue Saint-Martin, l'avenue Victoria, le Théâtre-Lyrique, le théâtre du Châtelet, le commencement du boulevard Sébastopol, plusieurs maisons rue de Rivoli, le Palais de justice, la Préfecture de police brûlent au milieu d'une atmosphère embrasée. Partout la fusillade, les mitrailleuses, la canonnade, les obus, la mitraille, l'incendie!

Le 25 mai. — A partir du 25 mai, on peut déjà dire que la Commune est vaincue. Montmartre tire contre les buttes Chaumont, et en pénétrant dans l'intérieur de Paris on voit que les troupes sont maîtresses de la grande rue Lafayette, des boulevards jusqu'au Château-d'Eau et à l'intérieur de l'Hôtel de ville. Les bataillons des fédérés sont donc en pleine retraite sur tous les points.

On continue à se battre avec acharnement; mais la bataille recule vers l'île Saint-Louis, la rue Mouffetard, la place de la Bastille, le faubourg du Temple, Belleville, Ménilmontant et le boulevard du Prince-Eugène. Tout l'inté-

rieur de Paris est déjà libre. Les habitants sortent; mais quel tableau! quel aspect! On ne marche dans la rue que sur du verre pilé, on ne respire qu'un air empoisonné de pétrole, et la vue des monuments et des maisons en flammes donne le frisson!

Le 26 mai. — Jour et nuit la bataille continue; mais, ainsi que nous le disons, en s'éloignant du centre aux extrémités, vers les régions de l'est. Les buttes Chaumont, qui sont au pouvoir des fédérés, ne cessent de lancer des obus sur Paris. L'Hôtel de ville, les Halles, Saint-Eustache et la Banque paraissent être le point de mire de leur artillerie.

L'armée pousse dans leur retraite les bataillons de la garde nationale. Pendant qu'une colonne enlève la place du Château-d'Eau et la caserne du Prince-Eugène, une autre colonne attaque la place de la Bastille, tandis qu'une troisième colonne se dirige par les boulevards extérieurs vers Belleville et Ménilmontant. L'insurrection est donc attaquée de tous les côtés à la fois.

Sur la rive gauche, l'armée continue ses opérations. La rue des Écoles, qui a été énergiquement défendue, est libre. La rue de Rennes également fortifiée a été abandonnée par les fédérés dont un certain nombre s'est réfugié du côté de Montrouge, où la Commune avait, comme nous l'avons dit, un point d'appui considérable. Mais cette dernière retraite, atteinte par la troupe, n'est plus elle-même un abri sûr; les fédérés ne pouvant plus compter sur les forts qui sont rendus, n'ont plus d'autre ressource que de se réfugier dans les catacombes, et c'est le parti qu'ont dû prendre plusieurs colonnes des défenseurs de la Commune. C'est là que l'armée a dû poursuivre les combattants qui résistaient encore.

Le 27 mai. — On dit partout que Paris touche à la fin de la lutte. Toute résistance est désormais inutile, et la

prolongation de la bataille ne se comprend que par le refus absolu de se rendre de la part des fédérés.

La division du général Montaudon a enlevé dans le courant de la journée la barricade qui se trouvait à l'entrée de la Villette, et vers le soir le général de Ladmirault s'est emparé des buttes Chaumont, d'où l'artillerie des fédérés lançait sur Paris, depuis trois jours, une pluie d'obus.

De son côté, le général Vinoy s'est emparé du boulevard Voltaire, de la mairie du vingtième arrondissement qui commençait à brûler et a poussé ses régiments jusqu'au fort de Vincennes dont les défenseurs se sont rendus à discrétion. Les officiers de la Commune qui commandaient le fort ont été immédiatement fusillés sur place.

Le 28 mai. — C'est le dernier jour de la lutte. Les généraux Douay et Clinchant s'emparent des hauteurs de Belleville et de Ménilmontant, et le général Vinoy chasse du Père-Lachaise les fédérés qui s'y étaient réfugiés. Ce sont les derniers actes de cette bataille de sept jours et le général Mac-Mahon publie une proclamation où il annonce que Paris est délivré.

LES MASSACRES

Il nous est impossible de ne pas donner à cette lutte gigantesque un épilogue indispensable. Le massacre des otages a occupé une place trop importante au milieu des péripéties sanglantes de ce drame de sept jours pour ne pas être mis sous les yeux de nos lecteurs. Mais nous croyons qu'il est de toute justice, devant le tribunal de l'histoire, de mettre dans l'autre plateau de la balance, les fusillades accomplies par les vainqueurs après leur triomphe. Comment, en effet, ne pas remarquer que les hommes de la Commune, traités, pendant deux mois, d'assassins par le gouvernement et l'opinion à Versailles, n'ont pas fusillé un seul de leurs otages, pendant qu'ils ont eu le pouvoir en mains, et comment, d'un autre côté, ne pas observer que les fusillades sur place et les fusillades commandées par les cours martiales ont été exécutées après la victoire de l'armée, c'est-à-dire à l'heure où Paris et la France n'avaient plus rien à craindre de la Commune. La justice et la vérité sont inflexibles, et si l'histoire a demandé sévèrement compte au général Cavaignac de la transportation sans jugement qu'il a ordonnées contre les insurgés de juin 1848, elle

demandera également compte au gouvernement de M. Thiers des fusillades froidement accomplies pendant plusieurs jours, après la victoire. Cette politique de vengeance sera d'autant plus sévèrement jugée, qu'il est arrivé, plus d'une fois, à l'armée de fusiller des innocents pour des coupables.

Cette réflexion faite, racontons ces lamentables journées, en commençant par l'exécution de l'infortuné Chaudey.

C'est seulement le vendredi 19 mai que l'on amena de Mazas M. Gustave Chaudey, d'après un ordre de Dacosta, substitut de Rigault, procureur de la Commune. Le directeur de Sainte-Pélagie, qui était, depuis le 22 mars, le citoyen Ranvier, frère du membre de la Commune, eut l'audace de l'écrouer comme « déclaré coupable d'assassinat, » en qualité de « journaliste et avocat, natif de Vesoul, âgé de cinquante-trois ans. »

A onze heures et demie du soir, le mardi 23, Raoul Rigault arrive à la prison, l'injure à la bouche, le revolver au poing, et met tout en l'air pour qu'il soit procédé sur-le-champ aux exécutions. Égorger Chaudey était pour lui une satisfaction personnelle. Bientôt entraîné avec trois gardes républicains dans le couloir sud, il est placé à l'angle du fond et fusillé par un peloton de fédérés requis pour cette boucherie. Un des gardes cherche à s'échapper, il est poursuivi dans l'allée de gauche à coups de revolver. On sait avec quel héroïsme Chaudey a su se résigner à mourir. Parmi ceux qui ont aidé Rigault à l'assassiner se trouvait un escroc, Préault de Védel, transféré de Mazas à Sainte-Pélagie, où il était soi-disant *bibliothécaire*.

Aussitôt après, ordre est adressé « au citoyen directeur « de la Pitié d'envoyer prendre les corps de quatre hommes « qui viennent d'être fusillés dans la cour de cette maison « par ordre du citoyen Raoul Rigault, procureur de la Com- « mune.

« *Signé* : Le directeur de Pélagie, ayant mandat d'exécution,

« RANVIER. »

Faute d'autre moyen de transport, quelques-uns des assassins furent obligés de se charger eux-mêmes de la translation. Un sergent de fédérés accompagné de deux gardes, dont un était rudement mené par le sergent pour la mollesse de son zèle, puis l'escroc Préault de Védel, apportèrent quatre corps, deux sur un brancard et deux dans une petite voiture à bras. Ils étaient accompagnés du citoyen greffier chef, nommé Benn, qui était, paraît-il, un international anglais, et du citoyen troisième greffier, Clément.

Déposés à l'amphithéâtre, ils y furent l'objet de soins respectueux. Ordre avait été envoyé de « faire enterrer les « nommés Chaudey, Capdevielle, Bonzon et Paratte. Les « formalités, était-il dit, seront remplies ensuite, ce qui ne « peut être fait maintenant, ne pouvant pénétrer à l'Hôtel « de ville.

« *Signé* : Le directeur de Pélagie muni des pouvoirs nécessaires,

« RANVIER. »

Le lendemain jeudi, les corps furent mis en bière ; celui de Chaudey fut injecté, en attendant qu'on le réclamât. C'est ce même jour que l'armée, pénétrant enfin jusqu'à l'Entrepôt, vint délivrer le quartier, et que M. Duret, ancien adjoint du deuxième arrondissement, put accourir jusqu'à la Pitié, où le suivit bientôt M. Jules Barbier, beau-frère de Chaudey.

Passons au massacre des Dominicains d'Arcueil.

Le jeudi, 25 mai, ces religieux furent conduits à la prison disciplinaire du secteur, avenue d'Italie, 38, où commandait le citoyen Cerisier, colonel du 101^m bataillon. Vers quatre heures, l'après-midi, un détachement vint chercher les religieux pour les faire sortir. Arrivés à la porte extérieure de la prison, le chef du détachement leur crie :

— Sortez un à un dans la rue.

Les religieux obéissent, et chacun d'eux à sa sortie est

accueilli par les décharges d'un peloton d'exécution, commandé par Cerisier.

Douze religieux tombèrent ainsi sous les balles des fédérés.

A Mazas, ce fut pis encore.

Le mercredi, 24 mai, à sept heures du soir, le directeur de la prison, nommé Lefrançais, faisait appeler monseigneur Darboy, archevêque de Paris, le président Bonjean, l'abbé Allard, membre de la société internationale de secours aux blessés, le père Du Coudray, supérieur de l'École Sainte-Geneviève, le père Clerc, de la Compagnie de Jésus, et l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine. Les prisonniers furent amenés dans un chemin de ronde et fusillés sans pitié. Ces exécutions du 24 ne furent que le prélude de celles qui eurent lieu le surlendemain.

Le vendredi soir, quinze autres prisonniers, parmi lesquels M. de Vraisse, autrefois employé à la préfecture de police, le père Radigue et le père Ollivain, de la Compagnie de Jésus, tombèrent encore sous les balles des assassins.

On a pu ainsi compter vingt et une victimes, en y comprenant l'abbé Surat, vicaire général, et l'abbé Bécourt tués sur les barricades du faubourg Saint-Antoine.

L'INCENDIE

Les derniers moments de la Commune ont été terribles : les ravages causés sont irréparables en grande partie. Jamais ville d'Europe n'a été le théâtre et le témoin de pareille catastrophe. Les étrangers qui nous ont envahis ont ajouté aux passions de notre race leurs vices particuliers : ils nous ont apporté le goût de l'incendie et de la destruction barbare. L'incendie devient une *manœuvre* de guerre. Les incendiaires s'appellent des *Fuséens* : ils sont enrégimentés, ils ont un uniforme (pantalon et blouse gris, bonnet de matelot); ils ont une haute paye.

De l'autre côté le dévouement, le courage ont été sans limites pour lutter contre le nouvel ennemi. Le ministre de l'intérieur ayant adressé la dépêche suivante aux maires des localités environnantes :

25 mai, 8 h. 50 m. du matin.

« Intérieur à maires : Sèvres, Meudon, Saint-Germain, Rueil.

« Insurrection vaincue à Paris se venge par l'incendie. Réunissez d'urgence les pompiers de votre commune et faites-les venir à Paris.

« Rendez-vous au Trocadéro avec pompes et costume de feu. Mettez-vous à la disposition du maréchal Mac-Mahon. Prévenez-moi télégraphiquement. »

de toutes parts des corps de pompiers accoururent des pays les plus éloignés. L'étranger même alla au-devant de notre appel, Londres, Bruxelles, Anvers vinrent à notre secours.

Tout, dans cet effroyable sinistre, a été éprouvé; les palais, les édifices publics, les théâtres, les hôtels des particuliers, tout a payé son tribut, et c'est par centaines de millions qu'il faut chiffrer les pertes. C'en était fait et Paris disparaissait si l'entrée subite de l'armée de Versailles n'avait pas surpris à l'improviste les forces de la Commune.

C'est dans la nuit du 23 au 24 mai que commencèrent les incendies: les Tuileries, la rue Royale, et sur la rive gauche la Légion d'honneur, la Cour des comptes, la Caisse des dépôts et consignations, la rue de Lille, la rue du Bac, prennent feu en même temps.

Le lendemain matin, c'est le Ministère des finances, le Palais-Royal, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel de ville, le Palais de justice, la préfecture de police: à chaque pas l'incendie est là pour masquer la retraite des fédérés, pour arrêter l'attaque, pour laisser une trace de haine et d'effroyable vengeance. Dans la nuit du 24 au 25 mai, c'est le Grenier d'abondance, c'est la gare de Lyon, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, les maisons des boulevards du Temple et Voltaire, et enfin les docks de la Villette, dont les flammes éclairèrent comme les feux d'une aurore boréale et qui furent la dernière étape de l'incendie.

Voilà le tableau que le *Journal officiel* a tracé de nos désastres et dont il est bien le résumé; nous le reproduisons; nous ferons ensuite à pas comptés ce triste pèlerinage.

« Il ne faut ni se dissimuler ni s'exagérer ses pertes.

« Paris a perdu la plupart de ses palais.

« Les Tuileries, le Palais-Royal, l'Hôtel de ville, le palais du quai d'Orsay ne sont plus que des ruines. Il faudrait des millions pour leur rendre la splendeur qu'ils avaient encore il y a trois semaines. Rien que pour réparer les murailles, poser une toiture, relever ou remplacer quelques statues, la ville devra s'imposer des sacrifices énormes. Il sera sage de le faire, pour ne pas laisser aux rues leur aspect désolé. Cette grande ville, si riante et si riche, qui attirait les gens du monde, les artistes, les hommes d'étude et qui avait conquis l'utile royauté de la mode, ne peut rester longtemps ensevelie sous les décombres.

« Elle doit à tout prix relever les façades de ses monuments ; pour l'intérieur, c'est une perte presque irréparable. On ne refait pas en un jour des chefs-d'œuvre accumulés par des siècles.

« Quand même on trouverait, malgré les charges qui nous accablent, assez de ressources pour refaire les escaliers, peupler les appartements de tableaux et de statues, suspendre des lustres aux plafonds, étaler des tapis sous les pieds, jeter sur des murailles les riches tentures des Gobelins et de Beauvais, on ne referait pas la grandeur historique qui s'attachait à ces appartements et à ces galeries.

« L'histoire perd ses témoins. Nous ne connaissons plus nos rois que par les livres. Leur maison que nous pouvions visiter, qui racontait les détails de leur vie, a tout à coup disparu. Il ne nous reste de l'œuvre de Philibert Delorme que ces murailles crevassées et noircies, derrière lesquelles se sont abrités, après les rois de France, les assemblées révolutionnaires et l'empire.

« L'architecture est l'art français par excellence. Nous avons des maîtres presque partout ; en architecture, nous n'avons que des rivaux, et c'est à peine si nous en avons pour l'architecture religieuse.

« On s'était donné bien du mal pour cacher et alourdir

le palais de Philibert Delorme ; on avait amplifié, sans trop de succès, notre Hôtel de ville. On les retrouvait pourtant et on les admirait, sous ces ornements maladroits. Ils sont perdus. Si quelque jour la France redevient assez riche pour se donner le luxe qui sied à un grand peuple, elle les remplacera, mais elle ne pourra pas les refaire.

« Ce malheur qui est déplorable, pouvait être beaucoup plus grand. Les incendiaires avaient projeté une destruction complète ; ils y travaillaient scientifiquement. Ils avaient choisi pour instrument le pétrole ; ils avaient étudié avec soin ce Paris qu'ils voulaient anéantir ; la bande avait ses ordres, son système, son plan régulier. Non-seulement on accumulait les matières incendiaires, mais on coupait les conduites d'eau ; on emportait les pompes, les tuyaux, les échelles. Quand on apprit que les Tuileries brûlaient, ce ne fut partout qu'un cri d'effroi, à cause du Louvre. Les flammes vinrent bien près, puisqu'elles brûlèrent cette belle bibliothèque qui séparait l'ancien ministère d'État de la caserne des zouaves de la garde. Grâce à Dieu, elles s'arrêtèrent au seuil du musée des Antiques.

« Nos beaux marbres, nos grandes toiles sont préservés. Nous n'en avons rien perdu, absolument rien. Si l'on en excepte un coin du plafond de la galerie d'Apollon, tous les dommages du Louvre sont extérieurs et ils sont médiocres. Une femme sculptée par Sarrazin est à moitié détruite, la façade de la Galerie de l'Infante a perdu une partie de son entablement : c'est presque tout, avec quelques traces d'obus et des traces plus nombreuses de balles. On avait tant à redouter, qu'on se prend à se sentir reconnaissant envers la Providence de ne nous avoir pas frappés plus rudement.

« Le musée de Cluny, rempli de trésors jusqu'à regorger, étalera encore ses faïences, ses cristaux, ses armures, ses bijoux, ses meubles, toutes ces splendides reliques qu'on ne se lasse pas d'admirer et d'étudier. Le Luxembourg nous rend intacts les toiles de l'école française contemporaine. Le musée de Sèvres, transporté dans Paris quand il était me-

nacé par les Prussiens, a miraculeusement échappé aux communcux. Nous avons perdu les Gobelins avec les magnifiques tapisseries qu'ils contenaient, mais les tapisseries de la couronne nous restent.

« A part la bibliothèque du Louvre et celle du Palais-Royal, d'une importance bien moindre, toutes nos bibliothèques sont sauvées. Nous avons tremblé longtemps pour l'Arsenal, très-voisin du Grenier d'abondance, dont l'incendie a duré trois jours. Le feu et la fumée ont passé sur ces livres inestimables et sur ce riche amas de manuscrits sans les atteindre. Sainte-Geneviève, la bibliothèque de la Sorbonne, la belle collection de M. Cousin léguée par lui à l'État; celle de l'École normale dont le fonds principal est un héritage de Georges Cuvier; celle du Sénat, devenue publique; celle de l'École de médecine, celle du Corps législatif, n'ont pas souffert. Le grand dépôt national de la rue Richelieu, si dangereusement situé et entouré de maisons de tous les côtés, quoique menacé à plusieurs reprises, est sorti sain et sauf de cette terrible crise. C'est ainsi que nous conservons un trésor que ni le *British Museum*, ni la bibliothèque du Vatican, ni aucune collection connue, ne peuvent égaler. Les manuscrits les plus précieux étaient en dépôt dans les caves de l'école des Beaux-Arts, dont on s'occupe en ce moment de les retirer.

« Nous avons eu le même bonheur pour les Archives; elles sont sauvées, l'histoire de France est sauvée! L'hôtel Soubise, où tous ces manuscrits sont réunis dans un ordre admirable, n'est séparé du Mont-de-Piété que par une rue. Les commissaires de la Commune venaient au Mont-de-Piété tous les jours; il y avait là des millions qui les attireraient. Ils comprenaient moins la valeur des autres trésors entassés si près de là. Il n'aurait pas fallu beaucoup de pétrole pour les détruire. On les a oubliés.

« On a oublié aussi l'Imprimerie nationale, ou plutôt on a pris ce grand monument de l'art typographique pour une manufacture comme toutes les autres. Le temps aussi a

manqué aux iconoclastes. Nos soldats marchaient vite, leurs chefs savaient ce que chaque minute de retard coûtait à la civilisation.

« Enfin, l'art religieux n'a presque rien perdu. La Sainte-Chapelle, la merveille des merveilles, a tous ses vitraux intacts ; elle est restée debout entre l'incendie du palais de Justice et celui de la préfecture de police. Sainte-Geneviève-du-Mont, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Séverin, Saint-Eustache, nous restent. Saint-Eustache pourtant a souffert ; les vitraux de Philippe de Champagne sont perdus, malheur irréparable. A Notre-Dame, tout était prêt pour l'incendie.

Les deux ambons, à l'extrémité du bas-chœur, sont brûlés. Les barbares n'ont pas incendié la séculaire forêt qui domine les voûtes ; ils n'ont pas fait pleuvoir sur la Cité et l'Hôtel-Dieu cette immense quantité de plomb qui couronne le majestueux édifice. Paris, malgré les Tuileries et l'Hôtel de ville, malgré le Palais-Royal et le palais du quai d'Orsay, malgré les Gobelins, Paris est encore Paris. Il peut, comme la France, ressusciter et grandir, à force de sagesse. »

Avant de revenir en détail sur l'inventaire sinistre des incendies, disons quelques mots de la destruction de la maison de M. Thiers, de la colonne Vendôme et de la chapelle expiatoire, actes absurdes, avant-coureurs des horreurs de la fin.

La maison de M. Thiers n'a que son dernier étage démoli. Les caves sont intactes. Les serres et les communs n'ont pas été touchés. Les architectes espèrent pouvoir réédifier la maison telle qu'elle était et le million voté par l'Assemblée, à cet effet, suffira. La maison de M. Thiers, située place Saint-Georges, n'avait rien de monumental, mais elle plaisait par sa simplicité. Quelques arbres dans la cour d'entrée fermée par une grille, un beau jardin derrière ; l'apparence du calme au milieu du tumulte de Paris. Quant à l'intérieur il dénotait l'écrivain, l'artiste, et les richesses qu'il renfermait étaient nombreuses. La collection de bron

zes appartenant au chef du pouvoir exécutif était d'une grande valeur : elle comprenait des spécimens précieux de l'art à toutes les époques ; un des morceaux célèbres de ce cabinet était la maquette en bronze coulée à cire perdue d'un groupe dont Michel-Ange laissa le marbre inachevé : *la Vierge*.

Le cabinet de travail était décoré de copies à l'aquarelle des fresques ou des tableaux des grands maîtres qui sont la gloire de l'art italien. Mais la richesse principale de ce cabinet était un choix supérieur d'objets, d'albums et de rouleaux venant des Persans, des Chinois et du Japon, et des laques d'une valeur considérable et presque sans rivales.

Tous les objets enlevés ont été déposés d'abord au garde-meuble du quai d'Orsay ; puis les papiers, correspondances, manuscrits, etc., furent dirigés sur l'Hôtel de ville, et les objets d'art déposés aux Tuileries dans le salon des stucs ; il y a donc lieu de supposer qu'ils ont péri dans l'incendie de ce monument.

C'est par un arrêté, en date du 11 mai, que le Comité de salut public ordonna la destruction de cette maison. Il est conçu en ces termes :

« Art. 1^{er}. Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

« Art. 2. La maison Thiers, située place Georges, sera rasée.

« L'exécution *immédiate* de cet arrêté est confiée aux citoyens Fontaine et J. Andrieu. »

Le 12 avril, un décret de la Commune ordonnait la démolition de la *colonne Vendôme*. L'abattage en était soumissionné au prix de 35,000 francs, avec un dédit de 500 francs par jour de retard à partir du 4 mai ; aussi, le mardi 16 mai, jour où l'opération eut lieu, la somme due à cet effet était-elle notablement réduite. C'est à cinq heures trente-cinq minutes qu'est tombé le monument commémo-

ratif de l'époque sonore et sanglante du premier empire. Déjà un premier cabestan, par la force de la traction, s'était brisé : mais l'incision en sifflet faite à la base de la colonne fut creusée plus profondément, et bientôt, à l'aide d'un nouveau cabestan et d'un câble de renfort, on vit le monument s'incliner, puis s'abattre sur le lit de fagots et de fumier destiné à le recevoir.

La colonne Vendôme sera réédifiée et tout en fer, dit-on : rien ne manque pour cela : six bas-reliefs, il est vrai sont détériorés, mais les autres sont intacts et les dessins faits lors de l'édification ont été conservés. Ce sera une dépense de 300,000 francs.

La statue seule est en quelque sorte détruite. Le Napoléon *imperator* que le neveu avait fait placer, en 1865, s'est brisé en plusieurs morceaux dans sa chute : la tête s'est détachée du corps. Relevez la colonne, soit ; mais inutile de remettre à la place qu'il a occupée trop longtemps le premier de cette race à laquelle la France doit tant de honte, de sang et de larmes. La colonne Vendôme datait de 1810 et avait été élevée en mémoire de la campagne de 1805 ; haute de 44 mètres 20 c., formée du bronze de 1,200 canons pris à l'ennemi, son poids total était de 25,000 kilogrammes. Elle était formée de plaques en bronze, rappelant les phases de la campagne que termina la victoire d'Austerlitz. Elle était l'œuvre de Denou, Lepère et Gondouin, et la statue de Napoléon, en costume d'empereur romain, était de Chaudet. Renversée en 1814, cette statue fut remplacée en 1833 par celle de Seurre, le Napoléon au petit chapeau et la redingote, reléguée en 1865 au rond-point de Courbevoie.

La colonne Vendôme avait coûté 1,975,417 francs ; la statue de 1833, 60,000 francs. — La Commune comptait en tirer plusieurs centaines de mille francs en gros sous. C'était retirer fort peu d'un acte inhabile, anti-politique, que l'on accomplissait sous les yeux des Prussiens. Il est vrai que les membres de la Commune ont semblé ne

jamais se préoccuper et de l'invasion et du voisinage des envahisseurs.

La chapelle expiatoire de Louis XVI devait aussi être démolie comme « insulte permanente » à la première Révolution : c'est l'arrêté du 6 mai qui le dit. Les travaux de démolitions, menés avec une extrême lenteur, n'ont pas causé grand dégât à ce monument, fort peu digne d'intérêt du reste au point de vue artistique. Quelques grilles et quelques bornes en pierre seulement avaient été démolies, quand l'armée de Versailles pénétra dans le quartier : plusieurs ouvriers même furent surpris en flagrant délit de démolition.

RIVE DROITE.

Sur la *place de la Concorde*, la statue représentant la ville de Lille et qui est placée à côté de celle de Strasbourg a été entièrement renversée par un obus. En tombant la tête s'est séparée du tronc. Après le combat sur ce point, cette tête avait été portée au bas du piédestal, et sur le front avaient été tracés au crayon ces mots : *Tristes souvenirs ! ne m'abîmez pas davantage !*

La statue de Strasbourg est intacte : l'obélisque n'a pas été touché, mais tous les candélabres sont brisés (il y en a eu deux mille trois cent vingt-sept dans tout Paris) ; la grande vasque de la fontaine méridionale est ébréchée par un obus ; un de ses tritons est coupé en deux et tous les autres personnages écornés, troués par les balles ; les balustrades en pierre du jardin des Tuileries dont la double

terrasse formait bastion, sont brisées en maints endroits et les deux statues de Coysevox de chaque côté de la grande entrée, ainsi que le groupe du Nil dans le jardin, ont souffert.

Le *ministère de la marine et l'hôtel de Crillon*, ces deux chefs-d'œuvre de l'architecte Gabriel, ont échappé à l'incendie déjà préparé ; sans l'arrivée imprévue de l'armée ils sautaient ainsi que toute *la rue Royale*. Plusieurs maisons, celles du n° 25 au n° 15 sur la grande voie sont détruites de fond en comble ; les deux coins du faubourg Saint-Honoré n'existent plus, ainsi que le coin nord de la rue Saint-Honoré, maison portant le n° 16. Sur ce point, plusieurs personnes ont péri dans les flammes, ou ont été asphyxiées dans les caves.

Parmi les victimes, se trouve la femme de l'illustre peintre Decamp, qui habitait dans la rue Saint-Honoré, au n° 322, au coin de la rue Royale.

Le feu a réduit en cendres son mobilier, ses valeurs et ce qui est un malheur irréparable il a consumé une admirable collection de tableaux de son mari.

La perte s'élève à plus de 400,000 francs.

Le *Ministère des finances*, qui n'est plus qu'une ruine grandiose, était sans valeur au point de vue artistique ; mais les dégâts matériels qu'y a occasionnés le feu sont incalculables.

Cet édifice immense, commencé en 1811, et destiné d'abord à servir d'Hôtel des postes, avait coûté quatre millions et demi. Il formait un quadrilatère ayant ses côtés sur les rues de Rivoli, du Mont-Thabor, du Luxembourg et de Castiglione.

Les documents anéantis dans ce ministère sont innombrables, tout ayant été brûlé, moins la partie occupée par l'administration des forêts.

Le Grand-Livre des pensions a été détruit ; celui des rentes inscrites au Trésor avait été emporté à Versailles le

lendemain du mouvement du 18 mars; des livres et archives de la Direction des Contributions directes, de l'Enregistrement et des Domaines, des Douanes et des Contributions indirectes, des Manufactures de l'État, il ne reste rien.

Tous les bâtiments des *Tuileries*, compris entre la grille du Carrousel et le jardin, sont vidés des combles jusqu'aux fondations. Toutefois, la façade qui longe le quai est restée debout.

« Au point de vue de l'art architectural, dit l'un des collaborateurs du journal *le Siècle*, les regrets ne peuvent être que modérés. De Philibert Delorme et de Jean Bullant, qui édifièrent un charmant palazzo à la florentine pour Catherine de Médicis, jusqu'à Ducerceau, qui l'augmenta de deux pavillons, de Louis Leveau jusqu'à Mansard, et de M. Fontaine, l'exécuteur des plans de Louis-Philippe, jusqu'à M. Lefuel, qui refit le pavillon de Flore, les architectes de la Renaissance, de Henri IV, de Louis XIV, de la Convention même, prirent, reprirent, remanièrent, augmentèrent et... abîmèrent à plaisir les Tuileries. Napoléon III allait les faire démolir pour les reconstruire dans le style du nouvel Opéra.

« Les pertes intérieures ne sont pas grandes non plus, et la lacune que laissera la perte de ce palais existera surtout dans les souvenirs qu'il évoquait. Catherine de Médicis y avait promené de chambre en chambre ses belles épaules.

« Henri IV y demeura longtemps et Louis XIV le moins possible. Louis XV, enfant, les habitait pendant que le régent s'amusait dans le Palais-Royal. Puis la Révolution y ramena de force Louis XVI et sa famille, et bien peu après, le 20 septembre 1792, la Convention s'installait dans la salle du théâtre « de l'édifice national des Tuileries ».

« A la suite du 4 septembre, on enleva des Tuileries tous les tableaux et le mobilier d'apparat. Tout ce qui ne fut pas rendu à l'ex-famille impériale comme objets intimes

fut inventorié par la commission de liquidation de la liste civile et envoyé au garde-meuble.

« L'incendie a donc surtout eu pour proie les plafonds, en général fort noircis et dégradés, ainsi que les figures ou les vastes ornements des cadres.

« Des portraits en pied de maréchaux, mauvaise suite de copies commencées par Louis-Philippe, qui occupaient les entre-fenêtres dans la haute et vaste salle du pavillon de l'Horloge, et qui avaient donné leur nom à cette partie centrale du palais par laquelle a commencé l'incendie, il n'y a plus de traces.

Dans le salon suivant, il y avait une peinture de Le Brun, très-restaurée, *Apollon et les Muses*; puis, dans d'autres salons, un plafond de Nicolas Loir, *le Dieu du jour commençant sa carrière*, et *la Religion protégeant la France*; dans la salle de Louis XIV, où furent primitivement entassés les papiers et correspondances des Bonaparte, une copie de Le Brun, *Louis XIV recevant les échevins*; enfin, au delà, la galerie de Diane, où se tenait, pendant les fêtes officielles, le buffet de gala.

« Au premier étage, sur le jardin, et allant jusqu'au pavillon de Flore, donnaient les appartements de l'impératrice. La chambre à coucher, immense salon Louis XIV, était d'un style sévère et riche, dont les tons chauds, les ors et les saillies faisaient singulièrement contraste avec les appartements privés. Dans celle-ci, on remarquait un joli plafond par Faustin Besson, et une décoration complète, d'une gamme très-gaie et très-décorative, par Charles Chaplin : cela racontait l'histoire et les aventures d'une rose et d'une violette; naturellement il en naissait une impériale.

« Les appartements de l'empereur occupaient le rez-de-chaussée, ainsi que ceux du prince impérial. Ils étaient d'une simplicité terne. Les meubles en acajou plein étaient cossus, sans art, et sans charme. Nulle peinture, nulle sculpture.

« Mais la perte irréparable, c'est celle de la collection qu'on y avait déposée dans des casiers et sur les tables. Tous les papiers saisis dans le cabinet de l'empereur et chez les ministres étaient là. Depuis huit mois, une commission travaillait assidûment à les dépouiller, à les classer. Quelques livraisons ont été publiées et ont montré quels renseignements de tout genre l'histoire pouvait puiser dans ces séries de plus de cinquante mille pièces originales. Mais ces livraisons, commencées trop hâtivement, continuées trop timidement, allaient être suivies de travaux plus sérieux et revus plus à l'aise.

« On a vu des mains brutales et noires badigeonner de pétrole les murs et les meubles de cette partie du palais qui renfermait ces archives vengeresses. On a vu des marins à mine sinistre s'y reprendre à deux fois pour alimenter le foyer précisément à cette place. Mais sait-on qui les poussait, sait-on encore qui avait inspiré ces ordres?

« Ce qui est certain, c'est que toute la corruption des vingt dernières années s'étalait, dans ces dossiers, en preuve d'une énergie et d'une authenticité irrécusables. »

Ceci ne vient-il pas encore à l'appui de l'opinion que nous avons manifestée dans notre avant-propos.

La façade des Tuileries, qui donne sur la rue de Rivoli, dans la partie où elle se réunit, à l'ancien ministère d'État, en face de la rue de Rohan, est décorée des statues des généraux Masséna, Kléber, Lannes, Soult, Desaix, Hoche, Ney, Marceau. Ces trois dernières seules ont été légèrement atteintes, malgré les obus qui tombaient en grand nombre dans cette partie de la rue.

La dernière heure, sonnée par l'horloge des Tuileries, a été une heure et demie.

Le feu a été mis d'abord dans la partie du bâtiment où se trouvait la salle des Maréchaux, et l'incendie s'est communiqué rapidement autour de l'édifice.

Cependant, le pavillon de Flore a résisté à toutes les

tentatives, et c'est ce qui a préservé le Louvre. Vingt fois les incendiaires, roulant des tonneaux de pétrole, sont revenus à la charge, vingt fois l'huile s'est consumée laissant les murs debout.

Le pavillon du *Louvre* qui renfermait la bibliothèque, dit encore le *Siècle*, était un des morceaux les mieux réussis de ce nouveau palais. Il était dû, ainsi que toute cette partie des bâtiments de la rue de Rivoli, à l'architecte Visconti.

Les fenêtres ont été violemment atteintes par des gerbes de feu que projetait le foyer central ; les bordures ont éclaté comme si des boulets les eussent écornées. Au-dessus du fronton, le buste de Minerve et les quatre grandes cariatides qui soutiennent l'attique sont restés intacts.

La bibliothèque comptait environ 90,000 volumes, quelques-uns en éditions rares ou en exemplaires précieux. Ainsi, c'est là notamment qu'on avait versé la très-précieuse collection de manuscrits, de livres d'heures, d'œuvres de poètes ou d'historiens ayant appartenu à des rois, à des princes français, et revêtus de leurs reliures originales qui, en 1852, fut offerte au musée des souverains par M. Motley. C'est, au point de vue de l'histoire et de la curiosité, une perte sensible.

Cette bibliothèque contenait encore le dépôt de tous les ouvrages français ou étrangers que recevaient en don le Louvre ou les Tuileries, ou auxquels ils souscrivaient, revues de science et d'art, livres à gravures, recueils de photographies d'après les collections publiques ou privées, etc.

Les archives du ministère des Beaux-Arts n'ont pas été atteintes : le feu a rencontré çà et là des obstacles qu'il n'a pas franchis, malgré la rage d'insistance qu'y mettaient les incendiaires. En continuant vers la gauche, il a brûlé la caserne et le bâtiment en retour. Un peu plus, il atteignait les salles où sont exposés les dessins et les pastels, la collection Sauvageot, les séries de faïences italiennes et de Bernard Palissy, le musée de marine, les salles du rez-de-chaussée où sont rangés les restes précieux des arts assy-

riens, babyloniens et égyptiens; enfin, les caves où avaient été mis en sûreté les dessins, les plans et les archives des monuments historiques, les papiers du bureau des manufactures nationales et quelques bronzes précieux.

Nous pourrions citer, parmi les personnes qui ont contribué à la préservation de ces précieuses collections, M. Gerpasch.

Un des conservateurs du musée, M. Barbet de Jouy, a montré la plus grande fermeté. Dès le commencement du combat dans Paris, il avait enfermé, dans une des salles du Louvre, les délégués de la fédération des artistes, et les avait retenus prisonniers.

Quant au reste du Louvre, il a heureusement peu souffert; la colonnade ne porte que quelques traces, l'aile donnant sur le jardin dit de l'Infante est, il est vrai, dans la partie où se trouve la grande salle d'Apollon, percée en plusieurs endroits de trous d'obus; mais les dégâts sont réparables, et l'incendie n'a pas porté ses ravages de ce côté. La grande cour et les sculptures de Jean Goujon n'ont subi qu'une atteinte; et l'on ne dirait jamais, en se trouvant au milieu de ces merveilles de l'art et de l'architecture, que pendant plusieurs jours, à quelques pas de là, éclataient les obus et le plus formidable des incendies.

Le musée du Louvre détruit, c'était plus qu'une catastrophe, c'était un cataclysme dans lequel s'abîmaient et disparaissaient les chefs-d'œuvre de l'art.

Nous extrayons les passages les plus intéressants d'un article du *Journal des Débats* sur le Louvre :

Dans la nuit du lundi au mardi, tous les gardiens présents au Louvre furent pris et amenés comme otages à la mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, où ils furent, à diverses reprises sur le point d'être fusillés.

Pendant que les gardiens étaient sous les verrous, quelques hommes, conduits par un capitaine très-exalté, entraînaient M. Morcent dans la cave, et lui plaçant le revolver

sur la tempe, lui ordonnait de lui indiquer un prétendu souterrain menant aux Tuileries, lequel n'existait pas.

Toute la journée du mardi, de nombreuses voitures chargées de poudre passèrent dans la cour du Louvre, se rendant aux Tuileries. Le soir, les gardiens prisonniers à la mairie purent revenir au Louvre, tombant de fatigue. Dans la nuit, vers minuit, une formidable explosion se fit entendre, et le Louvre en trembla jusque dans ses fondements. La partie centrale des Tuileries, où l'on avait accumulé des matières fulminantes, venait de sauter. Bientôt le palais ne fut plus, d'un bout à l'autre, qu'un immense brasier, éclairé d'une manière fantastique par des lueurs diversement colorées, selon les huiles minérales et les ingrédients qui brûlaient. Que de souvenirs et de richesses perdues, hélas ! Onze voitures du mobilier de la couronne, renfermant une partie des collections de M. Thiers, y avaient été amenées la veille : tout était consumé.

La dévastation marchait avec une rapidité vertigineuse, la bibliothèque du Louvre allait être livrée aux flammes ; il était grand temps de leur arracher leur proie dernière et la plus riche de toutes, le Louvre et le musée même. M. Barbet de Jouy prend sur lui de faire enfermer et garder à vue les délégués de la fédération artistique. Cela fait, il obtient qu'on place de solides chaînes de fer aux portes des quatre grilles, afin que les fédérés ne puissent plus envahir la cour, dont ils avaient volé les clefs. Puis il attend de pied ferme, montrant à tous la plus calme énergie, prenant toutes les mesures, selon les progrès de l'incendie, qu'il suit sans cesse de ses regards anxieux.

A deux heures du matin, l'incendie de la bibliothèque venait mettre le comble à ses angoisses et à celles de ses fidèles compagnons ; mais, grâce à sa vigilance, tous les périls furent l'un après l'autre conjurés (nous passons bien des détails), et la nuit s'écoula sans qu'un seul fédéré eût réussi à forcer le seuil de l'établissement.

Enfin, le mercredi, à dix heures du matin, la division

Vergé arrivait et prenait ses cantonnements dans la cour. Malheureusement, malgré les prières de M. Barbet de Jouy et M. de Villefosse, quelques officiers persistèrent à vouloir tirer par les fenêtres. Les fédérés qui étaient au pont Neuf ripostèrent vigoureusement, et la galerie d'Apollon doit à cette malheureuse circonstance d'avoir servi de point de mire; plusieurs obus y ont pénétré. Le drapeau tricolore, précipitamment hissé sur tous les pavillons, fut cause aussi de bien des dégâts, et notamment de l'accident causé par un obus à une des Renommées de Sarrazin, au pavillon Lemercier.

Mais, après tout, le Louvre était sauvé. Grâce à l'activité des sapeurs-pompiers et d'une compagnie du génie, on fut bientôt maître du feu. Rien, parmi les collections, ne se trouve sérieusement endommagé; le bâtiment seul a souffert, il n'y a que des pertes matérielles et réparables. Les gardiens qui étaient présents au Louvre ont tous déployé un zèle et un courage remarquables, particulièrement le gardien Thibaudet, qui se procura des chaînes et les attacha aux grilles, tandis que les balles sifflaient tout autour de lui. Honneur, encore une fois, à chacun de ces fonctionnaires courageux qui sont restés à la peine, et à qui nous devons la conservation du Louvre.

Du *Palais-Royal*, la partie seule faisant face à la rue de Rivoli a été détruite par l'incendie. Le feu s'est arrêté avant la galerie vitrée qui est demeurée tout à fait intacte, ainsi que les corps de bâtiments du quadrilatère qui se trouve sur le jardin.

La façade du château maintenant détruite ne manquait pas d'élégance, mais la richesse et la coquetterie de ses décorations évoquaient plutôt le souvenir des roues que celui de son premier hôte, le farouche Richelieu. L'œuvre primitive de Jacques Lemercier avait été modifiée successivement par Anne d'Autriche, *Monsieur*, frère de Louis XIV, le Régent et ses héritiers.

D'abord Palais-Cardinal, il devint Palais-Royal sous

Anne d'Autriche, Palais-Égalité sous la République, puis Palais du Tribunat, Palais-National en 1848, et redevint en 1851 Palais-Royal. Par un décret de 1853, il fut affecté à l'habitation du roi Jérôme, et à sa mort, de son fils le prince Napoléon.

Le pavillon de gauche et le Théâtre-Français qui y est contigu ont été préservés, grâce au zèle des pompiers de Saint-Ouen, dirigés dès la veille sur le lieu de ce sinistre.

Les sculptures de Pajou sont sauvées et la façade pourra être réparée; mais quant à l'intérieur du bâtiment central dont la disposition avait été confiée par le duc d'Orléans à Cartaut, il n'en reste rien, et le bel escalier d'honneur à double rampe n'existe plus. Il en est de même des splendides décorations de la salle des fêtes, de la salle du trône, de la salle à manger, etc.

En 1848, le peuple avait déjà envahi les bâtiments du Palais-Royal; tout ce qui se trouvait d'intéressant avait été détruit : des Léopold Robert, des Géricault, des H. Vernet, des Delaroche avaient été brûlés.

Le prince Jérôme Napoléon, homme prudent et prévoyant par excellence, avait, avant le 4 septembre, fait évacuer sur le château de Prangins toutes les richesses artistiques qu'il possédait. Elles nous reviendront peut-être un jour, mais sans leur propriétaire actuel.

C'est dans la matinée du 24 mai que commença l'incendie de l'*Hôtel de ville*, dans la partie droite où étaient situés autrefois les appartements du préfet, incendie que propagea rapidement l'explosion qui eut lieu à dix heures dans la cour d'honneur.

Grand nombre d'insurgés cernés par les flammes et repoussés par la grêle des projectiles qui tombaient aux abords de l'édifice ont péri dans les flammes. L'*Hôtel de ville* n'est plus maintenant qu'une ruine immense.

L'*Hôtel de ville* de Paris! quel monument était aussi éloquent que celui-là : ce n'était pas seulement la vie de Paris qu'il représentait, c'était aussi la France tout entière;

c'était le berceau et le théâtre de la lutte municipale et communale de la grande ville : c'était là qu'était née la dictature d'Étienne Marcel, le *pionnier* de la puissance du tiers-état. Ne disposant pas de moyens assez puissants pour assurer le succès de ses aspirations, ce hardi tribun s'appuya sur les éléments suspects ou dangereux, abandonné par *les bonnes villes de France* qui ne voulurent pas faire cause commune avec lui, compromis par les excès de la Jacquerie, il succomba; — ne dirait-on pas l'histoire de la tentative communale de 1871?

Ce fut à l'Hôtel de ville que siégea le conseil des Seize; c'est là que le duc de Guise, véritable roi de Paris pendant la Ligue, trouva son principal appui; c'est de l'Hôtel de ville que partirent les grands coups qui frappèrent au cœur la monarchie; c'est là aussi que siégea la première Commune qui, le 2 juin 1792, faisant violence à la Convention, obtenait l'arrestation des Girondins.

Comme toute institution qui abuse de son pouvoir, la Commune s'affaiblit par ces abus mêmes, et quand Robespierre voulut, au moment suprême, s'appuyer sur elle, il ne trouva plus qu'un ressort brisé et sans force.

Sous le Consulat et l'Empire, l'Hôtel de ville ne fit parler de lui que par la somptuosité de ses fêtes; il se réveilla en 1830, et le 31 juin Louis-Philippe y vint chercher sa couronne.

Le 24 février 1848, le gouvernement provisoire y proclamait la déchéance de la dynastie orléaniste, et sur la place de l'Hôtel-de-Ville se passèrent toutes les agitations populaires que Lamartine sut calmer et dompter quelque temps : — Prenez-y garde, disait-il, le 17 mars, en présence d'un de ces essais de retour à la Commune de Paris, les 18 Brumaire du peuple pourraient amener les 18 Brumaire du despotisme.

Malgré ses écarts, l'Hôtel de ville, avec sa vie municipale était la véritable école du citoyen : Napoléon III le savait et la municipalité devint entre ses mains et celles du préfet

Hausmann, grand vizir tout-puissant, car le conseil municipal choisi par lui et non plus élu, n'était que l'écho de sa pensée, la municipalité, disons-nous, ne fut plus qu'une bureaucratie.

L'origine de l'Hôtel de ville, qui vient d'être anéanti, remonte au 6 juillet 1357, époque à laquelle Étienne Marcel acheta la maison aux Piliers, au prix de 2,880 livres parisis.

En 1533, Pierre de Viole, prévôt de Paris, posa la première pierre du monument terminé en 1605 par l'architecte Ducerceau, et qui, en 1835, fut augmenté des ailes et des bâtiments que l'on connaissait. La dépense fut de 15 millions.

Les salons, les galeries étaient vastes et d'une belle décoration. Sept mille invités pouvaient y circuler; un campanile nouveau avait été construit en 1866.

« Des pans de murs, surmontés çà et là de statues noircies, un morceau d'attique de la façade, quelques débris des baies supérieures : voilà, dit le *Siècle*, tout ce qui reste du monument commencé par Dominique de Corton, terminé par Marin de la Vallée et agrandi depuis par MM. Godde et Lesueur. Ainsi ces gracieux escaliers aux culs-de-lampe fantastiques, aux rinceaux, aux entrelacs historiés, cette vieille cour à portiques, dont M. Hausmann avait eu le mauvais goût de faire un vestibule, la statue de Louis XIV, de Coysevox, les panneaux illustrés par Hesse, Schopin et Vauchelet, le charmant plafond de Picot, etc., etc., tout est anéanti, ainsi que les belles sculptures de Jean Goujon, les plafonds de Delacroix, d'Ingres et de Coignet, et les vingt-huit pendentifs de Lehman.

« Les autres édifices de la place, sans être aussi radicalement détruits, ont énormément souffert : les bâtiments de l'Assistance publique et le bâtiment parallèle, qui renfermait les archives de l'état civil, ont été ravagés par le feu ; il n'en reste plus que les murs et les combles.

« Dans l'avenue Victoria, dans les rues de la Tacherie et

Saint-Bon, dans la section de la rue de Rivoli qui s'étend de la place de l'Hôtel-de-Ville au boulevard de Sébastopol, on ne voit aussi que maisons brûlées, et les matières employées à cette œuvre projetaient une telle chaleur, que ces maisons, que l'on croyait devoir défier les plus terribles incendies sont complètement détruites; le fer, la fonte et la pierre n'ont pu résister aux flammes. »

La bibliothèque de la ville, qui contenait environ 50,000 volumes, de nombreuses estampes, des plans de toute nature, entre autres le grand plan de Paris, commencé il y a cinquante ans et encore inachevé, une collection précieuse de médailles, tout cela a disparu en même temps que les archives de l'état civil, perte irréparable et source d'immenses et de nombreuses difficultés pour l'avenir.

En prenant la *rue de Rivoli* dans son ensemble, nous voyons que sur tout son parcours elle a été cruellement atteinte; — à chaque pas s'offrent aux regards des ruines que n'oublieront jamais ceux qui les ont vues: — Ministère des finances, Tuileries, Bibliothèque du Louvre, Palais-Royal, Hôtel de ville, quel épouvantable inventaire! Quant aux maisons particulières détruites, c'est par dizaines que l'on peut les compter.

Tout d'abord les deux maisons n^{os} 91 et 93, au coin de la place Saint-Germain-l'Auxerrois, le n^o 79 dont les murs n'abritent que le vide, le n^o 100, de l'autre côté; plus loin les grands magasins de Pygmalion, intacts sur la rue Saint-Denis, mais brûlés du haut en bas sur le boulevard de Sébastopol. Un des employés de cet établissement, qui s'était réfugié dans la maison d'en face, a vu un marin de la Commune sortir du café de la Poste, quand les fédérés durent l'abandonner, et s'écrier, en agitant son bonnet: « Fait! camarades; maintenant, à l'Hôtel de ville! » Un instant après, une épaisse fumée sortait des soupiraux du café, puis les flammes s'élançaient et envahissaient Pygmalion, un magasin de chaussures et un de droguerie.

Quelques pompiers voulurent essayer d'organiser des

secours ; ils furent obligés d'y renoncer par les balles parties des barricades voisines. D'autres pompiers vinrent un peu plus tard ; accueillis par des obus lancés de la barricade des Arts-et-Métiers, ils tinrent cependant jusqu'à ce que l'un d'entre eux eût été grièvement blessé. Cette barricade enlevée, les pompiers de Saint-Germain arrivèrent et, avec le concours des habitants, coupèrent le feu qui menaçait d'envahir tout l'îlot.

Les propriétaires, a-t-on dit, ayant versé aux incendiaires une somme de dix mille francs, échappèrent ainsi à un incendie total, le feu n'ayant été mis que d'un côté ; M. Delbarre, propriétaire de la maison de bijouterie qui fait l'angle de la rue de Rivoli et de la rue de l'Arbre-Sec, incendiée dans la journée du 25 mai dernier, a été moins heureux, il avait versé entre les mains d'un capitaine des insurgés une somme de *quarante mille* francs, sur la promesse formelle qui lui avait été faite qu'il serait épargné. Une heure après l'argent versé, la maison était la proie des flammes.

Près de là, sur la *place du Châtelet*, des deux théâtres qui s'y faisaient vis-à-vis, l'un le *Théâtre-Lyrique* a été complètement détruit, l'autre le *théâtre du Châtelet* n'a été qu'endommagé. Ces deux théâtres datant de 1862 avaient été construits sur des plans nouveaux par l'architecte Davioud.

Outre ses archives, sa bibliothèque et ses partitions complètes d'œuvres anciennes ou modernes, qui représentaient une valeur considérable, le Théâtre-Lyrique a perdu, dans l'incendie qui vient de le ravager de fond en comble, plusieurs partitions inédites, entre autres celle du *Moine rouge*, opéra en cinq actes, de M. Membrée, auteur du *François Villon*, représenté au Grand-Opéra en 1857 et de la musique des chœurs de l'*Œdipe roi*, de M. Jules Lacroix.

Au théâtre du Châtelet, le feu a été mis dans le manège et se propageait jusqu'aux combles, quand des voisins sont accourus pour porter secours. Repoussés d'abord par les fédérés, ils sont parvenus cependant à maîtriser l'incendie,

aidés et dirigés par un employé du théâtre, nommé Pasquier, qui a été blessé à la main.

Reprenant la *rue de Rivoli*, nous trouvons des ruines aux n^{os} 82, 84, 86, de la nouvelle mairie du quatrième arrondissement dont la partie postérieure est complètement brûlée ; il ne reste plus que la carcasse de pierre. Pourtant cette portion de l'œuvre de M. Bailly pourra être facilement restaurée, et la charmante petite porte renaissance qui s'ouvre sur la rue Vieille-du-Temple sera conservée.

Nous arrivons à *la place de la Bastille*, un des endroits les plus maltraités par la terrible guerre civile que nous venons de supporter : ce n'est là que maisons effondrées et incendiées, l'insurrection de juin 48 y avait fait rage ; ce n'est rien en comparaison de ce qui s'y est passé en mai 1871.

Les maisons faisant le coin du boulevard Beaumarchais, celle du coin gauche de la rue de la Roquette, les bâtiments de la cour d'Amoye, la maison où était l'ancienne épicerie de Pepin, le complice de Fieschi, les bâtiments de l'ancienne cour des Juifs, à l'angle de la rue de Charenton, l'embarcadère du chemin de fer de Vincennes, comme plus loin la gare de Lyon, le Temple protestant, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, l'œuvre de Mansard, tout cela n'est que décombres, éventré par les boulets et criblé par les balles ; un tremblement de terre n'aurait pas causé plus de ravages.

La colonne de Juillet a été atteinte par plusieurs obus : le socle est profondément écorné ; — de plus, le terrain sur lequel elle repose a dû être fortement ébranlé par l'incendie allumé sous la voûte du canal qu'elle domine. Le 24 mai, les fédérés avaient amené sous cette voûte de nombreuses barriques remplies de pétrole et quelques-unes chargées de poudre ; les ouvertures furent bouchées et le feu mis à la dernière barrique ; mais la fumée produite fut si épaisse que la flamme ne put se produire. Les matières brûlèrent sans flamber et il n'y eut pas d'explosion. Plusieurs fédérés périrent asphyxiés dans cette fournaise.

En montant dans *le faubourg Saint-Antoine* les dégâts sont moins grands; cependant la brasserie de l'Hortensia créée autrefois par Santerre, l'ancienne fabrique de papiers peints fondée par Réveillon, et la maison de Santé faisant le coin de la rue des Boulets, et d'où s'échappa Malet en 1812, portent de nombreuses traces de mitraille et d'obus. Une des colonnes de la place du Trône, celle de gauche, a été sciée à la base, et n'est retenue que par l'escalier intérieur, acte de vandalisme bien inutile!

Aux buttes Chaumont et au Père Lachaise, derniers refuges de la lutte, les dégâts ne sont pas aussi graves que l'on aurait pu le craindre : le tombeau de Morny, le héros du 2 décembre, de celui qui, dans cette journée néfaste, écrivait : *Du canon partout*, qui n'usa ensuite du pouvoir que pour se livrer avec cynisme, à l'agiotage le plus éhonté, a été presque détruit par les projectiles : c'est le plus abîmé de tous ceux qui ornent la nécropole.

En revenant sur nos pas par le boulevard Richard-Lenoir, nous trouvons les ruines d'un théâtre tout récemment construit, les *Délassements-Comiques*. Sur la place du Château-d'Eau, les deux pâtés de maisons, n^{os} 2, 3, 4, 5, 6, formant le débouché du boulevard Voltaire sont brûlés de fond en comble, et plus loin les n^{os} 20, 22, 28, 60; la maison du *Pauvre-Jacques* et les *Magasins du Grand-Turgot*, donnant sur la rue Turbigo, sont troués par les obus et les derniers sont presque en ruine. La fontaine de M. Davioud, au milieu de la place, a l'un de ses lions renversé par un boulet; un autre est criblé. Un des pavillons des *Magasins-Réunis* est éventré par les obus et la caserne du Prince-Eugène est comme émiettée dans certaines parties sous les traces de balles.

L'ancien boulevard du Prince-Eugène devenu *boulevard Voltaire* n'a pas été préservé; la lutte y a été violente. C'est à la mairie du onzième arrondissement, on le sait, qu'après l'évacuation de l'Hôtel de ville s'étaient retirés les membres de la Commune.

La statue de Voltaire, produit d'une souscription du *Siècle*, qui avait été établie sur l'ancien boulevard, a été éprouvée par les projectiles.

Un boulet plein, dirigé sans doute contre la barricade postée à 500 mètres environ de la statue, l'a frappée à la hauteur des bras et l'a traversée de part en part. Un éclat d'obus a rayé le bras du fauteuil sur lequel est assis le patriarche de Ferney. Le piédestal a également souffert.

C'est sur une des barricades de ce quartier que Delescluze, ne voulant pas survivre à la défaite de son parti alla chercher et trouva la mort.

L'Avenir national a raconté un épisode des plus dramatiques qui s'est passé dans une des maisons situées en face la caserne du Prince-Eugène ; ce récit reproduit ici donne bien l'idée des angoisses et des périls qu'ont imposés à la population de Paris les derniers événements.

M. B..., dessinateur, habitait en face de la caserne du Prince-Eugène, une de ces grandes maisons qui ont été entièrement détruites par les bombes et l'incendie. Au moment où la bataille s'est engagée autour de la place du Château-d'Eau, cette maison n'avait encore reçu que la visite d'un seul obus, qui avait brisé, en éclatant, une ou deux cloisons du sixième étage. Mais cet accident avait suffi pour décider les habitants de tous les étages à se réfugier dans la cave.

Seul, M. B..., dont toute la fortune consiste en quelques tableaux de prix, était resté dans son appartement, pour y préparer le sauvetage de sa petite collection. Il était en train d'emballer un de ses tableaux les plus précieux, lorsqu'une bande de fédérés, qui avaient subitement envahi la maison, l'obligea à rejoindre les autres locataires. Les envahisseurs, qui paraissaient en proie à la plus vive excitation, fermèrent sur lui la porte de la cave et déclarèrent qu'ils briseraient la tête à quiconque essaierait de rouvrir cette porte. Il fallut obéir. Les locataires n'obtinrent même pas l'autorisation de monter dans leurs appartements afin d'y

chercher des vivres pour le cas où leur captivité se prolongerait.

Deux ou trois d'entre eux qui se tenaient sur la première marche conduisant à la cave, l'œil au trou de la serrure ou collé aux fissures de la porte, pour essayer de deviner ce que les envahisseurs étaient en train de faire dans la maison, ne tardèrent pas à voir et à entendre un groupe de femmes s'engager dans l'escalier et le gravir précipitamment. Ces femmes portaient de petits sceaux pleins d'une essence odorante et de gros pinceaux semblables à ceux dont se servent les badigeonneurs.

On s'aperçut bientôt qu'elles enduisaient les parquets et les cloisons de cette essence, afin de préparer l'incendie de la maison. Quand elles eurent terminé leur besogne, elles furent remplacées par des hommes qui mirent le feu successivement à tous les étages, en commençant par les plus élevés, et qui abandonnèrent ensuite la maison, après avoir lancé, en guise d'adieu, aux prisonniers de la cave, cette horrible plaisanterie : « Amusez-vous bien, et si vous avez trop chaud, tâchez de vous procurer des glaces. »

M. B... sortit le premier de la cave : il courut à son appartement à travers les flammes qui attaquaient l'escalier ; ses tableaux *étaient déjà chauds* ! Il eut toutefois le temps d'en porter trois ou quatre à la cuisine, de les placer sous le robinet qui s'y trouvait, de les arroser, de les envelopper dans des torchons mouillés et de les descendre à la cave. Les autres locataires voulaient, comme lui, sauver ce qu'ils avaient de plus précieux, mais il était trop tard ; l'escalier n'était plus praticable.

Déjà, M. B... lui-même avait été atteint par la flamme ; ses vêtements avaient été brûlés en plusieurs endroits. On voulut s'échapper au dehors, mais les balles et les obus pleuvaient sur la place. D'ailleurs quelques fédérés ayant menacé de faire feu sur les fugitifs les obligèrent à se réfugier de nouveau dans la cave, où l'on risquait de périr asphyxié. Fort heureusement, le feu se ralentit avant

d'avoir atteint le rez-de-chaussée, et la voûte de la cave ne s'écroula pas.

Mais on peut se figurer ce que furent les souffrances et les angoisses de ces malheureux enfermés pendant près de vingt-quatre heures sous les décombres de leur maison, au milieu du vacarme infernal produit par les détonations incessantes des canons, des obus, des mitrailleuses et des feux de peloton.

La *porte Saint-Denis*, qui, en 1830 et en 1848, avait déjà subi les effets de nos guerres civiles, a été plus éprouvée encore cette année.

Les mâles sculptures de Michel Anguier, d'après Charles Le Brun, ont eu leurs saillies mutilées. Un obus a brisé une partie du trophée, au pied duquel est assise la Hollande vaincue. Le Rhin a les deux genoux broyés, et le bras qui s'appuyait sur la rame n'existe plus qu'à l'état de moignon. Un des chevaux qui nagent, dans le bas-relief de l'attique, n'a plus de naseaux. Quant aux mouchetures sur la pierre noircie par le temps, au pied droit de l'arc qui regarde le boulevard Bonne-Nouvelle, elles sont innombrables. Sur la face qui regarde le faubourg Saint-Martin, presque rien.

La *porte Saint-Martin*, par laquelle les alliés firent leur entrée en 1814, est moins abîmée, bien que portant de nombreuses traces de balles.

Quant au *Théâtre de la Porte-Saint-Martin* et aux maisons qui lui faisaient suite, vers la gauche, il n'est resté que quelques pans de murs. Du théâtre, on ne voyait plus que le vaste mur qui isolait la salle de la scène, et sur le devant, des débris de toute nature : c'était même là une ruine du plus bel aspect.

Cette pauvre salle, si belle, si vaste, datait de 1781 : elle avait été construite par Nicolas Lenoir, en quatre-vingt-six jours, à l'occasion du mariage du Dauphin, plus tard Louis XVI, avec Marie-Antoinette.

C'est derrière cette façade, réellement décorative, dans cette salle sonore et ample, que se livrèrent les grands

combats du romantisme. *Antony, Vautrin, Marie Tudor* y virent le jour, et c'est là que Georges, Dorval, Bocage, Frédérick Lemaître firent frémir et pleurer leur public idolâtre.

Les maisons voisines, à partir du théâtre et faisant l'angle sur le boulevard, la place et la rue de Bondy, ont été également détruites; là se trouvait le grand établissement du restaurateur Deffieux.

Si l'on en croit les récits des premiers jours, une scène sinistre s'est passée en cet endroit. Les fédérés envahirent tout d'abord ces maisons pour les occuper comme point de défense. Les locataires, des femmes et des enfants, les supplièrent d'abandonner ce projet.

Le chef des envahisseurs sembla céder à leurs prières et s'éloigna en leur promettant de n'établir dans cet endroit que des ambulances; mais il ramena bientôt une troupe plus nombreuse, qui mit tout au pillage et répondit aux apostrophes des locataires, dont l'un avait voulu opposer une résistance armée, par un massacre épouvantable et par l'incendie.

Dans le *faubourg Saint-Martin*, la mairie du dixième arrondissement porte les traces de quelques obus et de balles nombreuses, mais, en résumé, a peu souffert. En revanche, les magasins du *Tapis-Rouge*, qui lui font vis-à-vis, ont été complètement incendiés. Rien n'était étrange comme ces ruines, et l'on se montrait, entre autres, au quatrième étage, plusieurs objets épargnés par le hasard : une pendule restée intacte sur une cheminée, dont la glace était brisée, et des habits encore pendus à un porte-manteau.

Les *Docks de la Villette* ont été complètement détruits. Pendant plusieurs jours, ce vaste foyer d'incendie a illuminé tout Paris. Près de huit millions de marchandises étaient contenus dans ce vaste entrepôt. Barils d'essences, bonbonnes d'huiles, de drogues, ont éclaté et laissé brûler leur contenu, qui menaçait de s'étendre jusqu'à la rue de Flandre. On a arrêté, par des talus en terre, ce torrent en-

flammé. Des denrées alimentaires de toute nature étaient amoncelées dans cet entrepôt, où le feu n'était pas encore éteint quarante jours après qu'il avait commencé; les bâtiments de la Rotonde construite par Ledoux à la fin du dix-huitième siècle, ont été épargnés par le feu, mais ils sont criblés d'obus et de balles.

Les Docks étaient assurés pour sept millions à diverses compagnies.

Les Magasins généraux, qui occupaient deux grands quadrilatères à sept étages, bordant le goulet du port, ont été également réduits en cendres; un haut pan de mur est tout ce qu'il en reste. Dans la rue de Marseille, sur le quai de la Loire et sur le quai de Seine, un grand nombre de maisons ont fini par prendre feu au contact de cet immense foyer. La passerelle et le pont tournant du canal ont été également brûlés.

Le *Grenier d'abondance*, situé au-dessous de l'île Saint-Louis et longeant le boulevard Bourdon, a été aussi anéanti. Il n'en reste que quelques arcades noircies; il avait été bâti sur l'emplacement du Jardin de l'Arsenal, dont la bibliothèque précieuse a été heureusement préservée. Il n'y a là que des pertes matérielles à regretter; elles s'élèvent, il est vrai, à près de neuf millions. Le bâtiment pesant, triste, avait tout l'air d'une maison de détention: il avait été commencé en 1807; le feu y a été mis le 25 mai, vers la fin de la lutte.

— Sur la rive droite, comme dans le reste de Paris, plusieurs monuments et établissements publics ont échappé heureusement à la rage des incendiaires; c'est entre autres la Banque, les Postes, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu.

La Banque de France avait comme délégué depuis le 18 mars, M. Beslay, doyen de la Commune; celui-ci tout d'abord avait donné sa démission à la suite de perquisitions tentées à la Banque par des envoyés de la Préfecture de police, perquisitions auxquelles il s'était courageusement

opposé. Resté toutefois au poste qui lui avait été assigné, il apprit le 24 mai que onze tonneaux de poudre venaient d'être déposés dans les caves de la Banque.

Il dormait, quand le sous-gouverneur, M. le marquis de Plœuc resté en fonctions pendant ces temps difficiles, vint l'avertir.

M. Beslay fit aussitôt débonder ces tonneaux et inonder la poudre : l'explosion n'était plus à craindre. De plus, le bataillon de la Banque composé des employés et qui depuis six semaines faisait le service de garde fut mis tout entier sur pied ; des sentinelles furent placées à tous les points menacés, aux fenêtres garnies de sacs de terre, aux meurtrières du rez-de-chaussée et devant une défense qui aurait coûté cher aux assaillants, aucune tentative d'attaque ne fut faite. La lettre de M. le marquis de Plœuc que nous reproduisons rend pleinement justice à qui de droit.

« Paris, 31 mai 1871.

« Monsieur,

« Le silence qui me paraît avoir été gardé jusqu'ici sur la situation de la Banque de France m'oblige à recourir à la publicité.

« Trop d'intérêts privés et généraux se rattachent à cet établissement, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rassurer.

« Surprise par les événements du 18 mars, la Banque est restée à Paris, gardienne du crédit de la France et de valeurs actives et inactives considérables.

« Après soixante-sept jours de règne de la Commune, c'est-à-dire de la Terreur, *elle est intacte.*

« Aucune force armée n'a franchi son enceinte, malgré de nombreuses tentatives directes et indirectes, armées ou diplomatiques.

« Défendant pied à pied son encaisse, ce n'est que devant les sommations violentes ou armées de la Commune ou du

Comité de salut public qu'elle a livré, jour par jour, le solde de la ville de Paris laissé par l'administration municipale, soit 9 millions 401,000 francs.

« Et munie d'un blanc-seing de Versailles, la somme de 7 millions 290,000 francs.

« La ville de Paris ne trouvera pas que la somme de 7 millions 290,000 francs pour son compte ou pour celui de l'État, soit une avance excessive du pillage dont elle était exposée.

« Comment ce résultat a-t-il été obtenu ?

« Simplement par le sentiment du devoir ;

« Par le concours de ceux des membres du conseil de régence qui sont restés à Paris, malgré les mandats d'amener décernés contre eux ;

« Par la ferme attitude et la cohésion du personnel, armé et non armé, de la Banque de France, et, n'en déplaise à ceux pour qui le lendemain du danger est le jour de l'ingratitude, par le concours du délégué de la Commune, qui, sans s'immiscer dans l'administration de la Banque, déférait à toute réquisition pour tout ce qui pouvait intéresser la conservation de ce grand établissement.

« Peut-être un jour, pour éclairer l'opinion, rendrai-je compte des incidents de ces deux longs et douloureux mois ; mais je ne ferai la part du mérite de personne, tout le monde ayant fait son *devoir*.

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« *Le sous-gouverneur de la Banque de France,*

« MARQUIS DE PLŒUC. »

C'est à M. Theisz, nommé directeur des postes par la Commune, qu'on doit la conservation de *l'hôtel des postes* de la rue Jean-Jacques-Rousseau. M. Theisz est resté dans ses bureaux jusqu'au dernier moment, et ne les a quittés que pour les remettre aux mains de l'administration régu-

lière. Dans la nuit du 23 mai, des gardes nationaux étaient arrivés avec l'intention bien arrêtée de mettre le feu à l'hôtel. Les matières incendiaires étaient prêtes. M. Theisz s'est énergiquement opposé à l'exécution de ce projet criminel, et il est parvenu, par sa ferme attitude, à éloigner le danger.

L'Hôtel-Dieu et l'église Notre-Dame ont échappé à la torche des incendiaires, mais le péril qu'ont couru l'un et l'autre a été grand : les détails suivants communiqués par un interne de l'Hôtel-Dieu en font foi.

Le mercredi 24 mai, à trois heures du matin, un officier d'état-major, agent du Comité central, se présentait à l'Hôtel-Dieu ; il était suivi d'une quinzaine d'individus de quinze à dix-huit ans, escortant deux tonnes de pétrole. Au nom du Comité de salut public, il réquisitionne un vilbrequin et des seaux pour répandre le liquide inflammable. L'interne en médecine, de garde ce jour-là, effrayé de cette demande, envoie chercher le directeur, l'engageant à représenter au délégué les dangers qu'allaient courir les blessés et les malades. Après quelques pourparlers inutiles, ils s'éloignent munis des ustensiles.

Vers onze heures, un ouvrier qui avait vu sortir de la fumée de Notre-Dame, vint donner l'éveil à l'Hôtel-Dieu. Un interne en pharmacie se trouvait là ; il court avertir ses collègues alors à table. Six de ces jeunes gens, à la fois pleins d'anxiété et d'indignation, s'empressent d'aller trouver le directeur et l'engagent à fournir des hommes et la pompe de l'Hôtel-Dieu pour éteindre le commencement d'incendie.

Cette démarche n'ayant pas abouti, ils se rendent eux-mêmes à Notre-Dame. L'ouvrier qui avait donné l'alarme, leur montre une petite colonne de fumée qui sortait par une lucarne ; quelques voisins se joignent à eux. Faisant alors appel à l'humanité, ces internes représentent qu'il y a à l'Hôtel-Dieu cent cinquante malheureux blessés défenseurs de la Commune, et qu'ils vont être anéantis par son

ordre. Ces quelques mots soulèvent l'indignation des assistants qui se joignent à la petite troupe.

Le sonneur et le bedeau, malgré les menaces qu'avaient faites les incendiaires, livrent les clefs. On ouvre alors la porte d'entrée de la rue du Cloître-Notre-Dame. La petite troupe, où les femmes, les jeunes filles, les enfants abondaient, était déjà assez imposante. Quelques-uns se risquent au milieu de cette atmosphère épaisse et brûlante, chargée de vapeurs de pétrole ; l'obscurité était complète.

Après dix minutes d'anxiété et de recherches pénibles, — car à chaque instant les plus forts venaient reprendre haleine à l'extérieur, — on allait renoncer à l'entreprise, lorsque survient un pompier, on le prie de prêter son concours, ce qu'il s'empresse de faire malgré la défense faite par la Commune.

Un brasier est découvert à la hauteur du chœur. On se rend maître du feu en cet endroit. Les plus aventureux marchent ensuite sur les débris fumants, et découvrent un autre brasier à la hauteur du maître-autel. Nouveaux efforts couronnés d'un nouveau succès.

Pendant ce temps quelques travailleurs cassent les vitres afin d'amener un peu d'air dans cette fournaise, ces vitres sont choisies au milieu des vitraux modernes de peu de valeur. — D'autre part, on force une des grandes portes, et l'atmosphère devient un peu plus respirable. Un troisième brasier se trouvait à la hauteur de la chaire, on en vient à bout assez facilement ; là, on avait amoncelé des chaises, des pupitres, des balustrades. Cet immense bûcher allait jusque sous le grand orgue, et se joignait à un autre dressé autour d'un grand Christ et d'une statue de la Vierge, amené là tout exprès ; des papiers étaient à la base, le pétrole avait manqué sans doute, et le feu devait atteindre ce bûcher en continuant ses ravages.

Peu à peu, le jour se fait dans la cathédrale, l'air devient respirable ; hommes, femmes, enfants, déménagent ces chaises, ces balustrades amoncelées, et les portent sur

la place du Parvis, sans songer à la barricade du pont d'Arcole et sans se laisser arrêter par les balles qui sont envoyées de la caserne de la Cité.

Ce travail achevé, on put se rendre compte des ravages causés par le feu : tous les troncs avaient été brisés, les tabernacles, les reliquaires défoncés et pillés, le lutrin de bronze brisé, le grand lustre crevé et renversé. L'heureuse intervention des internes avait rendu peu graves les dégâts causés par le feu : les boiseries du chœur ont été préservées presque complètement, la chaire et les orgues sont intacts ; les livres saints, les chaises, fauteuils, sont en partie brûlés ; les chapelles latérales ne sont pas endommagées, mais le sol est souillé en différents endroits.

Ce premier sauvetage terminé, on visita l'étage souterrain, les orgues et les galeries, puis les tours où se trouve une forêt de charpentes qui remontent à huit cents ans ; son salut est dû à l'oubli ou à l'ignorance des insurgés.

Pendant ce temps les fédérés étaient toujours maîtres des barricades des quais Saint-Michel et Montebello, ainsi que de l'île de la Cité.

On organise cependant une garde pour essayer de conserver ce qui avait été si heureusement sauvé ; plus de quarante personnes se font inscrire ; chacun monte la garde à son tour sans être inquiété. Vers onze heures du soir, enfin, l'île de la Cité était au pouvoir de l'armée, et la magnifique basilique était définitivement sauvée.

RIVE GAUCHE.

La Légion d'honneur n'existe plus : cet élégant hôtel incendié le 23 mai, avait été construit en 1786 par l'architecte Rousseau pour le prince de Salm, agent secret de l'Allemagne sous la révolution et qui monta sur l'échafaud ; il servit à sa mort de salle de séance pour un club et fut acheté ensuite par un traitant faussaire qui finit au bagne. Madame de Staël l'habita après et en 1803 l'État en fit l'acquisition.

Il était charmant, ce petit palais, avec ses verdure, ses bas-reliefs galants, ses médaillons, ses statues d'hommes célèbres et d'Aspasies de tous genres. Les murailles restent, mais elles n'abritent que le vide.

Les statues tout enfumées semblent restées dans leurs niches pour veiller sur les cendres de ce qui fut les archives de la Légion d'honneur.

« On sait, dit le *Siècle*, que toute demande de décoration allait des préfectures, des ministères, des chancelleries, des salons, des boudoirs, s'engloutir dans les cartons de la grande chancellerie. C'est là aussi qu'étaient classés, étiquetés, consultés au besoin, tous les dossiers de ceux qui avaient failli aux lois de l'ordre et parfois tentaient la réhabilitation. Que de gens intéressés à ce que ces casiers, qui renfermaient les renseignements les plus précis sur des membres de toutes les classes de la société, périssent à un moment donné ! »

Le gouvernement a fait appel aux légionnaires eux-mêmes dans le *Journal officiel*, dans les termes suivants, pour

arriver à reconstruire promptement ce monument, ce qui nécessitera une dépense d'un million.

« En présence des désastres qui affligent notre malheureux pays, il n'est pas possible de demander un crédit de pareille somme au budget; mais les soixante-cinq mille membres de cette grande famille qui s'appelle la Légion d'honneur ne voudront pas laisser périr le berceau de leur institution. Au moyen d'une souscription volontaire, dont le grand chancelier n'hésite pas à prendre l'initiative, ils arriveront facilement, sans imposer aucune charge à l'État, à relever cette maison, qui est la leur, qui est celle de leurs enfants.

« Les noms des souscripteurs, publiés dans le *Journal officiel*, seront inscrits en outre sur un livre d'or qui formera le dernier et le plus précieux élément des nouvelles matrices de la Légion d'honneur, et bientôt, sur le fronton de ce palais, rendu aux légionnaires et aux arts, grâce au concours de tous, ils verront renaître notre immortelle devise qui garantit le succès de la souscription :

« Honneur et Patrie. »

La Cour des comptes a été brûlée en même temps que les bâtiments voisins : c'était là que se trouvait le seul dépôt public à l'aide duquel pouvaient être apurés les derniers budgets de l'Empire; quel service a rendu l'incendie aux agioteurs bonapartistes!

Le palais d'Orsay abritait aussi le *Conseil d'État*. Ce bâtiment long, froid, sans caractère, datait de 1811.

Il a eu pendant sa construction des destinations différentes. Il dut être d'abord le palais du roi de Rome; puis recevoir le ministère des affaires étrangères; enfin, vers 1840, on se décida à y établir le Conseil d'État, qui siégeait alors dans un bâtiment du ministère des travaux publics, et qu'on installa au rez-de-chaussée. La Cour des comptes, qui de temps immémorial avait son siège au Palais de Justice, occupa le reste du palais d'Orsay.

« Le mardi 23 mai, à six heures du soir, lisons-nous dans

le journal *les Débats*, les troupes du gouvernement ayant occupé le palais Bourbon, les insurgés commencèrent à déguerpir ; à plusieurs reprises ils avaient pris la fuite, et l'on crut le quartier sauvé ; mais les fédérés revinrent aux palais de la Légion d'honneur et d'Orsay, pour mettre à exécution les sinistres instructions parties de l'Hôtel de ville. Des tonneaux de pétrole sont apportés dans la petite cour du côté de la rue Bellechasse, et le feu est mis à la partie ouest du bâtiment. En même temps des gardes nationaux du 67^e enfoncent les portes du Conseil d'État, et apportent dans les salles et la bibliothèque des matelas imprégnés de pétrole. Tout le rez-de-chaussée est incendié.

« Il était sept heures moins vingt quand le feu éclata ; il se propagea avec une rapidité inouïe, qui s'explique par la construction du monument, tout en bois à l'intérieur et rempli de papiers. Non-seulement Paris fut couvert de paperasses enflammées, mais le vent en porta à Versailles, et ce qui est plus étonnant, les pompiers accourus du département de l'Eure rapportèrent des débris de papiers noircis provenant de la Cour des comptes, et qui avaient voltigé jusqu'à Évreux. Le palais est entièrement consumé ; il n'en reste que les murs. L'escalier d'honneur de la Cour des comptes est couvert par les fresques de Chassériau, qui ont échappé en partie, les deux grisailles du bas sont intactes ; au premier, le grand panneau représentant la Paix protectrice des arts est brûlé en partie : le panneau en face : l'Ordre pourvoyant aux frais de la guerre, est presque intact, ainsi que les panneaux du fond, la Justice réprimant les abus et le Commerce rapprochant les peuples.

« Au Conseil d'État, deux belles toiles sont en cendres *le président Duranty*, par Paul Delaroche, dans la Salle du Contentieux, et *Justinien*, par Eugène Delacroix, dans la Salle de législation. Dans la grande Salle de l'Assemblée générale se trouvaient une série de beaux panneaux représentant Vauban, Sully, Colbert, Richelieu, Turgot, Suger, Portalis et Cambacérès. »

La Cour des comptes étant chargée de juger les comptes des recettes et des dépenses publiques qui lui sont présentés chaque année par les receveurs généraux, les payeurs du Trésor, les receveurs, les directeurs des postes et des monnaies et le caissier central du Trésor (sept mille comptes environ par an) et de faire des rapports à ce sujet, on peut supposer que de documents ont été anéantis dans l'incendie de ce bâtiment où se trouvaient aussi les archives du Conseil d'État dont les attributions sont si nombreuses.

La *Caserne Bonaparte*, autrefois hôtel d'Egmont, et caserne des gardes du corps, séparée seulement par la rue de Poitiers du palais du Conseil d'État a été également atteinte par l'incendie ; mais le pavillon central seul a été brûlé sur une largeur de quelques travées. Quant à l'ancien hôtel de Belle-Isle et Choiseul-Praslin bâti en 1721, devenu la *Caisse des dépôts et consignations* et contiguë à la caserne, il n'en reste plus que les murailles. Les dépôts des liquidations du monde des affaires, le capital de la Caisse de retraite pour la vieillesse, des sociétés de secours mutuels, de la Caisse de la dotation de l'armée, avaient leur place dans cet établissement et faisaient un roulement d'un milliard par an : ces fonds n'étaient pas tous là, mais les dossiers ! ils n'existent plus. Que de difficultés vont surgir alors pour le règlement de certaines affaires ! Il est vrai que l'empire avait fait quelques emprunts aux fonds appartenant à la Caisse de la dotation de l'armée, à ceux des sociétés de secours mutuels et autres. Il était peut-être bon que l'on ne connût pas trop ses procédés à cet égard. L'incendie est venu là encore pour simplifier les choses. Le chef agent compteur et trois pompiers ont péri en cherchant à sauver de ce brasier les dossiers les plus importants.

Parcourons actuellement en détail le quartier *Saint-Germain* le plus éprouvé de Paris.

Le carrefour de la Croix-Rouge avait été transformé en une véritable forteresse, commandant les rues du Dragon, du

Four-Saint-Germain, du Vieux-Colombier, du Cherche-Midi de Sèvres et de Grenelle, ayant pour réserve la place Saint-Germain-des-Prés sur laquelle s'élevaient quatre barricades : c'était là avec le Panthéon les deux grands points de résistance sur la rive gauche. Mais pour les troupes d'attaque le cheminement était relativement facile, les flots de maisons de ce quartier renfermant généralement de vastes cours et des jardins à travers lesquels les troupes purent s'avancer par surprise. Toutefois les troupes eurent à lutter pendant deux jours dans ces régions, et les brèches, les ruines, les traces d'incendie qu'y abondent, la rue du Bac, la Croix-Rouge, les maisons des n^{os} 48 et 50 de la rue des Saints-Pères y montrent l'ardeur du combat. A la Croix-Rouge tous les bâtiments faisant le coin de la place et de la rue de Grenelle ont été incendiés et quelques pans de murs seuls en restèrent. Rue de *Lille*, dix-huit maisons, rue du *Bac*, neuf ont été brûlées. Il y a eu là acte de vengeance de la part des incendiaires ; les gardes nationaux du quartier hostiles à la Commune avaient, dès l'entrée des troupes de Versailles à Paris, élevé des barricades, sous les ordres du commandant Durouchoux qui fut blessé mortellement dans la lutte, et combattu les fédérés. De là les représailles terribles qui accablèrent cette partie de Paris. Le récit suivant d'un témoin oculaire, M. le docteur Armand Després nous a laissé le tableau le plus saisissant de ce drame effroyable.

« Le mardi 23 mai la barricade de la rue du Bac a été attaquée et prise à peu près en même temps que la barricade de la rue Bellechasse.

A ce moment, je venais de voir un commandant des insurgés grièvement blessé, pour lequel les gardes nationaux m'avaient conduit derrière la barricade de la rue du Bac, au plus fort de l'action, sans doute en haine des bourgeois. C'est alors que j'ai recueilli le premier mot annonçant les désastres qui allaient frapper notre quartier. Ce commandant disait à ses hommes :

— Vous entendez, que tout soit fait comme j'ai dit; n'épargnez rien ; le feu partout !

Je ne voulus point croire que ce fut là un ordre exécutable. Mais, à sept heures, un autre blessé me demanda si je pouvais le placer en lieu sûr, parce que, disait-il, on mettait le feu partout, dans la rue, depuis la Légion d'honneur, et qu'il ne voulait pas brûler. Il était père de famille ! Il me conseillait, en outre, de m'en aller si j'étais du quartier. A ces mots, je lui dis :

— Y a-t-il de la poudre ? Répondez-moi, car je suis du quartier et père de famille.

— Non, ajouta cet homme, il n'y a que le feu; du pétrole partout.

Pendant tout ce temps tout remuait rue de Beaune, rue de Lille et rue de Verneuil; la fumée et les flammes s'élevaient sur la rue de Lille. Des hommes que les insurgés appelaient « Enfants-Perdus, Francs-tireurs, etc. », effondraient les devantures des boutiques à coups de crosse de fusil, pour jeter dans la pièce des étoupes allumées ou des petites masses qui brûlaient.

D'autres badigeonnaient les volets des boutiques et les portes de bois avec des pinceaux trempés dans le pétrole, et l'allumaient ensuite avec une torche. A côté, dans la rue de Beaune, des fédérés ayant un numéro au képi disaient aux femmes et aux vieillards :

— Voilà les Versaillais qui envoient des bombes à pétrole et incendient le quartier; allez-vous-en vite !

— Mais, malheureux ! ai-je dit à un de ceux-là, qui était resté près de l'ambulance pour éloigner les fédérés ivres, mais ce sont les vôtres qui mettent le feu ! Cela l'embarrassa fort, et je vis bien qu'il n'ignorait pas la vérité. Puis les insurgés se mirent à crier :

— Fermez les fenêtres, sauvez-vous, tout brûle !

Les hommes armés couraient en frappant de la crosse du fusil les portes et les fenêtres du rez-de chaussée. Des

femmes jusqu'alors dissimulées et qu'on ne connaissait pas parurent autour des incendiaires. L'incendie et le pillage allaient de compagnie; mais le feu a limité le vol.

Les Enfants-Perdus couraient de porte en porte, disant d'enlever les blessés. Un d'eux vint à moi, le pistolet au poing, nous menaçant de mort s'il trouvait un blessé dans une maison. Sans doute ces hommes voulaient faire disparaître un témoin capable de reconnaître les incendiaires.

Un chef, passant alors, donna l'ordre aux hommes de partir au premier coup de feu d'une vedette placée rue de Lille et s'éloigna.

Ici se place un épisode: M. Richard, le pharmacien, s'adressant au chef, lui demanda de respecter l'ambulance. Le chef se baissant, répondit:

— Je ne suis pas le maître; sauvez-vous!

Tout le monde partit, et c'est alors que j'ai fait mettre ma famille et mon enfant en sûreté à l'hôpital de la Charité. La fusillade reprenait alors sur le quai: c'était l'armée française qui venait nous délivrer.

Depuis, je me suis rappelé bien des choses que j'avais vues dans la journée du mardi, et je me suis rendu compte jusqu'à quel point l'incendie avait été préparé à l'avance.

Entre les pansements j'entendais ces propos:

— Les Versaillais tirent sur nous des maisons de la rue du Bac; il faudra que nous brûlions le Petit-Saint-Thomas pour en finir. Des gardes nationaux qui se battent pour Versailles tirent sur nous; nous brûlerons le quartier.

Des femmes disaient en passant:

— Nous ne serons pas vainqueurs, mais nous ferons le plus de mal que nous pourrons.

Vers midi, mardi, des voitures fermées conduites par un fédéré placé à côté du cocher, étaient allées rue de Lille, en passant au milieu des barricades. Peu après, un pompier isolé, un casque sur la tête, un képi à la main, a passé pour aller rue de Lille. J'avais remarqué que cet individu, en traversant la rue, n'avait parlé à personne, qu'il ne lui

avait été rien dit, tandis que les fédérés demandaient à chacun : « Où allez-vous ? » Trois heures après, le même pompier repassa, et, comme la première fois, les fédérés ne lui dirent rien.

La figure de cet homme, sa marche lente et embarrassée me prévinrent contre lui. Il avait le visage empourpré et regardait obliquement comme s'il craignait d'être vu. Cet homme était assurément venu pour disposer les matières incendiaires dans les monuments de la rue de Lille.

Les Enfants-Perdus, avec le petit chapeau de franc-tireur à plumes rouges, n'étaient point pris de boisson ; ils avaient une sorte de tournure de discipline. Le mardi matin, ils ont touché, au su du quartier, une paye de 30 à 50 francs. Était-ce une solde de compte d'avance ou une paye spéciale pour l'incendie ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Plusieurs de ces hommes ont été blessés, et quand on leur demandait leurs noms, un d'eux au moins a montré une carte pliante portant en tête ces mots imprimés : « Carte d'identité et de sûreté. » Si je ne m'abuse, cette carte est celle des repris de justice.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que tout ce que j'ai vu s'accomplir l'a été froidement, sans cette fièvre du combat qui existait chez les Bavarois quand ils ont incendié Bazeilles pour l'arracher à l'héroïque infanterie de marine, dont j'ai pu voir la belle défense. Il n'y a eu que la vue du feu qui a provoqué chez les incendiaires quelques cris que je n'ose pas dire de joie. »

Le faubourg Saint-Germain, par sa nature aristocratique, était désigné à l'avance à la colère de la partie haineuse de la population parisienne. Le lot de maisons compris entre la rue de Bourgogne, la rue de l'Université, la rue de Beaune et le quai, devait être réduit en cendres ; vingt hôtels et deux palais y sont en ruines.

Des perquisitions faites dans les bicoques du quartier ont amené la découverte de nombreux approvisionnements de matières inflammables, destinées à propager l'incendie,

qu'ont bravement combattu les pompiers de Rouen et d'Orléans. Parmi les hôtels particuliers qui forment une longue suite de ruines du côté des numéros impairs de la rue de Lille, était celui habité par Condorcet en 1792 et l'ancien hôtel de Périgord, où mourut mademoiselle Clairon (1803).

En remontant plus haut sur la rive gauche et en gagnant les environs du Luxembourg, on y trouve les traces laissées par la lutte et par le feu dans les rues *Vavin* et *Notre-Dame-des-Champs*. C'était le quartier des artistes. Aussi que de pertes incalculables ! Sont anéantis les ateliers du sculpteur Préault, du peintre de Curzon, du dessinateur-architecte Reber, le fondateur de *l'Art pour tous*, le riche collectionneur. Bouguereau, Yundt, Toulmouche, et d'autres, ont vu aussi leur atelier s'écrouler par suite des explosions de la poudrière du Luxembourg, ou sous les projectiles qui sillonnaient le quartier pendant l'attaque de la formidable barricade des rues Vavin et Bréa.

La *Manufacture des Gobelins*, sise dans le quartier Moutetard, doit son nom à d'anciens teinturiers établis, dans le quinzième siècle, sur l'emplacement qu'il occupe. C'est Colbert qui eut l'idée de réunir dans un même local les hommes les plus habiles dans les arts et les métiers, tels que peintres, sculpteurs, graveurs, tapissiers, orfèvres, fondeurs, lapidaires, teinturiers, etc. En 1669, un édit de Louis XIV créa la manufacture royale des meubles de la couronne, et le peintre Le Brun en fut nommé directeur. Les plus grands privilèges, comme exemption de tailles et impositions, de logement d'officiers et soldats, etc., furent accordés aux ouvriers qui, du reste, par leur mérite, se montrèrent dignes de ces privilèges, et depuis lors la réputation de cet établissement s'est maintenue ; l'on peut dire que c'est dans la manufacture des Gobelins que l'art de la tapisserie s'est non-seulement conservé, mais encore perfectionné. Le nombre des ouvriers, nous pouvons dire des artistes des Gobelins, ne s'élève pas à moins de cent trente, dont cent sont logés à la manufacture même.

Ils sont tous payés à l'année, et le chiffre moyen des traitements est de 1,500 francs. Les chefs d'atelier touchent 3,000 francs.

La manufacture des Gobelins possède une école d'instruction primaire, une école de dessin, une école de tapisserie, et compte de nombreux apprentis tapissiers. Un établissement de cette nature et d'une semblable utilité aurait dû être ménagé plus que tout autre par les incendiaires. Il n'en a rien été; s'il n'a pas été détruit, il a été fortement éprouvé, et il a fallu lutter trente-six heures contre l'incendie pour s'en rendre maître.

Quatre-vingts mètres de bâtiment ont été détruits. Dans cet espace se trouvaient compris : la galerie ouverte au public; un atelier contenant six métiers; trois salles contenant des matières premières; un atelier de peintre; la salle des plâtres destinés à l'étude de la sculpture; l'école de tapisserie, perte désastreuse, irréparable, puisqu'elle contenait la magnifique collection de tapisseries commencées sous Louis XIV.

Cependant les tableaux destinés à servir de modèles ont été sauvés. L'incendie a été allumé aux Gobelins par les ordres du commandant fédéré Brugier. Les conduites d'eau avaient été coupées à l'avance par les insurgés. Ils avaient prévenu le personnel que l'établissement allait sauter et l'avaient engagé de s'enfuir. Une poudrière voisine rendait le danger imminent; on put par bonheur noyer les poudres à temps.

Le Palais de justice, l'ancienne demeure de nos rois, a été en proie au plus violent des incendies. La salle des Pas-Perdus, déjà détruite par le feu en 1617 et reconstruite par Jacques Desbrosses, est renversée sur elle-même dans une longueur de 73 mètres. C'est une ruine grandiose ouverte au vent et à la pluie, où s'entassent les gravats et les poutres calcinées.

Les bâtiments neufs contenant la Cour de cassation, la salle des criées, l'ancienne salle d'audience de la

chambre des requêtes, le vestiaire des avocats, tout est en cendres jusqu'aux deux tours qui donnent sur le quai de l'Horloge et qui elles-mêmes, une surtout, ont beaucoup souffert.

Des deux nouvelles salles d'assises, œuvre de M. Duc à qui elles valurent le prix de cent mille francs, il ne reste rien ; deux des chambres correctionnelles et la bibliothèque des avocats, si riche, si pleine de documents précieux, n'existent plus.

Ce n'est pas seulement des pertes matérielles qu'a causées ce sinistre, c'est l'œuvre même de la justice qui s'y est anéantie.

En effet, dit la *Gazette des Tribunaux*, le greffe de la Cour de cassation a été atteint. Néanmoins on est parvenu à sauver les minutes de la chambre des requêtes depuis et y compris l'année 1862, et celles de la chambre civile depuis 1803 : celles de la chambre criminelle ont aussi été sauvées depuis 1847. Tout le greffe des dépôts civils, où se trouvent les pièces et les dépôts des parties, a pu être préservé.

L'incendie du Palais de justice a détruit au tribunal de la Seine toutes les minutes des jugements civils antérieures à 1861. Les dix dernières années des jugements civils et du greffe des ordres et contributions ont été sauvées.

Le greffe des criées est complètement brûlé.

Le greffe correctionnel, les dossiers et les registres des jugements sont détruits. Le greffe des dépôts a été aussi incendié.

Tous les doubles des registres de l'état civil, qui étaient au greffe du tribunal de la Seine, sont brûlés.

Les actes de l'état civil se rédigent en double minute : l'une reste dans la mairie où l'acte a été reçu ; l'autre, à la fin de l'année, est envoyée au greffe du tribunal civil. Comme l'annexion de la banlieue, en 1859, avait eu pour conséquence de changer la circonscription des arrondissements

de Paris, on avait apporté dans une des annexes de l'Hôtel de ville tous les registres des premières minutes, qui auparavant se trouvaient dans les anciennes mairies.

Tous ces registres ont été détruits par l'incendie du bâtiment annexe de l'Hôtel de ville, où ils avaient été placés ; les registres des secondes minutes ont été brûlés dans l'incendie du Palais de justice. Le feu a aussi détruit, au greffe du tribunal, les registres des anciennes paroisses de Paris, qui contenaient les actes de l'état civil antérieurs à 1789.

A la cour d'appel, les minutes des arrêts civils, correctionnels et criminels, ont tous été conservés. Ont été seulement brûlés les greffes particuliers de la deuxième et de la troisième chambre de la Cour.

Les preuves de l'état civil de toutes les familles parisiennes viennent d'être détruites par les incendies qui ont couvert la ville de tant de ruines ; donc il ne reste ainsi à la ville de Paris que les registres des premières minutes depuis 1860, ces registres étant restés dans les mairies où les actes ont été reçus, et encore ceux de la mairie du 4^e arrondissement ont-ils été brûlés.

La Conciergerie, la dernière prison historique de Paris a été totalement détruite : Ravallac, Damiens, Marie Antoinette, les Girondins, Danton et ses amis, les Hébertistes, Robespierre, Cadoudal, les sergents de la Rochelle, Béranger, G. Cavaignac, Lamennais, Orsini, tels furent les hôtes les plus illustres de cette doyenne de nos prisons.

La Préfecture de police n'est plus également, et avec elle est anéantie cette masse de documents secrets relatifs à la police, environ deux millions de dossiers : dénonciations, demandes de service, renseignements, etc., tout était là, casé, classé, constituant une sorte de bibliothèque de l'infamie humaine. Que d'intéressés à faire disparaître toutes ces pièces accusatrices ! Aussi de ce côté l'incendie a-t-il été sans pitié. Cependant deux employés à force de précautions et au péril de leur vie, purent soustraire quelques liasses de papiers à la fureur de l'incendie. La majeure

partie des archives judiciaires est perdue; mais presque tous les papiers historiques concernant la révolution de 1793 ont été enlevés, ainsi qu'un assez grand nombre de registres d'écrou.

Celui de l'Abbaye, cependant, sur lequel figuraient les noms des victimes de septembre, a disparu, et tout porte à croire qu'on ne les retrouvera pas. On a pu conserver les pièces originales du procès de Georges Cadoudal et le dossier complet de la fameuse affaire Maubreuil.

La vie intime de la Préfecture de police sous la Commune est curieuse à raconter :

On y donnait fréquemment des dîners de vingt à trente convives, sans la moindre orgie, malgré tout ce qui a été dit à cet égard.

La conversation était des plus ardentes, et parfois fort intéressante. Madame Eudes venait souvent y dîner; elle était d'un entrain charmant. L'athéisme y était toujours à l'ordre du jour : *Si Dieu existait, il faudrait le fusiller*, dit une fois quelqu'un; ce propos eut un grand succès. Après le dîner, on faisait presque toujours de la musique et de la très-bonne.

Il y avait dans le cabinet du préfet une grande collection d'armes de M. de Gallifet : l'épée de Bazaine, le fusil de chasse de M. Picard, des masses de boîtes de conserves du siège, un monceau de brassards tricolores, des tas d'actions de toute espèce. Tout cela a été consumé.

La préfecture possédait plus de 800 agents secrets. Il y en a que l'on payait fort cher. Ils allaient dans tous les mondes et surtout dans la haute classe. C'est à la préfecture que l'on était le mieux renseigné sur ce qui se passait, et jamais, je crois, police mieux faite et plus active ne s'y déploya, — c'eût été à faire envie à l'empire. Aussi on ne se faisait point illusion et l'on savait bien que le mouvement du 18 mars ne pouvait durer.

L'on demandait un jour pourquoi l'on mettait partout *ex-préfecture, ex-ministère*.

— Vous verrez dans peu de temps pourquoi l'on met *ex*, répondit l'un d'eux.

Un témoin oculaire a raconté ainsi les dernières heures de la préfecture de police :

Un drapeau tricolore que les insurgés prétendaient avoir pris à l'armée, est placé au milieu du grand salon ; les fauteuils et canapés sont rangés autour. Des insurgés répandent sur le tout pétrole et cartouches.

Dans le cabinet du préfet, le délégué Ferré distribue à tous ses fidèles de l'argent pour le porter aux barricades. Néanmoins il a dû rester des sommes considérables que l'on trouvera en lingots.

Tous les objets du culte, — ciboires, couronnes, etc., — en or ou en argent se trouvent là tordus, brisés, fondus.

Là bataille se rapprochant, Ferré descend avec deux commissaires au dépôt. On prend le livre d'écrou. Une liste de cent noms est dressée. On commence l'interrogatoire.

Un seul détenu est condamné à mort, c'est le nommé Vaisset, accusé d'avoir donné près d'un million à la garde nationale. Lorsqu'il fut arrêté, il était porteur d'une somme de vingt mille francs.

Vaisset fut conduit par les *vengeurs de Flourens* près de la statue d'Henri IV. Un des commissaires dit aux insurgés : « Citoyens, vous le voyez, nous faisons tout au grand jour. Voilà un misérable qui vous a trahis et qui va subir son châtiment. »

Vaisset ne prononce que ces simples mots : *Je vous pardonne ma mort...* et son crâne vole en éclats. On le jette ensuite à la Seine.

Déjà la préfecture brûlait. Ferré, Brideau, Chardon, Sicard, Le Moussu, Levraud (Edmond), Gravigny, Humbert, Regnaud, Pilotell s'étaient séparés et allaient porter de l'argent aux barricades.

La plupart y ont trouvé la mort. — D'autres ont été fusillés.

Pendant que le Palais de justice, la Conciergerie, la Préfecture brûlaient, derrière les flammes et la fumée disparaissait *la Sainte-Chapelle*. Résisterait-elle au contact de cet immense foyer ? Elle est sauvée, c'est aux pompiers de Rambouillet et de Chartres que l'on doit le salut de ce chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil, la merveille architecturale de Paris. Châsse de pierre triangulaire, ce monument réunit toutes les qualités : justesse de proportions, sveltesse des formes, pureté de coupe, hardiesse des lignes, richesse et délicatesse des sculptures. C'est « le pieux jeune roi Louis IX », on le sait, qui posa la première pierre de ce monument destiné à renfermer la couronne d'épines et le clou de la croix de Jésus-Christ que Beaudoin lui avait vendus.



CONCLUSION.

Cette effroyable promenade à travers les ruines de Paris terminée, résumons-nous, par des chiffres.

Outre les palais et établissements publics détruits ou atteints, il y a environ deux cents maisons particulières incendiées, et près de mille environ plus ou moins gravement endommagées par l'attaque et la défense des 582 barricades élevées dans les rues et sur les places. Le tout représentant presque 800 millions de pertes.

Voilà donc ce qu'ont fait de Paris six jours de lutte et de dévastation pendant lesquels les lois de la guerre, les plus dures de toutes cependant, n'ont pas été respectées. « Les lois de la guerre ! disait un journal anglais à ce sujet, mais elles sont douces et chrétiennes comparativement aux terribles lois de la vengeance.

« La fureur a allumé la fureur, et la haine a aigri la haine jusqu'à ce que toutes les passions sauvages du cœur humain se fussent condensées en une vaste conflagration, que rien ne pouvait plus éteindre.

« D'aussi loin que nous nous rappelons, il n'y a rien de pareil dans l'histoire. Le siège de Jérusalem peut offrir quelque comparaison ; mais les soldats romains ne se sont jamais sentis aussi peu maîtres d'eux-mêmes que paraissent l'avoir été les troupes de Versailles.

« Les femmes ont oublié leur sexe pour assassiner, empoisonner, brûler et massacrer; de petits enfants ont été convertis en démons de destruction en jetant du pétrole dans les caves; les soldats à leur tour, oubliant toutes les distinctions de sexe et d'âge, ont abattu les prisonniers comme de la vermine, tantôt par vingt et tantôt par cent à la fois.

« Voilà ce dont la nature humaine est capable; car les Français sont des hommes et nous tremblons pour notre race.

« On pourra peut-être reconstruire Paris, mais qui enlèvera le sang dont chaque rue est maintenant souillée, et quand est-ce que les femmes cesseront de léguer à leurs enfants les haines envenimées de 1871?

« L'avenir de la France et de l'Europe est trop sombre pour que nous osions regarder en avant de nous.

« Nous n'arrêtons notre pensée que sur la plus horrible explosion des passions humaines qui fut jamais. Nous la voyons se produire à la fin de quinze siècles de civilisation chrétienne, nous la voyons éclater au milieu d'un des peuples les mieux doués du monde et nous ne savons de quel côté nous tourner pour chercher de l'espoir ou des consolations. »

Nous ne partageons pas la désespérance du journal anglais: la France se relèvera; la République y fera renaitre promptement ces sentiments patriotiques, généreux, que dix-huit années d'empire avaient émoussés, presque anéantis. Alors sonnera l'heure des justes représailles contre un ennemi hautain, pillard et lâche, dont le seul mérite est d'avoir su profiter de la faiblesse imposée à notre pauvre pays par l'ineptie, peut-être même par la volonté d'un gouvernement infâme, pour lequel l'histoire n'aura jamais assez de mépris et de haine, et dont les complices auraient dû être écrasés sous le poids de la justice après la révolution du 4 septembre.



LISTE DES MEMBRES DE LA COMMUNE

ET DE CEUX DU COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE

Les noms de ceux qui ont appartenu notoirement à l'Internationale avant le congrès de Bruxelles (1868) sont désignés par un astérisque *; les noms écrits en italique sont ceux des ennemis avoués des Internationaux. Quant aux autres, ils ont été ou simplement indifférents, ou très-tard venus dans l'Internationale.

Membres de la Commune.

Allix.	* Dereure.	Parisel.
* Amouroux.	Descamps.	Philippe.
Andrieu.	Durand.	Pilot.
Arnoud.	<i>Eudes.</i>	* Pindy.
Arnold.	<i>Ferré.</i>	Pottier.
A. Arnould.	Fortuné.	<i>Protot.</i>
Assi.	* Frankel.	Pugot.
* Avrial.	Gambon.	<i>F. Pyat.</i>
Babick.	Ch. Gérardin	<i>Rauvier.</i>
Bergeret.	* E. Gérardin.	Rastoul.
* Beslay.	H. Géresme.	<i>Régère.</i>
Billioray.	Grousset.	* Sérailler.
Blanchet.	* Johannard.	Sicard.
Brunel.	Jourde.	* Theisz.
* Chalain.	* Langevin.	<i>Tridon.</i>
Champy.	Ledroit.	Trinquet.
Chardon.	<i>Lefrançais.</i>	Urbain
* Clémence.	Lonclos.	* Vaillant.
* E. Clément.	* Longuet.	Vallès.
J. B. Clément.	* Malon.	* Varlin.
V. Clément.	Martelet.	Verdure.
Cluseret.	Meillet.	Vermorel.
Courbet.	<i>Miot.</i>	* Vésinier.
<i>Cournet.</i>	Mortier.	Viard.
<i>Delescluze.</i>	Ostyn.	
* Demay.	<i>Oudet.</i>	

Comité central de la garde nationale.

* Avoine fils.	Castioni.	Jourde.
Arnaud.	Chouteau.	Lisbonne.
G. Arnold.	C. Dupont.	Lavaletto.
Assi. •	Ferrat.	Lullier.
Andignoux.	Fortuné.	Maljournal.
Bouit.	Fabre.	Moreau.
Bergeret.	Fougerot.	Mortier.
Babick.	Goudier.	Prudhomme.
Boursier.	Gouhier.	Rousseau.
Blanchet.	Géresme	Rauvier.
Baron.	Grol	Viard.
Billioray.	Jos	* Varlin.

